

Les Roms en Europe au 21^e siècle : violences, exclusions, précarité



**Association Européenne pour la Défense des Droits de
l'Homme**

Octobre 2012



Les Roms en Europe au 21e siècle : violences, exclusions, précarité

Rapport de l'Association européenne pour la Défense des droits de l'Homme
coordonné par Philippe Goossens et Erell Chardon
sur base des recherches initiées par Sabrinna Sanogo

Préambule

Conformément à ses priorités définies en assemblée générale à Luxembourg en mai 2011, l'Association Européenne pour la défense des Droits de l'Homme a entrepris un travail d'interpellation et de documentation sur les violences faites aux Roms dans l'Union européenne. La publication et la large diffusion d'un communiqué de presse intitulé « *Les violences faites aux Roms dans l'Union européenne doivent cesser* », le 24 novembre 2011, a constitué la première étape de ce travail. Le séminaire sur les Roms en Europe que l'AEDH a organisé à Brno le 27 avril 2012 a marqué une deuxième étape importante dans ce travail, en cela qu'il a permis de réunir les organisations membres de l'AEDH, de les faire échanger sur cette question d'importance majeure dans l'Union européenne et ainsi de construire une position commune au sein de notre réseau.

Ce rapport sur les violences faites aux Roms en Europe a pris en compte les contributions et les commentaires des associations et ligues membres de l'AEDH.

Avant de présenter en détail ce rapport, nous souhaitons préciser la terminologie que nous utiliserons pour parler des « Roms ». Nous nous sommes basés sur les définitions données par la Commission européenne¹ et par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme française dans son avis du 22 mars 2012², qui lui-même se base sur les définitions données par le Conseil de l'Europe³ et par Jean-Pierre Liégeois⁴, sociologue français fondateur du Centre de recherches tsiganes de l'Université Paris Descartes (Paris V).

Depuis 2006, le Conseil de l'Europe a décidé d'utiliser le terme « Roms » pour désigner uniformément « [...] *les Roms, les Sintés, les Kalés, les Gens du voyage et les groupes de population apparentés en Europe, [afin d'] englober la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'autoidentifient comme « Tsiganes ».* » Ces populations sont aujourd'hui à 80% sédentaires selon les estimations des institutions européennes.

Les Roms, les Sintés et les Kalés forment les trois grandes branches de la population Rom originaire d'Inde qui a émigré en Europe il y a des siècles. Les « Roms » vivent surtout dans les Balkans et en Europe centrale et orientale, et ce sont eux qui migrent aujourd'hui en Europe occidentale pour des raisons économiques bien qu'ils soient sédentaires dans leur pays d'origine.

Les Sintés sont plus présents en Allemagne, en Suisse et en Autriche, dans le Nord de l'Italie et dans le sud de la France (où ils sont appelés Manouches) ; et les Kalés vivent principalement en Espagne et au Portugal (où ils sont appelés Gitanos), ainsi qu'au Pays de Galles et en Finlande.

Les « Travellers » de Grande-Bretagne et d'Irlande ne sont pas ethniquement liés à ces populations Roms et constituent un groupe ethnique minoritaire protégé par la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Tout comme les Sintés et les Kalés, les Travellers sont aujourd’hui associés dans leurs pays aux « Gens du voyage », des ressortissants nationaux qui vivent sur le territoire de leur Etat selon des traditions de nomadisme, même si la majorité est aujourd’hui sédentaire ou semi-nomade.

Dans ce rapport, nous utiliserons principalement le terme générique « Rom » pour parler des Roms, Travellers et Gens du voyage.

Sommaire

Introduction : Les violences subies par les Roms en Europe	p. 7
Première partie : La violence d'État contre les Roms	p. 9
1. Discours anti-Roms des partis politiques	p. 9
2. Violences des autorités contre les Roms	p. 11
3. Le placement en détention des Roms	p. 13
4. La ségrégation des Roms dans les villes d'Europe	p. 14
5. La stérilisation illégale des femmes Roms	p. 16
6. La difficile reconnaissance officielle du génocide tsigane	p. 16
Conclusion	p. 18
Deuxième partie : Les violences physiques contre les Roms commises par leurs concitoyens	p. 19
1. Des préjugés racistes entretenus par les propos des médias	p. 19
2. Les Roms victimes de violences de la part de la population	p. 20
3. Les Roms particulièrement victimes de trafic	p. 23
3.1. La traite d'êtres humains	p. 23
3.2. La situation des enfants	p. 23
3.3. La lutte contre la traite d'êtres humains	p. 24
Conclusion	p. 25
Troisième partie : Les violences sociales	p. 27
1. Précarité et insalubrité des logements	p. 28
2. Mise à l'écart du système	p. 30
3. Ségrégation dans le système éducatif	p. 32
4. Difficile accès au marché du travail	p. 34
Conclusion	p. 36
Conclusion finale	p. 37
Annexe	p. 39
Bibliographie	p. 41
Notes	p. 67

Les violences subies par les Roms en Europe

L'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) condamne fermement les violences subies par les Roms en Europe.

Les Roms sont la plus grande minorité transnationale européenne, représentant une population de 10 à 12 millions de personnes. Selon la Commission européenne *« les Roms vivant en Europe sont confrontés à des préjugés, à l'intolérance, à des discriminations et à l'exclusion sociale dans leur vie quotidienne. Ils sont marginalisés et vivent dans des conditions socioéconomiques extrêmement défavorables »*⁵.

Dans sa volonté de résoudre cette situation, la Commission européenne a lancé le projet de cadre de l'Union européenne pour les stratégies nationales d'intégration des Roms. Cette stratégie a pour objectif de définir des plans nationaux concernant les Roms en vue d'améliorer leur accès à l'éducation, au logement, à la santé et à l'emploi.

Si on peut saluer cette initiative, ces plans nationaux ne sont cependant sujets à aucune obligation de mise en œuvre ni à aucune sanction dans les cas de violation flagrante de leurs objectifs. Il est de surcroît très regrettable que cette initiative se concentre sur les seuls droits économiques et sociaux de ces populations et laisse de côté leurs droits humains, pourtant évoqués dans le préambule du document. Cette incohérence a été dénoncée par l'European Roma Policy Coalition (ERPC) en Juillet 2011.

Dans son dernier rapport sur les droits des Roms publié en février 2012, le Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Thomas Hammarberg, fait le même constat en affirmant : *« Pour être efficaces, les stratégies nationales pour l'intégration des Roms doivent se fonder sur les droits de l'homme et englober tous les domaines thématiques concernés. La situation des Roms et des Gens du voyage en matière de droits de l'homme doit être envisagée dans son ensemble et les différents domaines être traités simultanément. Dans la mesure du possible, il faudra fixer des objectifs qui dépassent les quatre buts fixés par l'Union européenne : l'accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé et au logement. »*⁶

Les faits relatés dans ce rapport de l'AEDH ne sont que des exemples et ce rapport n'a pas pour objectif d'être complet ni exhaustif. Il voudrait dégager une vue d'ensemble de la gravité de la situation actuelle. Il est organisé en trois chapitres, le premier décrivant les crimes commis par les États eux-mêmes, les autorités ou les organisations politiques, le deuxième abordant ceux perpétrés par des particuliers ou des groupes de personnes, le troisième évoquant les violences infligées dans les domaines sociaux et économiques.

On constate que tous les pays européens sont touchés à des degrés divers par une forme ou une autre d'anti-tsiganisme. On observe des discours politiques racistes, des expulsions, des violences physiques et des atteintes aux libertés dans tous les pays. Ces crimes sont commis par des autorités officielles comme par la population.

La volonté des États européens de méconnaître ces crimes ne date pas d'aujourd'hui : la difficulté qu'ils manifestent à reconnaître le génocide tsigane durant la période nazie en est le meilleur exemple. Cette reconnaissance est une fois de plus réclamée par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe.

Cette difficulté à aborder le problème des violences subies par les Roms est encore mise en évidence par le dernier rapport de l'OSCE / ODIHR⁷ publié en novembre 2011 sur l'état des crimes raciaux dans la région européenne. Seul un pays, la Suède, a fourni des informations concernant des crimes raciaux visant des Roms. Aucun autre pays n'a fourni des informations, soit 55 pays. Seules neuf ONG de huit pays ont relaté des informations sur les crimes raciaux subis par les Roms.

Pourtant, le rapport présenté ci-dessous est clair et montre que ces crimes ont lieu dans tous les pays européens : l'urgence est grande. Il est édifiant de découvrir la carte des violences qui ne peuvent être ignorées tant elles se perpétuent toujours, partout et de manière permanente.

L'AEDH insiste pour qu'une démarche globale soit engagée prenant en compte la défense des droits fondamentaux, condamnant le racisme et la xénophobie anti-Rom, en même temps que la défense des droits sociaux et économiques proposés par les institutions européennes. Ce serait prendre le risque de vouer à l'échec l'ensemble des efforts entrepris que de ne pas développer une approche globale : il est urgent de défendre les droits des Roms, leurs droits de citoyens en même temps que leurs droits économiques et sociaux.

Les droits de l'Homme forment un tout qu'il faut appréhender dans son ensemble. Le présent rapport décrit une situation grave et critique subie par les Roms en Europe. Le panorama dégagé est dramatique.

Première partie : La violence d'État contre les Roms

La violence d'État englobe les actions des autorités politiques menées contre les populations Roms. Elles sont souvent liées à la stigmatisation des étrangers et des migrants, considérés comme des boucs émissaires, pour expliquer les difficultés de la population face à la crise sociale et économique actuelle.

> *Discours anti-Roms des partis politiques*

Les propos racistes et xénophobes envers les populations Roms sont proférés tant par des groupes d'extrême droite que par des représentants officiels des États européens. Parmi les groupes extrémistes, on trouve plusieurs types de mouvements anti-Roms. Il y a d'abord des groupes néonazis, formés de « *skinheads* », comme en **Allemagne**, au **Portugal** ou en **République Tchèque**, ou encore en **Suède**, où le mouvement violent White Power est devenu très actif⁸. En **Lettonie**, en février 2007, un homme se présentant comme néonazi a déclaré publiquement que les Juifs et les Roms n'étaient pas des êtres humains et qu'ils pouvaient donc être tués lors d'un nettoyage ethnique. Après une longue et difficile procédure, l'homme fut finalement déclaré coupable et condamné, mais il fut acquitté par la Cour d'appel en février 2010, jugement qui fut confirmé par la Cour de cassation en mai 2010 sur la base technique du fait que les Roms et les Juifs sont bien des groupes ethniques, mais que l'interdiction de l'incitation à la haine contre les groupes ethniques (contrairement aux groupes nationaux) n'a été explicitement mentionnée dans la loi pénale qu'après l'incident⁹.

Il y a ensuite des partis politiques d'extrême droite marginaux sur la scène politique de leur pays, comme le parti **bulgare** ultranationaliste Ataka, qui a repris en 2011 des slogans anti-Roms datant de 2005¹⁰, et dont certains membres, qui siègent au Conseil municipal de la ville de Burgas, ont décidé le 2 janvier 2011 de détruire 184 logements dans des camps de Roms illégalement construits sur des terrains privés¹¹. Enfin, il existe des partis ultranationalistes dont l'influence est grande sur la politique de leur pays, à l'instar du Jobbik (Mouvement pour une Hongrie meilleure), qui est devenu en avril 2010 le troisième parti politique de **Hongrie** avec 47 sièges au Parlement, et qui a créé le concept de « *tsiganocriminalité* »¹² et envoie ses milices de la Véderő faire régner l'ordre dans les quartiers Roms¹³. En **Grèce**, le parti d'extrême droite Aube dorée – entré au Parlement grec le 17 juin 2012 avec 18 sièges sur 300 – demande explicitement l'expulsion de tous les migrants de Grèce, et organise des manifestations racistes et des expéditions punitives contre tous les types de groupes minoritaires du pays, y compris les Roms. Ce parti est contre l'intégration des Roms à la société majoritaire¹⁴ et publie régulièrement des communiqués de presse racistes qui criminalisent les Roms¹⁵.

Les propos racistes anti-Roms de ces mouvements extrémistes polluent les discours politiques et sont malheureusement repris par des dirigeants politiques membres de partis considérés comme respectables et ceci dans tous les pays de l'Union européenne. Des partis politiques ont utilisé des slogans anti-Roms lors d'élections municipales ou législatives en **République Tchèque**¹⁶, en **Italie**¹⁷, en **Suède**¹⁸ ou en **Slovénie**¹⁹, et ils ont été plébiscités par la population. Le gouvernement **estonien** a pour sa part refusé d'accueillir 47 Roms en 2001 afin de « *créer de l'ordre dans les rues et de faire baisser le taux de délinquance* » car, selon les autorités, « *de nombreux délits étaient commis par des Roms* » à Tallin²⁰. Des dirigeants politiques n'ont pas hésité à être encore plus explicites, à l'instar d'Antonio Escamez, membre du Parti Populaire **espagnol**, qui a décrit en 2010 les Roumains gitans comme « *une race itinérante qui aime vivre dans des taudis entourés de chiens, allumant des feux et mangeant ce qu'ils trouvent dans les poubelles* »²¹. Les mêmes types de discours racistes sont recensés en **France**, où dans son discours de Grenoble en juillet 2010, le Président de la République a stigmatisé les Roms et les Gens du voyage. Un verrou fut ainsi levé et les discours racistes anti-Roms se sont multipliés. Par exemple, en octobre 2011, Arno Klarsfeld, président du conseil d'administration de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, a déclaré que « [Les Roms] *devraient s'abstenir d'avoir huit enfants. Pour que les enfants puissent s'intégrer, il faut que les parents puissent s'en occuper (...). [...] Ils sont de longue date les Misérables avec un grand M, chassés, pourchassés, mais ils sont aussi victimes d'eux-mêmes, responsables de ne pas avoir su susciter une véritable élite qui ne soit pas cette ploutocratie qui vit de trafics et n'a pas intérêt à sortir son peuple de l'horreur* »²². Il n'est pas rare de voir des tracts anti Roms être distribués lors de campagnes électorales ou durant des meetings politiques. Ainsi un tract distribué en **France** par Etienne Mangeot, candidat malheureux de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) dans la circonscription de Longwy lors des élections législatives de 2012, reprend-il des termes racistes pour dénoncer la présence de campements Roms dans le département²³. En **Italie**, des affiches racistes furent placardées à Milan pendant la campagne électorale de mai 2011 et furent dénoncées par le Commissaire des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe²⁴. Au Grand-Duché du **Luxembourg**, le Ministre de l'Immigration a qualifié les demandeurs d'asile Roms de nationalité serbe et macédonienne de « *touristes d'asile* »²⁵.

En **Hongrie**, la Magyar Garda (l'organe paramilitaire fondé par le Jobbik) a été dissoute par le tribunal de Budapest le 17 décembre 2008²⁶, et le gouvernement **tchèque** a saisi la Cour administrative suprême pour faire interdire le Parti Ouvrier, principale formation d'extrême droite du pays, à la suite de heurts violents avec des Roms à Litvinov en 2008. Toutefois, la Cour a refusé cette demande en mai 2009²⁷. De son côté, la **Roumanie** a mis en place des plans d'actions pour lutter contre l'exclusion des Roms, mais ils ne fonctionnent pas, faute de volonté politique et de moyens financiers²⁸. Toutefois, dans leur grande majorité, les États ne sanctionnent pas les propos racistes envers les Roms. Par exemple, la chaîne de télévision **lettone** Panorama, qui avait diffusé en 2000 un reportage discriminant envers les Roms, n'a pas été poursuivie en justice²⁹. En **Norvège**, les organisations racistes ne sont pas interdites³⁰, et les **Pays-Bas** n'ont pas interdit le site internet créé en février 2012 par Geert Wilders, chef de file du Parti de la Liberté néerlandais pour « *recenser les 'nuisances' causées par les populations d'Europe centrale établies aux Pays-Bas* »³¹.

Les États vont jusqu'à légitimer directement ces propos en les formalisant dans des lois ou décrets nationaux au mépris des traités européens ou internationaux, ou en violant leurs propres lois. La France et l'Italie en sont de bons exemples : la loi n°129/2011 du 2 août 2011 autorise l'expulsion d'**Italie** des citoyens de l'Union européenne qui n'obtempèrent pas à un ordre de quitter le territoire dans un certain délai³², et le ministère **français** de l'Intérieur a ordonné par sa circulaire du 5 août 2010 le démantèlement de 300 campements considérés comme illicites et illégaux, « *en priorité ceux des Roms* », dans les trois mois à venir³³. Cette circulaire a été remplacée en septembre 2010, en supprimant les termes stigmatisants, mais sans changer ni les objectifs ni les moyens à mettre en œuvre. De son côté, l'**Allemagne** a signé en avril 2010 un accord bilatéral avec le Kosovo pour renvoyer les Roms d'origine kosovare chez eux³⁴ (voir ci-dessous), et l'**Espagne**, alors gouvernée par la gauche, a adopté en 2010 de nouvelles lois restreignant toujours plus les droits des immigrants et criminalisant l'immigration³⁵. Au **Luxembourg**, devant l'afflux de demandeurs d'asile Roms en provenance de Serbie et de Macédoine (1 500 personnes en 2011, soit les trois quarts des demandeurs d'asile de cette année-là), le gouvernement a déclaré la Serbie comme un « *pays sûr* » dont les ressortissants ne peuvent demander l'asile au Luxembourg, et a diminué les aides mensuelles versées par l'État aux demandeurs d'asile de 105€ à 25€ par personne³⁶.

> **Violences des autorités contre les Roms**

Les autorités des pays membres de l'Union européenne n'hésitent pas à utiliser leurs forces de police pour expulser les Roms vivant sur leur territoire. Certaines autorités les expulsent des terrains qu'ils occupent sans proposition de logement, comme en **Suisse**³⁷, en **France**³⁸, au **Portugal**³⁹, en **Belgique**⁴⁰, ou encore au **Royaume-Uni**, comme le montre le cas emblématique de Dale Farm⁴¹. Ailleurs, on les relogé de force dans des bâtiments inadaptés et dangereux pour leur santé, comme à Baia Mare, en **Roumanie**, en juin 2012⁴². Dans d'autres pays, on expulse les Roms hors des frontières nationales, soit sous couvert de rapatriements volontaires, comme en **France**⁴³ ou en **Espagne**⁴⁴, soit prétendant les renvoyer chez eux alors qu'ils n'ont jamais vécu dans ces pays, comme les Roms vivant au **Luxembourg**⁴⁵ et en **Allemagne**⁴⁶ depuis plusieurs années qui sont expulsés vers le Kosovo depuis 2010. L'**Allemagne** et le Kosovo ont signé en avril 2010 un accord de réadmission des kosovars réfugiés en Allemagne, qui concerne autant les adultes que les enfants (6 000 enfants sur 12 000 rapatriements). Ces enfants Roms sont pour la plupart nés en Allemagne, ils sont scolarisés dans ce pays, et ils ne parlent souvent que l'allemand, n'ayant jamais vécu au Kosovo. Les Roms sont renvoyés dans un pays dont ils ignorent la langue et la culture, et comme aucune mesure d'accueil n'est mise en place pour eux au Kosovo, les enfants ne vont plus à l'école et vivent dans la pauvreté⁴⁷.

Durant ces expulsions, les forces de l'ordre n'hésitent pas à détruire les biens des Roms et à les maltraiter. Ainsi, leurs habitations sont démolies (en **Espagne** – à Valence en 2005⁴⁸, en **France** depuis 2002⁴⁹, en **Slovénie**⁵⁰, en **Italie**⁵¹, en **Lituanie** – à Vilnius⁵²), ou incendiés (en **Grèce**⁵³, en **Irlande**⁵⁴), leurs biens sont confisqués par la police (en **Pologne**⁵⁵, en **Irlande**⁵⁶) ou détruits par les forces de l'ordre (en **Grèce**⁵⁷), et les populations Roms,

notamment les enfants, sont maltraités par la police (en **Irlande**⁵⁸, des enfants ont été menacés avec des armes à feu et, en **Pologne**, on les a séparés de leurs parents à la suite de raids policiers dans des camps de Roms⁵⁹). En **Grèce**⁶⁰, 32 Roms ont été arrêtés par la police après la destruction de leur camp à Aetoliko, dans la ville de Messologi. Il faut également noter que l'**Italie**⁶¹ et la **France**⁶² profitent des expulsions du territoire pour enregistrer les habitants de ces camps dans des fichiers biométriques (empreintes digitales) pour pouvoir par la suite contrôler leurs déplacements.

Les violences policières contre les Roms sont par ailleurs répandues, même en dehors des procédures d'expulsion de ces populations. Ainsi une enquête du European Roma Rights Center (ERRC), réalisée en **Italie** en 2011⁶³, a révélé que 26% des femmes Roms interrogées avait subi des attaques perpétrées par la police incluant des violences physiques, un traitement dégradant, des attaques verbales et du harcèlement sexuel. Au **Luxembourg**, lors d'un contrôle d'identité le 14 avril 2009, un fonctionnaire de police a coupé en deux la carte d'identité d'une femme Rom d'origine roumaine. Ce geste a été qualifié d'« erreur » par un supérieur du policier⁶⁴. En **Hongrie**, l'ONG Hungarian Civil Liberties Union a lancé en avril 2010 un programme de protection des droits de la communauté Rom, et a déjà été saisie de treize cas de crimes haineux à l'encontre de Roms. Dans huit d'entre eux, les auteurs des crimes étaient des policiers. Le 26 juin 2012, la Cour de Strasbourg a donné raison à l'ONG et aux Roms en condamnant la Hongrie pour utilisation excessive de la violence policière contre une femme Rom et violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme⁶⁵. Par ailleurs, l'ERRC a également écrit aux autorités **roumaines** pour demander une enquête complète sur l'assassinat par des policiers d'un jeune Rom de 18 ans et du tabassage par ces mêmes policiers de tous les membres de sa famille⁶⁶. En **Bulgarie**, en 2007, des policiers ont battus des personnes Roms devant leur maison à Veliko Turnovo⁶⁷.

L'enquête de l'Union européenne sur les minorités et les discriminations (EU-MIDIS) de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) menée sur les Roms⁶⁸ met en lumière les fréquents démêlés des Roms avec les forces de l'ordre, les douaniers et les patrouilles aux frontières. Il est dit dans ce rapport que, en moyenne, un Rom sur trois a été arrêté par la police dans les douze mois précédant l'enquête, et que la moitié d'entre eux pensent avoir été arrêtés spécifiquement car ils étaient Roms. De plus, les Roms sont arrêtés par la police en moyenne quatre fois par an.

Le droit national comme le droit communautaire sont bafoués par ces pratiques. Les autorités ne respectent pas leur propre législation, comme en **Roumanie**, où le Code de procédure civile n'est pas respecté quand des Roms sont expulsés « *sans une ordonnance du tribunal irrévocable et définitive en cours de validité* »⁶⁹ ou en **Italie**, où la condamnation, le 16 novembre 2011, par le Conseil d'État⁷⁰ de l'« *état d'urgence Nomade* » de 2008, déclaré « *illégal et infondé* », a été suspendue par le gouvernement en 2012⁷¹. La **Belgique** a également été reconnue coupable d'une violation de la Charte sociale européenne par le Comité européen des droits sociaux car elle privait les Gens du voyage résidant en caravane des garanties dont bénéficient en matière d'expulsion les locataires habitant dans des maisons⁷². De plus, les instances européennes ne parviennent pas à stopper les expulsions illégales : en **Belgique**, 74 Roms slovaques ont été expulsés contre avis de la Cour

Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) en 1999⁷³ ; en **France**, les expulsions de Roms (médiatisées durant l'été 2010) violant le droit communautaire n'ont pas été condamnées par une procédure d'infraction par la Commission européenne, et la modification de la loi n° 2011-672 du 17 juin 2011 sous pression de l'Union européenne ne transpose pas pleinement la directive européenne 2004/38/CE⁷⁴. Ces violations sont confirmées par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, administration française indépendante sous l'autorité du Premier Ministre, qui constate qu'« *au-delà des motifs invoqués [trouble à l'ordre public et séjour constitutif d'abus de droit] pour notifier les mesures d'éloignement - dont la disproportion ou la non-conformité avec le droit communautaire ont été dénoncées ci-dessus - il convient de souligner la multiplicité des irrégularités de procédure les concernant* »⁷⁵. Par ailleurs, la CEDH a estimé le 24 avril 2012 dans son arrêt non définitif « Affaire Yordanova et autres c. **Bulgarie** » que l'expulsion de Roms bulgares de leur camp près de Sofia « *serait contraire aux droits de l'homme* » et violerait l'article 8 de la Convention (droit au respect de la vie privée et familiale) si elle était ordonnée par les autorités⁷⁶.

Il n'y a qu'en **Lituanie** que ces pratiques aient été condamnées par l'Ombudsman en 2005 et sanctionnées par la Cour administrative Suprême en 2009⁷⁷.

Quand il n'utilise pas directement les forces de police, l'État laisse faire des milices. Ainsi, le gouvernement **hongrois** n'utilise pas sa police pour expulser des Roms, mais celle-ci reste inactive lorsque des milices d'extrême droite forcent des habitants Roms à fuir leurs habitations⁷⁸.

> Le placement en détention des Roms

Les Roms sont une des cibles privilégiées des forces de police des États membres de l'Union européenne, qui n'hésitent pas à les interpellier et à les placer en garde à vue ou en rétention abusivement. Le profilage racial est plébiscité par la police **espagnole**⁷⁹ ou **slovène**⁸⁰, de même qu'en **Finlande**, où la police procède à des contrôles discriminatoires envers les Roms⁸¹. D'autre part, les Roms peuvent être arrêtés au prétexte qu'ils mendient, comme par exemple au **Luxembourg**⁸² ou en **Suède**, où la loi sur les étrangers stipule qu'une personne soupçonnée de ne pas pouvoir subvenir à ses besoins « *de façon honnête* »⁸³ peut être expulsée. Les Roms sont aussi victimes d'« *abus d'autorité* » de la part des forces de l'ordre, comme cela arrive en **Espagne**, où la police arrête des Roms si elle présume, sur la base de son « *intuition* »⁸⁴, qu'ils séjournent illégalement sur le territoire, ou en **Pologne**, où certaines arrestations de Roms par la police sont hors-la-loi⁸⁵. Les arrestations des Roms se font souvent de manière violente ou humiliante (au **Portugal**⁸⁶, par exemple), et les placements en détentions peuvent être abusifs, comme à **Chypre** (détention administrative abusive)⁸⁷ ou au **Luxembourg** (le Comité pour les droits de l'enfant du Luxembourg dénonçait en 2009 et 2010 l'emprisonnement d'enfants et d'adolescents Roms au centre pénitentiaire de Schrassig pour plusieurs semaines, voire plusieurs mois)⁸⁸. Une fois placés en détention, les Roms sont soumis à de mauvais traitements de la part de la police, voire à des traitements inhumains ou dégradants : en 1996, le couple Jevremovic a été battu par la police

autrichienne durant sa détention⁸⁹ ; en 2009, six jeunes garçons Roms ont été forcés par des policiers **slovaques** à se dévêtir et à se frapper mutuellement⁹⁰ ; en 2010, des Roms ont été battus et soumis à des fouilles corporelles intégrales par les policiers **luxembourgeois** durant leur garde à vue⁹¹.

Quelques États ont entamé des procédures en faveur des populations Roms victimes d'abus policiers. En **Belgique**, une jeune femme Rom condamnée en première instance à 18 mois de prison ferme et à 4125 euros d'amende pour avoir fait courir un risque à son bébé en mendiant avec lui a été acquittée en 2011 par la cour d'appel de Bruxelles⁹². En **Slovénie**, la Cour constitutionnelle a conclu en mars 2006 que l'article 35 de la loi sur la police autorisant la police à établir l'identité des personnes sur des critères liés à leur « *apparence* » n'était pas conforme à la Constitution⁹³. Mais la plupart des condamnations de ces actes est le fruit de la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Dernièrement, en février 2012, la Cour a condamné les autorités **tchèques** à indemniser la famille d'un jeune homme Rom mort au poste de police de Brno en 2002 pour « *absence d'enquête effective sur les circonstances de sa mort* »⁹⁴. De même, la **Roumanie** a été condamnée pour mauvais traitements dans l'affaire « Stoia c. Roumanie » du 4 mars 2008⁹⁵ ; et dans l'affaire « Natchova c. **Bulgarie** » du 6 juillet 2005⁹⁶, la Cour a rappelé aux autorités bulgares leurs obligations de mener des enquêtes sur les « *éventuels actes illégaux motivés par la haine, commis par des agents de la force publique* »⁹⁷. La CEDH a aussi condamné la **Grèce** pour violation de l'article 2 de la Convention (obligation de l'État de protéger le droit à la vie de ses ressortissants) dans l'affaire « Karagiannopoulos c. Grèce » du 21 juin 2007⁹⁸ et pour violation de l'article 3 (interdiction de la torture, des traitements inhumains ou dégradants) dans l'affaire « Bekos et Eleftherios Koutropoulos c. Grèce » du 13 décembre 2005⁹⁹ ; comme elle a condamné la **Croatie** dans l'affaire « Beganović c. Croatie » du 26 juin 2009¹⁰⁰ et la **Slovaquie** dans l'affaire « Koky et autres c. Slovaquie » du 12 juin 2012 pour violation de l'article 3 de la Convention¹⁰¹.

Ailleurs, comme en **Autriche**¹⁰² ou au **Portugal**¹⁰³, les violences policières restent impunies, les forces de l'ordre bénéficiant de la protection de la justice. Outre le fait que les enquêtes menées ne sont pas effectives, elles sont même parfois biaisées, comme en **Pologne**, où les Roms victimes d'agressions qui viennent porter plainte sont parfois accusés de crimes ou délits qu'ils n'ont pas commis¹⁰⁴. Enfin, les Roms détenus ne sont pas protégés contre d'éventuels mauvais traitements qu'ils pourraient subir de la part de codétenus ou même de l'administration pénitentiaire (**Finlande**¹⁰⁵).

> La ségrégation des Roms dans les villes d'Europe

Dans plusieurs pays membres de l'Union européenne, les Roms sont victimes de « ghettoïsation », c'est à dire qu'ils sont contraints d'habiter dans des campements ou dans des quartiers spécifiques des villes à l'écart du reste de la population. C'est le cas par exemple pour les deux tiers des Roms de **Bulgarie**¹⁰⁶ et pour un tiers des Roms vivant en **Italie**¹⁰⁷. Les 1500 Roms vivant à Stará Ľubovňa¹⁰⁸, dans la ville de Prešov, en **Slovaquie**, connaissent aussi cette situation. Depuis 2010, des portes ont été érigées par la municipalité pour fermer l'accès du voisinage non Roms aux populations Roms vivant de l'autre côté de la colline. Le trajet des Roms pour se rendre à l'école ou aller faire des courses est trois fois plus long qu'avant, car ils doivent faire un long détour¹⁰⁹. Le maire de la ville slovaque de Sered' a suivi cet exemple en annonçant en juin 2012 qu'il allait ériger un mur de séparation entre le quartier des 200 familles Roms de la ville et le reste de la ville, après des plaintes déposées par les habitants non Roms contre les Roms pour des cambriolages, notamment¹¹⁰. Aux **Pays-Bas** on trouve également une concentration disproportionnée de Roms et d'autres groupes minoritaires dans certains quartiers¹¹¹, et des camps comme celui de Polemida sont emblématiques de la situation des Roms à **Chypre** : ils vivent dans des camps qui ne sont desservis par aucun transport en commun¹¹². Certains pays vont plus loin dans la formalisation de ces « ghettos », comme par exemple la **Suisse**, où les autorités municipales de Granges-Paccot et de Bulle ont décidé en 2006 d'aménager des aires d'accueil pour les Gens du voyage près d'une aire d'autoroute, « *clairement en dehors des localités* », pour que le projet soit « *plus recevable pour la population* »¹¹³. De même, les Roms souffrent en **Roumanie** de ségrégation résidentielle, vivant dans des agglomérations créées spécialement pour eux¹¹⁴. En **Grèce**, la ségrégation et la ghettoïsation des Roms sont inscrites dans un décret ministériel de 1983 intitulé « *Mesures sanitaires relatives au relogement organisé des nomades itinérants* »¹¹⁵, toujours en vigueur¹¹⁶. Ailleurs, des murs de séparation ont été construits pour séparer les habitations Roms du reste de la ville. Les murs construits dans le district de Beja, au **Portugal**, en 2010, dans la ville de Brasov, en **Roumanie**, en 2008¹¹⁷, ou encore à Ostrovany en **Slovaquie**¹¹⁸, en sont quelques exemples.

Les politiques de la ville de certains pays européens sont donc souvent clairement hostiles aux Roms. Cependant, les gouvernements nient leur responsabilité dans la « ghettoïsation » des Roms de leur pays, comme les autorités **bulgares** qui considèrent que « *le problème le plus grave auquel la communauté Rom de Bulgarie est confrontée* » (selon le Conseil de l'Europe) est un « *héritage du passé* » et non « *une politique gouvernementale délibérée* »¹¹⁹.

> La stérilisation illégale des femmes Roms

Les Roms, hommes et femmes confondus, ont été stérilisés dans plusieurs pays dès le début du 20^{ème} siècle, comme par exemple en **Norvège**, où une loi eugéniste a été votée en 1934 autorisant une stérilisation des « *Tsiganes* »¹²⁰, et durant la Seconde Guerre mondiale (**Allemagne** – loi de stérilisation eugénique du 14 juillet 1933¹²¹, **Autriche**¹²², **Roumanie**—dès 1941¹²³, **Slovaquie**). Mais la stérilisation des femmes Roms a continué sous les régimes communistes d'Europe centrale et orientale après la guerre, et particulièrement entre les années 1970 et 1990 (en **Slovaquie** ou en **République Tchèque** par exemple, où selon l'ancien ombudsman tchèque Otakar Motejl, près de 90 femmes auraient été stérilisées depuis le début des années 1980¹²⁴). Malheureusement, ces pratiques sont toujours d'actualité dans certains pays de l'Union européenne au 21^e siècle : en **Slovaquie**¹²⁵, en **République Tchèque**¹²⁶, en **Hongrie**¹²⁷, de nouveaux cas de femmes Roms stérilisées sans leur consentement libre et éclairé ont été relevés dans les années 2007, 2008, 2009. En **Bulgarie**, un mouvement informel s'est créé en janvier 2012 pour demander que soit adoptée une loi pour la stérilisation forcée des Roms dès leur naissance¹²⁸.

En **Slovaquie**, bien que les cas recensés depuis les années 1990 jusqu'à aujourd'hui ne soient pas le fait d'une politique gouvernementale délibérée à l'encontre des Roms (ce sont des médecins qui stérilisent leurs patientes à leur insu au cours d'une césarienne ou d'un avortement)¹²⁹, le gouvernement slovaque ne fait rien pour mettre fin à ces pratiques et, à ce jour, il n'a pas répondu aux plaintes des victimes¹³⁰. Leur seul recours reste alors la CEDH, à l'exemple de V. C., une femme Rom ayant obtenu en novembre 2011 une compensation par la Cour pour une stérilisation forcée subie en 2000¹³¹.

La **République Tchèque** est le seul pays où le gouvernement s'est excusé auprès des victimes de stérilisations forcées. Il a exprimé en novembre 2009 ses regrets envers des « *cas d'erreur* »¹³² de femmes stérilisées, et en 2007, Iveta Cervenakova a été la première femme Rom à être indemnisée par la Cour Suprême tchèque pour la stérilisation involontaire qu'elle a subie¹³³. Malheureusement, ce cas reste unique pour le moment, la plupart des victimes se heurtant, comme le soulève Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, à « *l'absence de mécanisme de règlement extrajudiciaire* » comme aux « *difficultés rencontrées pour réunir des preuves* »¹³⁴.

> La difficile reconnaissance officielle du génocide tsigane

Il est avéré que le peuple Rom, au même titre que le peuple juif, a subi le génocide nazi durant la seconde guerre mondiale. Selon l'Agence européenne pour les Roms, 20 à 50 % des Roms d'Europe ont été exterminés pendant la Seconde Guerre mondiale ; le Réseau européen contre le racisme (ENAR) rapporte qu'« *entre 500 000 et 1,5 millions de Roms* »¹³⁵ ont été tués par les nazis. En **Allemagne**, ils ont été utilisés pour des expérimentations scientifiques avant d'être envoyés dès 1938 dans des camps d'extermination. En **France**, le décret du 6 avril 1940 assigne les « *nomades* » à résidence¹³⁶, de même qu'en **Italie**, de 1940

à 1943, plusieurs camps d'internement étaient principalement destinés aux Roms, comme ceux d'Agnona, Boiano et Tossicia. En **Roumanie**, 25.000 Roms sont déportés en Transnistrie dès 1942, dont la moitié sont des enfants et 11.000 d'entre eux tous mourront là-bas¹³⁷. En **Croatie**, 25 000 à 50 000 « *Tsiganes* » sont envoyés en camps d'extermination, comme celui de Jasenovac¹³⁸. En **Autriche**, les Roms ont aussi été soumis à des travaux forcés, puis déportés¹³⁹. Ces pratiques sont anciennes et n'ont pas débuté durant la période nazie. Elles se retrouvent par exemple en **France**, où une loi datant de 1912 créait déjà un régime spécial « *nomades* »¹⁴⁰. En **Norvège**, dès le 19^{ème} siècle, les enfants Roms étaient arrachés à leurs parents et certains Roms étaient lobotomisés¹⁴¹. En **Suède** et en **Suisse**, les enfants Roms étaient également séparés de leurs parents et « *rééduqués* » par des non-Roms, et ce dès le début du 20^e siècle et jusque dans les années 1970¹⁴².

Pourtant, le Porajmo, l'équivalent de la Shoah pour les Roms, n'est pratiquement pas reconnu officiellement en Europe. En **Bulgarie**, par exemple, la question n'a pas été portée à l'attention du grand public. Les recherches et la discussion publique sur le sujet restent très limitées et ne suscitent pas d'intérêt de la part de l'opinion publique. ENAR explique cela « *à cause de la persistance, au sein de la communauté majoritaire, de stéréotypes incluant l'idée que les Roms n'ont pas été persécutés pour des raisons ethniques mais du fait de leur 'comportement antisocial'* »¹⁴³. Le Commissaire aux droits de l'Homme souligne dans son rapport sur les droits de l'Homme des Roms et des Gens du voyage en Europe de février 2012 que bien que « *seuls quelques milliers de Roms [aient] survécu* » au génocide de leur peuple durant la Seconde Guerre mondiale, « *la question de l'extermination de masse du peuple Rom n'a pas été soulevée au procès de Nuremberg* »¹⁴⁴. C'est pourquoi il appelle tous les pays européens à reconnaître ce génocide, à le commémorer et à l'enseigner dans les écoles. En effet, le site du Parlement européen, Europa, précise que « *seuls quelques États membres de l'UE ont jusqu'à présent reconnu l'extermination des Roms en tant que génocide* »¹⁴⁵. L'**Allemagne**, l'**Autriche**, la **République Tchèque**, les **Pays-Bas**, l'**Ukraine** ont reconnu leur devoir de mémoire et ont lancé des programmes d'éducation publique sur le sujet. A ces pays s'ajoute la **Norvège**. En 1998, le gouvernement a présenté ses excuses au peuple Rom pour les abus dont il a été victime au fil des siècles¹⁴⁶ et, en 2004, a été créé le Fonds du peuple Rom, crédité d'environ dix millions d'euros, pour réparer les injustices commises dans le passé envers cette minorité¹⁴⁷. La **Roumanie** a également fait un pas dans cette direction grâce au Secrétaire Général du Parti Démocrate Européen des Roms, Stefan Rostas, qui a recensé plus de 11441 Roms déportés du pays durant la seconde guerre mondiale¹⁴⁸. De plus, le gouvernement roumain a créé une commission sur l'holocauste en 2003 pour témoigner de la répression et des massacres commis à l'encontre des Roms en Roumanie durant la Seconde Guerre mondiale¹⁴⁹.

Pour leur part, les institutions européennes ont demandé aux pays de l'Union européenne de reconnaître le génocide des Roms au même titre que le génocide des juifs. La Résolution du **Parlement européen** du 28 avril 2005 « *rappelle le génocide des Roms durant la période nazie* »¹⁵⁰, et le 26 février 2011, le président du Parlement européen Jerzy Buzek a appelé, durant l'ouverture de la séance plénière de Bruxelles, à la reconnaissance officielle par l'Union européenne du génocide des Roms lors de la Seconde Guerre mondiale¹⁵¹.

> Conclusion

Dans un certain nombre de pays européens, les Roms sont donc face à des gouvernements ou des organes étatiques dont les discours, les actes, les politiques, peuvent être qualifiés de violence d'État à leur encontre. En étant à l'origine de ces violences, ou en les tolérant lorsqu'elles sont le fait d'institutions publiques nationales ou locales, ou d'autres partis à l'extrême droite de l'échiquier politique, ces États ne respectent ni leurs propres lois, ni le droit européen. Les expulsions violentes, les destructions de biens, la privation de liberté, l'incitation au racisme, la stérilisation forcée, la ségrégation dans les espaces publics sont autant d'actes ou de politiques qui vont à l'encontre de la Charte des droits fondamentaux et du Traité sur l'Union européenne (en particulier dans ses articles 1 et 2¹⁵²). Les tolérer est inadmissible et crée un climat d'impunité et de racisme qui ouvre la porte à des violences physiques commises contre les Roms par des personnes non Roms et qui contribue à la banalisation de cette violence raciale.

Deuxième partie : Les violences physiques subies par les Roms de la part de leurs concitoyens

Ces violences sont motivées par le racisme et la montée de l'anti-tsiganisme constatée partout en Europe, et sont de plus exacerbées par la montée des extrémismes populistes en Europe.

> Des préjugés racistes entretenus par les propos des médias

Que ce soit la presse écrite, les chaînes de télévision, les antennes de radio ou les sites internet (en **Finlande**¹⁵³, aux **Pays-Bas**¹⁵⁴), les médias véhiculent dans plusieurs pays européens des préjugés à propos des Roms qui alimentent l'hostilité de la population à leur égard. Parfois, les médias relayent directement les propos racistes et xénophobes envers les Roms de certains responsables politiques locaux ou nationaux, comme par exemple en **Espagne**¹⁵⁵. Plus généralement, ils diffusent des stéréotypes négatifs à l'encontre des Roms (au **Danemark**¹⁵⁶, en **Norvège**¹⁵⁷, en **Irlande**¹⁵⁸). Dans certains pays, ces propos sont clairement discriminants, comme en **Slovénie** où les médias divulguent la nationalité Rom des auteurs de crimes, y compris dans les affaires où l'origine ethnique de l'auteur présumé ne présente aucun intérêt¹⁵⁹. En **Bulgarie** également, la précision de l'origine ethnique des personnes commettant des délits est très fréquente lorsqu'il s'agit de Roms, ce qui alimente les discours racistes envers les Roms des groupes extrémistes comme Ataka¹⁶⁰ ou le Forum des nationalistes bulgares¹⁶¹. En **Estonie**, les propos tenus par les médias à l'égard des Roms « les associ[ent] à diverses infractions, ce qui favorise leur exclusion »¹⁶².

Il faut noter que, dans certains pays, la situation semble un peu plus favorable aux Roms. Au **Luxembourg**, la chaîne de télévision RTL a réalisé un grand reportage sur les Roms en Serbie, diffusé fin 2011 ; et le Musée National de la Résistance note qu'« à quelques exceptions près, la presse essaie d'expliquer et d'analyser la situation de manière plus ou moins objective et / ou critique, même si elle offre une plateforme à toutes sortes de réactions, tolérantes aussi bien qu'hostiles, c'est surtout le web qui canalise de nombreux reproches concernant l'inactivité du gouvernement »¹⁶³. En **Bulgarie**, la chaîne de télévision TV7 a diffusé le 30 août 2012 un reportage sur l'attaque d'une équipe de police par 30 Roms, rappelant au préalable quel est le traitement réservé aux Roms par les institutions nationales : abus de pouvoir de la part des institutions étatiques, violences physiques, manque de services sociaux, etc¹⁶⁴.

Par ailleurs, les propos racistes de la presse ne sont pas souvent condamnés par les autorités. En **Lettonie** par exemple, la chaîne télévisée Panorama avait diffusé en 2000 un reportage accusant tous les Roms du pays d'être des voleurs suite à un vol de bijoux impliquant des Roms. Pourtant, bien que le Conseil consultatif du bureau national letton des

droits de l'Homme ait sanctionné la chaîne et lui ait demandé de diffuser des émissions dédiées aux traditions culturelles des Roms du pays, Panorama n'a pas été poursuivie en justice pour la diffusion de ce reportage¹⁶⁵.

Le discours anti-Rom est dénoncé par le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe sur son blog : « *Même si le travail médiatique ne diffuse pas de discours de haine à proprement parler, il peut contribuer à véhiculer des stéréotypes, par exemple en ne mentionnant les Roms et les Gens du Voyage que dans des reportages sur les problèmes sociaux et le crime* »¹⁶⁶. Les discours anti-Roms se retrouvent ainsi dans tous les pays européens, en **Roumanie**, en **Italie**, en **Espagne**... et s'accompagnent de stéréotypes tellement archaïques qu'il est étonnant de les voir encore exister. Ainsi dans le même blog du Commissaire on peut lire : « *De même, en **Bulgarie**, des articles haineux ont été publiés, comparant les Roms à du «bétail», à des «moutons», et des «loups»* »¹⁶⁷.

Les conséquences de ces campagnes médiatiques sont parfois extrêmement graves. Non seulement, elles conduisent les populations à admettre, dans l'indifférence, des situations souvent indignes mais, en plus, la montée des violences est rapide et peut dégénérer dans des affrontements directs avec les populations. Ainsi, les discours anti-tsiganistes des médias **italiens** durant ces dernières années¹⁶⁸ ont permis aux autorités italiennes de développer dans l'indifférence ou avec l'appui des populations une politique d'expulsion et d'évacuation des bidonvilles Roms. De même, l'Ombudsman de **Pologne** notait dans une lettre adressée au ministère de l'Education nationale le 30 novembre 2011 qu'une image négative des Roms est « *imprimée* » dans la conscience sociale de la population polonaise majoritaire. Elle demande que soient éliminés ces stéréotypes négatifs par une diffusion de l'histoire et de la culture des Roms dans les manuels scolaires et, plus généralement, dans toutes les écoles et dans d'autres établissements éducatifs¹⁶⁹.

> **Les Roms victimes de violences de la part de la population**

Les Roms sont victimes de violences physiques et verbales de la part de groupes extrémistes. Dans les années 1990 déjà, des sympathisants néonazis et des skinheads attaquaient les Roms de **Pologne**¹⁷⁰. Ils sévissent toujours en **Allemagne**¹⁷¹, en **Hongrie** (les affrontements d'avril 2010 entre des Roms et des milices du Jobbik ont causé la mort de quatre personnes Roms¹⁷²), en **Bulgarie** (six Roms ont été agressés par douze skinheads à Fakulteta, près de Sofia, en 2007¹⁷³) ou en **Slovaquie**, où des Roms ont été attaqués par un groupe de skinheads dans un bus allant à Bratislava le 5 avril 2009. Trois d'entre eux ont dû être hospitalisés suite à cette attaque¹⁷⁴. Les Roms sont aussi victimes d'agressions racistes au cocktail Molotov en **République Tchèque** (en 2009¹⁷⁵) ou en **Italie**, où plusieurs camps de Roms près de Naples, comme celui de Ponticelli, ont été incendiés en mai 2008¹⁷⁶. Des groupes nationalistes organisent également des manifestations anti-Roms, comme en **Bulgarie** en octobre 2011, quand 2000 ultra-nationalistes se sont rassemblés dans un stade de foot pour protester contre les Roms, les accusant d'être responsables de la criminalité dans le pays¹⁷⁷, ou en **République Tchèque**, où de nombreuses manifestations anti-Roms ont dégénéré dans la région de la Bohême du Nord en août-septembre 2011¹⁷⁸. En août 2012, des

membres du parti **grec** d'extrême droite Aube dorée ont attaqué un camp improvisé de Roms à Aitoliko, dans la ville de Messologi¹⁷⁹.

Les États ne réagissent que mollement à ces expressions de haine anti-Roms. Constatant l'inaction des autorités **italiennes** face aux violences subies par les Roms dans la ville de Pescara depuis mai 2012, l'ERRC a demandé à la police de mieux protéger ces populations¹⁸⁰. S'agissant des manifestations **tchèques** de 2011, des unités spéciales ont été déployées, mais les moyens sont restés insuffisants pour empêcher toute violence contre les populations Roms de la région¹⁸¹. Pour sa part, la police **hongroise** n'est pas intervenue pour empêcher les milices du Jobbik d'agir contre les Roms en 2010¹⁸². Face à l'inaction des autorités, ce sont les organisations de la société civile qui tentent de faire respecter les droits des Roms, à l'image de l'ONG **Hungarian Civil Liberties Union** qui a lancé en avril 2010 un programme de protection des droits de la communauté Rom. Pour sa part, la police **tchèque** a arrêté dix participants aux manifestations en Bohême pour délits et quatre pour crimes, dont le crime de « *propagation du nazisme* »¹⁸³. De plus, le gouvernement **tchèque** avait promis de présenter, avant sa démission en mai 2009, un plan de lutte contre l'extrême droite¹⁸⁴, et en novembre 2008 il a saisi la Cour administrative suprême pour demander que soit dissout le Parti ouvrier, la principale formation d'extrême droite du pays¹⁸⁵.

Malheureusement, les actions de ces groupes extrémistes ainsi que les propos de la presse et de certains personnages politiques encouragent la population à manifester à son tour contre les Roms, voire à les attaquer violemment. Ainsi des manifestations ont été organisées dans quatorze villes **bulgares** en septembre 2011, à la suite d'un incident impliquant un Rom¹⁸⁶. En **Serbie**, des Roms expulsés de force de leur campement à Belgrade le 26 avril 2012 ont été attaqués une semaine plus tard dans leur nouveau campement (ils vivaient dans des conteneurs) par des « *individus masqués* » qui leur ont crié des « *slogans racistes* »¹⁸⁷. En **Espagne**, une manifestation organisée en 2005 par la population de Las Ermitas de Cartagena a dégénéré en violences envers la communauté Rom de la localité : graffitis incitant à la haine raciale, injures racistes, jets de pierres, logements incendiés par les manifestants¹⁸⁸. Ce type d'agressions contre les Roms s'est aussi produit en **France** en mars 2012¹⁸⁹, en **Italie** en décembre 2011¹⁹⁰, en **Pologne** (et ce depuis 1991 déjà¹⁹¹), en **République Tchèque** tout au long de l'année 2011¹⁹² ou encore au **Royaume-Uni** en 2009¹⁹³. Au **Luxembourg**, des habitants de la ville de Pétange ont manifesté en 2011 contre l'installation de réfugiés Roms dans leur ville¹⁹⁴.

Dans certains pays, les instigateurs de ces actions ont été poursuivis en justice : le maire de la commune **espagnole** de Las Ermitas de Cartagena a été reconnu coupable, en juin 2006, d'avoir organisé la manifestation anti-Roms dans sa ville et de ne pas avoir empêché qu'elle devienne violente. Quinze autres personnes ayant participé à cette manifestation ont été reconnues coupables d'avoir participé à une manifestation violente avec la volonté de commettre un crime contre un groupe de personnes pour des motifs raciaux, familiaux ou ethniques¹⁹⁵. De même, en mai 2006, Michel Habig, maire d'Ensisheim, en **France**, a été condamné par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour destruction illégale d'un camp de Roms aux abords de la ville, auquel il avait lui-même participé, jetant un tissu enflammé dans ce « *véritable bidonville* »¹⁹⁶. Toutefois, tous les pays ne luttent pas contre les violences racistes, à l'instar du gouvernement **italien** qui a décrété en mai 2008 l'état d'urgence dans

plusieurs régions du pays (l'« *Urgence nomade* ») afin de s'attaquer à ce qu'il considérait comme une « *grave situation d'alarme sociale, susceptible d'avoir pour la population locale des répercussions sur l'ordre public et la sécurité* »¹⁹⁷.

D'autres violences venant de la population, à caractère plus individuel, doivent être pointées du doigt. Des gérants de campings ont par exemple refusé l'entrée de leurs terrains à des familles Roms ou les en ont expulsées, comme en **Autriche** en 2005¹⁹⁸ ou en **Norvège** en 1999¹⁹⁹. Plus grave, l'ERRC a observé en **Italie** quatre attaques de particuliers, dont trois impliquaient l'incendie de camps Roms et le quatrième une attaque armée d'acteurs privés, pour la seule année 2011²⁰⁰. En **Autriche**, une bombe artisanale avait explosé en février 1995 à l'entrée du campement Rom d'Oberwart, faisant quatre morts²⁰¹ et, en **Irlande**, un fermier a tué un Rom en 2004, pensant qu'il s'introduisait par effraction chez lui²⁰². En **Slovaquie**, l'ERRC a examiné huit cas de violences physiques anti-Roms de 2008 à 2010. Dans trois des cas, les motivations raciales ont été confirmées²⁰³. Certains de ces actes ont été condamnés par des cours de justice. Les cours **autrichiennes** ont reconnu le motif racial de l'attaque à la bombe de 1995, et l'auteur du crime, Franz Fuchs a reconnu que son geste avait été une erreur, avant de se suicider en détention en 1999²⁰⁴. Pour sa part, le fermier **irlandais** a été condamné à six ans de prison pour le meurtre qu'il a commis en 2004²⁰⁵. Par ailleurs, certaines cours nationales ont condamné les actes de discrimination envers les Roms, tels que le refus de les laisser entrer dans certains établissements. En 2006, la cour d'appel de Plovdiv (**Bulgarie**) a condamné un responsable de discothèque pour avoir refusé l'accès de son établissement à des Roms²⁰⁶ et, en 2005, c'est le tribunal bulgare de Blagoevgrad qui a condamné un restaurateur à ne plus refuser l'entrée de son établissement à des Roms²⁰⁷. De même, en **Irlande**, quatre Travellers ont gagné leur procès et ont été indemnisés à hauteur de 4 500€ pour s'être vu refuser le droit d'être servis dans un pub²⁰⁸. Enfin, en février 2012, la Cour d'appel de Poznań (**Pologne**) a condamné le gérant d'une boîte de nuit qui avait refusé de laisser rentrer un groupe d'hommes d'origine Rom au motif qu'il avait eu de mauvaises expériences par le passé avec des Roms, la Cour jugeant que ce refus était un acte de discrimination fondé sur l'origine ethnique des personnes²⁰⁹.

Dans d'autres cas, des non-Roms ont accusé à tort des Roms de les avoir attaqués, ce qui a attisé la haine anti-Roms de la population majoritaire. En 2011, une jeune fille **italienne** a accusé des Roms de l'avoir violée, et en 2012, un jeune homme **tchèque** a accusé des Roms de l'avoir battu. Dans les deux cas, ces révélations ont donné lieu à des réactions hostiles de la population non Rom contre les campements Roms de leur région (incendies de camps, manifestations anti-Roms), alors que les plaignants avaient menti pour ne pas révéler la vérité à leurs parents : la jeune fille italienne avait eu des relations sexuelles avec son petit ami²¹⁰ ; et le jeune homme tchèque était tombé accidentellement du huitième étage d'une maison en jouant avec ses amis²¹¹.

Les Roms eux-mêmes l'ont dit à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) dans son Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS)²¹² : en moyenne, 69% des Roms considèrent que la discrimination sur la base de l'ethnicité d'une personne ou de sa situation d'immigré est répandue dans leur pays. L'enquête de la FRA révèle en effet que les Roms sont largement victimes de crimes racialement motivés : en moyenne, un Rom sur cinq ayant répondu à

l'enquête a été victime de crimes personnels racialement motivés (attaques, menaces ou harcèlements graves) au moins une fois dans les 12 mois précédant l'enquête, et 81% des Roms qui ont indiqué avoir été victimes de tels crimes considèrent que leur persécution était racialement motivée. Cependant, entre 65% et 100% de ces personnes n'ont pas porté plainte contre ces expériences de persécutions personnelles auprès de la police, car ils ne sont pas persuadés que la police sera capable de faire quelque chose.

> **Les Roms particulièrement victimes de trafic**

❖ **La traite d'êtres humains :**

Selon le rapport du Commissaire aux droits de l'Homme de février 2012, « *la traite des êtres humains en Europe touche les Roms de manière disproportionnée* », surtout les femmes et les enfants²¹³. Dans cinq pays européens, les Roms représentent plus de la moitié des personnes victimes de la traite d'êtres humains : en **Bulgarie** (50 à 80% des victimes du trafic d'êtres humains), en **République Tchèque** (plus de 70% des victimes), en **Hongrie** (40 à 80% des victimes), en **Roumanie** (50% des victimes) et en **Slovaquie** (au moins 60% des victimes)²¹⁴. Les Roms soumis à la traite d'êtres humains dans ces pays sont aussi envoyés par les réseaux de trafiquants dans d'autres pays européens, où ils sont soumis aux mêmes traitements, comme par exemple en **Croatie**²¹⁵, en **Grèce**²¹⁶, en **Pologne** (où des membres de la famille sont impliqués dans les réseaux de trafic d'enfants²¹⁷) ou en **Suède** (où sévissent des réseaux de trafiquants slovaques²¹⁸). Le Conseil de l'Europe et l'ERRC ont aussi dénoncé en 2011 le trafic d'organes dont étaient particulièrement victimes les Roms dans toute l'Europe²¹⁹.

❖ **La situation des enfants :**

Les enfants Roms sont particulièrement victimes d'adoption illégale. Cette pratique remonte à la fin du 19^e siècle et au 20^e siècle (*voir le génocide tsigane dans la première partie du rapport*). En 2012, cette pratique persiste et est aujourd'hui organisée par des réseaux de trafiquants d'êtres humains, comme le souligne le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans son rapport précité.

Les enfants Roms sont surreprésentés parmi les enfants adoptés. Ils sont placés en institution ou en familles d'accueil « *au motif que leurs domiciles ne sont pas adaptés ou stables, ou que les conditions économiques et sociales sont insatisfaisantes* »²²⁰. L'absentéisme scolaire ou la non-inscription à l'école sont aussi des motifs de placements d'enfants Roms en famille d'accueil en **Bulgarie**, en **Italie**, en **République Tchèque**, en **Hongrie**, en **Roumanie** et en **Slovaquie**²²¹. Ces adoptions illégales mènent à d'autres abus envers les enfants Roms. En **Bulgarie**, 29 cas de bébés vendus à l'étranger ont été relevés en 2011²²². Le prix de vente de ces nourrissons était de 5000€ chacun, selon un reportage d'une chaîne de télévision bulgare²²³. D'autre part, l'OSCE rapportait en 2006 que des enfants Roms placés dans des

« institutions de charité » ou des « orphelinats » étaient exploités sexuellement ou soumis à un travail forcé²²⁴. En **Bulgarie**, un cas de mariage forcé a été recensé en 2002 par l'ERRC: les parents adoptifs d'une jeune fille Rom de 13 ans voulaient la marier de force à un cousin Rom aux **Pays-Bas**²²⁵.

Les Roms sont aussi une population vulnérable face à l'exploitation sexuelle, particulièrement les femmes et les jeunes filles. Le Conseil de l'Europe mettait en garde en 2011 contre les « risques de la traite [des Roms] dans un but d'exploitation sexuelle [...] »²²⁶, et le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe affirme en 2012 que les Roms sont victimes d'« exploitation sexuelle »²²⁷. Des enfants Roms – pour la plupart des filles – originaires d'**Albanie** ou de **Serbie** sont soumis à la prostitution en **Roumanie**, en **Italie** et en **Grèce**²²⁸. Des femmes et enfants Roms sont aussi forcés à se prostituer en **Allemagne**, en **Belgique**, en **Italie**, aux **Pays-Bas**, au **Royaume-Uni**, en **Suède** et en **Suisse**²²⁹.

Outre la prostitution, les Roms sont utilisés comme main d'œuvre et soumis à divers travaux forcés. Le rapport du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe fait état en 2012 de « [...] l'exploitation de la main-d'œuvre [Rom] », de sa soumission à « la servitude domestique [...] et [à] la mendicité »²³⁰. Dans un rapport d'enquête du 23 mai 2012, la FRA révèle qu'en **Grèce** et en **Roumanie**, un enfant Rom sur dix – âgé de 7 à 15 ans – travaille hors de chez lui. En **Italie**, en **France** et en **Bulgarie**, ils sont 6% à travailler : ils ramassent des objets pour les revendre ou les recycler, mendent dans les rues, travaillent dans une boutique, dans une ferme, au marché ou comme vendeur ambulant, coursier ou voiturier²³¹. En **Roumanie**, certains groupes organisés proposent de l'argent aux parents des enfants Roms contre leur main d'œuvre, mais, une fois entre leurs mains, ils sont exploités sans que les parents ne soient informés²³². En **Serbie**, des garçons Roms sont vendus pour effectuer des travaux forcés en **Italie**²³³. En **Espagne**, des Roms ont été envoyés comme ouvriers agricoles dans la région de Valladolid, en 2005, pour un salaire dérisoire²³⁴. Au **Royaume-Uni**, un réseau de trafiquants roumain a forcé pendant sept ans des enfants Roms de moins de 14 ans ou handicapés à mendier²³⁵ et, en **Suisse**, une femme Rom slovaque a été obligée de mendier par un groupe de trafiquants qui lui confisquait l'argent qu'elle gagnait²³⁶. En **France**, à Paris, la situation des mineurs Roms est dramatique. Selon un rapport de la Protection judiciaire de la jeunesse²³⁷, ils représentent un quart de la population des mineurs incarcérés à Paris en 2011. Non seulement ils sont exploités par des groupes organisés mais en plus ils sont transformés en victimes par un système judiciaire injuste.

❖ La lutte contre la traite d'êtres humains :

Pour lutter contre la traite des êtres humains, certains pays ont élaboré des stratégies nationales. En **Bulgarie**, deux activités du programme national lancé en 2010 pour lutter contre le trafic illégal d'êtres humains visaient explicitement la prévention du trafic des Roms²³⁸. En **Slovaquie** et en **Roumanie**, les Roms sont considérés dans les stratégies nationales comme des groupes vulnérables au trafic d'êtres humains et sont inclus dans des activités de prévention²³⁹. En **Hongrie**, une stratégie nationale pour la lutte contre le trafic d'êtres humains a été élaborée pour la période 2008-2012, cependant elle n'était pas encore

mise en œuvre en 2011²⁴⁰. Et en **République tchèque**, les Roms ne sont mentionnés dans la stratégie nationale qu'en référence aux organisations criminelles qui se livrent à des activités de prostitution et de délits mineurs²⁴¹. Pourtant, l'ERRC dénonçait en 2011 le fait que très peu de Roms soient identifiés comme victimes de trafic par la police des différents pays européens et que peu d'entre eux osent se déclarer comme tel par peur de représailles de la part des trafiquants ou des autorités. Très peu d'entre eux ont également accès aux services de prévention et de protection des victimes²⁴².

Des instruments juridiques internationaux existent également pour lutter contre la traite des êtres humains. Au sein du Conseil de l'Europe, par exemple, existent la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2008 et la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels 2010²⁴³. Au niveau international aussi, des standards juridiques sont établis, mais les États membres de l'Union européenne ne les respectent pas toujours. Les autorités **bulgares** et **hongroises** par exemple ne respectent pas les standards internationaux pour lutter contre la traite des êtres humains, et les termes « *exploitation sexuelle* » n'apparaissent à aucun moment dans les lois hongroises et bulgares²⁴⁴. Par ailleurs, ces lois, tout comme celles de la **Slovaquie**²⁴⁵, ne donnent pas l'immunité judiciaire aux personnes victimes de traite d'êtres humains quand elles sont supposées avoir commis des actes illégaux, alors que la reconnaissance de l'immunité criminelle des personnes victimes de traite est la première de leurs protections. Les lois **hongroises** et **bulgares** ne connaissent pas non plus les chefs d'accusation pour travail forcé et esclavage²⁴⁶. La **République tchèque**, la **Roumanie** et la **Slovaquie** ont signé des traités pour lutter contre la traite des êtres humains, toutefois, leur application reste problématique²⁴⁷.

> Conclusion

L'exacerbation du racisme par les partis politiques et les médias conduit à de fortes tensions entre les populations Roms et non Roms dans toute l'Union européenne, et augmente l'anti-tsiganisme et le « racisme ordinaire » au sein de la population. Ces tensions se traduisent dans les cas les plus graves par des manifestations anti-Roms, des attaques racistes envers les Roms, des meurtres. Les Roms, comme beaucoup de populations marginalisées, sont également davantage victimes de trafic, en particulier la traite des êtres humains, et ce « racisme ordinaire » que nous dénonçons, est trop souvent un obstacle à la reconnaissance de cette situation et à la mise en place d'une protection efficace.

Les coupables de ces violences ne sont pas inquiétés la plupart du temps, ou lorsqu'ils le sont, le caractère racial du crime n'est pas reconnu comme un motif aggravant. Souvent les Roms craignent des représailles de la part des coupables ou de la police, et n'osent pas ou ne peuvent pas dénoncer ces violences. Il y a donc fort à penser que la réalité des violences commises envers les Roms par leurs concitoyens est sous-estimée. Par conséquent des efforts importants sont à faire à tous les niveaux de l'État et dans toute l'Europe pour mettre fin à ces violences en les sanctionnant et en luttant contre l'anti-tsiganisme. Lutter contre ces violences et ce racisme est d'autant plus important qu'ils sont souvent à l'origine des discriminations dont sont victimes les Roms.

Troisième partie : Les violences sociales

L'enquête de la FRA menée sur des Roms de onze pays de l'Union européenne en 2012 note que près de la moitié des Roms interrogés ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination au cours des douze derniers mois en raison de leur origine ethnique. En **Pologne**, en **République tchèque**, en **Italie** et en **France**, seule la moitié des Roms ont conscience de l'existence de lois anti-discrimination, alors qu'en **Grèce** et en **Bulgarie**, ils ne les connaissent pratiquement pas²⁴⁸.

Les discriminations, l'impossibilité de faire respecter ses droits, l'exclusion entraînent presque automatiquement la violation des droits fondamentaux dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, et de l'emploi. Ces populations sont poussées dans le cercle vicieux des violations de leurs droits : de la discrimination à la violation des droits fondamentaux, de la violation des droits fondamentaux à la violence et à l'exploitation, de la violence et de l'exploitation à l'impossibilité de défendre ses droits, cette dernière laissant à nouveau le champ libre à la discrimination. Ce cercle vicieux les enfonce de plus en plus dans la précarité et la pauvreté.

Selon l'Enquête de l'Union européenne sur les minorités et la discrimination (EU-MIDIS) de la FRA menée sur les Roms²⁴⁹, la moitié de cette population a été victime de discrimination au moins une fois les 12 derniers mois précédant l'enquête, et les Roms ayant subi des discriminations font face à ces situations en moyenne onze fois en un an. Toutefois, de 66% à 92% des Roms ne portent pas plainte contre ces discriminations auprès des organisations compétentes ou sur le lieu où ils ont été victimes de discrimination, car ils ont l'impression que cela « *n'apporterait ou ne changerait rien* »²⁵⁰ à leur situation. 23% des Roms évitent certains endroits où ils pensent recevoir un traitement discriminatoire. Par ailleurs, ils ne connaissent pas leurs droits ni les moyens de porter plainte pour faire respecter ces droits : 86% des Roms interrogés n'ont pas été capables de nommer ne serait-ce qu'une organisation qui pourrait les aider s'ils étaient victimes de discrimination.

En **Bulgarie**, le nombre de Roms a beaucoup baissé dans les statistiques officielles ces dernières années. Selon certaines ONG, cela est dû au fait que les gens ne veulent plus se voir coller l'étiquette ethnique et culturelle « Rom », car cela a une connotation négative dans le pays. Les personnes se considérant comme Rom ne vont donc plus se définir comme tel devant les autorités.

Aux **Pays-Bas**, comme dans de nombreux autres pays, le gouvernement a reconnu la nécessité d'améliorer l'intégration sociale des Roms, et a établi des politiques à cette fin (visant l'emploi, la santé, l'éducation...). Mais il n'y a pas d'engagement réel de la part de l'État derrière les promesses, pas de réelle mise en œuvre de ces politiques, et les Roms sont toujours marginalisés, bien que la discrimination soit interdite par les lois hollandaises et européennes. Lorsque les Roms sont victimes de discrimination, ils sont simplement renvoyés à la réglementation formelle qui l'interdit, car il n'existe pas de politique visant spécifiquement à éliminer la discrimination subie par les Roms.

> Précarité et insalubrité des logements

Etant victimes de discrimination pour accéder à un logement, les Roms sont obligés de vivre dans des conditions d'insalubrité indignes et dangereuses pour leur santé.

L'enquête précitée de FRA révèle que dans les ménages Roms, en moyenne plus de deux personnes vivent dans une seule pièce (en **Roumanie**, en **Slovaquie**, en **Grèce**, en **Pologne** et en **Italie**)²⁵¹, et environ 45 % des Roms vivent dans un ménage ne disposant pas au moins d'un des éléments de confort de base suivants : cuisine intérieure, toilettes intérieures, douche intérieure ou bain, et électricité (par exemple en **Roumanie**, en **Bulgarie** et en **Slovaquie**)²⁵². En 2011, une autre enquête menée en **Bulgarie** a révélé que le quart des Roms du pays vivent dans des logements de 5m², et plus de la moitié ont déclaré posséder plus de 10m² par personne, alors que la moyenne nationale est de 23m² par personne. De plus, deux Roms sur cinq vivent dans des logements sans eau courante, trois Roms sur cinq n'ont pas d'installations sanitaires et quatre Roms sur cinq n'ont pas de toilettes à l'intérieur de leur logement²⁵³. Par ailleurs, près de 90 % des Roms interrogés par la FRA vivent en dessous du seuil national de pauvreté (surtout au **Portugal**, en **Italie** et en **France**)²⁵⁴, et près de 40 % des Roms vivent dans un ménage où les moyens manquent pour l'achat de nourriture (30% des Roms en **République tchèque** et 60% en **Grèce** et en **Roumanie** manquent régulièrement d'argent pour acheter à manger)²⁵⁵. En **Bulgarie** aussi, la majorité des Roms vivent en dessous du seuil de pauvreté du pays, comme par exemple dans la ville de Silven, où vit une forte population Rom²⁵⁶. Par ailleurs, les logements précaires des Roms et leur manque de moyens pour chauffer leurs maisons les poussent à des tentatives d'abattage illégal d'arbres, ce qui accroît les tensions entre les Roms et le reste de la société²⁵⁷. De son côté, l'Ombudsman de **Pologne** a noté, dans une lettre adressée au ministère de l'Egalité de traitement le 13 septembre 2011, qu'une partie de la communauté Rom de Pologne vit dans des conditions de pauvreté extrême et qu'elle n'a aucune possibilité d'améliorer ses conditions de vie²⁵⁸.

Les Roms vivant dans des caravanes (volontairement ou non) sont victimes de discriminations de la part des États membres de l'Union européenne. En **Belgique**, en raison du manque criant de terrains, publics ou privés, sur lesquels le stationnement de caravanes est autorisé, de nombreux Roms ou Gens du voyage vivant en habitation mobile sont contraints de s'installer sur des terrains sans titre, bénéficiant au mieux d'une tolérance des autorités, qui peut prendre fin à tout moment. Ils y vivent par conséquent dans des conditions très précaires, exposés à un risque permanent d'expulsion. En outre, le code wallon du logement ne reconnaît pas à la caravane la qualité de « logement », ce qui prive les Gens du voyage de la protection constitutionnelle du droit au logement. Ces deux faits ont également valu à la Belgique un constat de violation de la Charte sociale européenne par le Comité européen des droits sociaux²⁵⁹. De même, les Roms vivant en caravane ne peuvent pas établir leur résidence au **Luxembourg**, car une adresse dans un camping n'est pas considérée comme valable par les autorités communales²⁶⁰. Certains pays sont revenus sur ces législations discriminantes, comme les **Pays-Bas**, qui ont abrogé en 1999 la loi sur les roulottes, mettant ainsi un terme au caractère discriminatoire de la législation sur les habitants de caravanes²⁶¹. Mais d'autres ont pris le chemin inverse : le **Royaume-Uni** a supprimé, au milieu des années 1990, l'obligation

pour les autorités locales de fournir des aires de stationnement aux Travellers²⁶². Par ailleurs, de nombreuses municipalités refusent aux Roms l'accès aux logements sociaux (en **Roumanie**²⁶³, en **Slovénie**²⁶⁴), de même que l'obtention de permis de construire sur des terrains qui pourtant leur appartiennent (au **Royaume-Uni**²⁶⁵ ou en **France**²⁶⁶). En **Finlande**²⁶⁷, les Roms sont également victimes de discriminations de la part des propriétaires quand ils cherchent à louer un logement et, en **Suède**²⁶⁸, ils sont harcelés par leurs voisins, qui veulent les voir partir. En **Lettonie**, selon un sondage mené par le Laboratoire d'Etudes analytiques et stratégiques de Riga (à la demande de l'Agence pour le développement régional de l'État), 53% des résidents de Riga n'apprécient pas d'être voisins avec des Roms²⁶⁹.

En conséquence, les Roms sont forcés de s'installer sur des terrains insalubres et à l'écart des centres urbains, comme dans le camp de Polemidia à **Chypre**, situé sur une ancienne décharge et loin de tout réseau de transport²⁷⁰. Du camp de Spata en **Grèce**²⁷¹ au quartier de Kirtimai à Vilnius (**Lituanie**)²⁷², en passant par la région **slovène** de Doljenska²⁷³ ou les bidonvilles de Porto ou Lisbonne (**Portugal**)²⁷⁴, les exemples de terrains non raccordés aux réseaux de distribution d'eau potable et d'électricité des villes sont légion. En 1999 déjà, l'association **irlandaise** Southside Travellers Action Group dénonçait les conditions de vie précaires des Travellers de la région de Dun Laoghaire/Rathdown : 49% des Travellers vivaient sans eau courante, 25% n'avaient pas accès à des sanitaires et 32% ne bénéficiaient d'aucun service de collecte des ordures²⁷⁵. Ces conditions de logement menacent directement la vie des Roms, comme le montrent les incendies de camps de Roms en Seine-Saint-Denis (**France**) en 2009, dont un a causé la mort d'un enfant de 7 ans²⁷⁶, ou l'expulsion de Roms par les autorités municipales de la ville **roumaine** de Miercurea Ciuc vers un terrain près d'une usine de traitement des eaux usées où le danger toxique était élevé²⁷⁷. Les aires d'accueil pour les Travellers en **Irlande** sont à 82,5 % (chiffres de 2008)²⁷⁸ près d'un terrain dangereux (pylônes électriques, poteaux téléphoniques, décharges, grandes routes, pollution industrielle).

Certains pays disent apporter des réponses à ces situations, mais elles restent très insuffisantes. La **France** a mis en place des « *villages d'insertion* » pour aider à l'inclusion des Roms migrants, mais la Commission nationale consultative des droits de l'Homme dénonce une réponse partielle et sélective, tout comme les difficultés de financements et les blocages administratifs auxquels se heurtent les associations pour les mettre en œuvre, et ne considère cette solution que comme « *une réponse d'urgence* » mais en aucun cas comme une « *politique ambitieuse d'intégration des Roms* »²⁷⁹. En ce qui concerne les aires collectives et temporaires d'accueil pour les itinérances des Gens du voyage, seules 52% des aires prévues par la loi ont été réalisées et les demandes majoritaires d'habitat adapté et de lieux durables et individualisés pour la vie en caravane restent largement non prises en compte²⁸⁰.

En **Irlande**, le gouvernement a voté en septembre 1998 une loi sur le logement obligeant les autorités locales à adopter des plans de création d'aires d'accueil pour les Travellers dans les cinq ans à venir²⁸¹, toutefois cette législation n'a pas ou peu été appliquée. Pour sa part, la **Suisse** a reconnu en 2006 que le nombre d'aires d'accueil pour les Gens du voyage dans le pays était insuffisant, cependant le gouvernement a refusé de construire de nouvelles aires, acceptant seulement de convertir d'anciennes places d'arme désaffectées en

aires d'accueil à condition que cela ne coûte pas trop cher²⁸². En **République tchèque**, la ville de Litvinov a créé le «*dortoir des inadaptables*», un dortoir «*dans un état pitoyable* » que les autorités font payer à un «*prix [...] très élevé* »²⁸³. Le Comité européen des droits sociaux a par ailleurs reconnu l'Etat **belge** coupable de violation du droit au logement de familles de Gens du voyage²⁸⁴. D'autres Etats membres de l'Union européenne ont été condamnés par le Comité européen des droits sociaux pour violations de la Charte sociale européenne à l'encontre des Roms : le **Portugal**²⁸⁵ en 2011, la **France** en 2011²⁸⁶, 2009²⁸⁷, 2008²⁸⁸ et 2007²⁸⁹, l'**Italie** en 2010²⁹⁰ et 2005²⁹¹, la **Bulgarie**²⁹² en 2006, et la **Grèce**²⁹³ en 2004.

D'autres encore refusent clairement d'améliorer les conditions de logement des Roms vivant sur leur territoire. Les autorités **chypriotes** n'ont pas mis en œuvre les politiques arrêtées en mars 2000 pour remédier aux problèmes du sans-abrisme et du chômage au sein de la communauté Rom²⁹⁴. En **Lituanie**²⁹⁵ et en **Roumanie**²⁹⁶, les autorités refusent de légaliser des logements non autorisés de Roms et, en **République tchèque**, il n'y a pas d'aires d'accueil prévues par la loi pour permettre aux communautés itinérantes de stationner²⁹⁷. En **France**, seulement la moitié des communes de plus de 5 000 habitants ont rempli leur obligation légale de construire des aires d'accueil pour les Gens du voyage (en vertu de la loi Besson de 2000)²⁹⁸. Au **Portugal**²⁹⁹ et au **Royaume-Uni**³⁰⁰, certaines municipalités ont décidé de couper l'eau et l'électricité aux camps de Roms installés aux abords de leurs villes pour les forcer à partir. En **Belgique**, plusieurs dizaines de familles de Roms originaires de Slovaquie et de Bosnie, parmi lesquels une quarantaine de demandeurs d'asile et de nombreux enfants, ont trouvé refuge à la gare du Nord de Bruxelles au mois de septembre 2011, où ils ont vécu pendant plusieurs semaines dans des conditions indignes, avant d'en être expulsés par la police sans solution de relogement³⁰¹.

L'ERRC a déposé plainte contre le **Portugal** devant le Comité européen des droits sociaux³⁰² après ses visites dans le pays de 2005 à 2011. Le Comité a observé que le pourcentage de Roms vivant dans des mauvaises conditions de logements est «*beaucoup plus élevé que la moyenne nationale* »³⁰³ et qu'ils se trouvent donc dans une situation différente et désavantagée par rapport au reste de la population. Le gouvernement portugais a été jugé coupable de violation des articles 16, 30, 31 (1) et E de la Charte sociale européenne et le Comité l'a encouragé à adopter des mesures positives pour assurer aux groupes exclus et désavantagés, dont les Roms, un accès aux droits tels que le logement et une inclusion sociale.

> **Mise à l'écart du système de santé**

Dans son rapport sur la situation des droits des Roms et des Gens du voyage en février 2012, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe souligne que le taux moyen de mortalité des Roms est plus élevé que celui des autres citoyens européens, particulièrement le taux de mortalité infantile. L'espérance de vie des Roms est inférieure de dix ans en **Hongrie**, en **Espagne** ou au **Royaume-Uni**³⁰⁴ et, «*dans de nombreux pays, [elle est] inférieure de 15 ans à [celle de] la population majoritaire* » selon le document «*Dosta ! Assez !* » de la Campagne pour les Roms de la division des Roms et des Gens du Voyage du Conseil de l'Europe³⁰⁵.

Par ailleurs, les Roms sont exposés à de nombreuses maladies. Ainsi, les autorités **bulgares** reconnaissent que les Roms souffrent de manière disproportionnée d'une maladie pulmonaire « *due à leur travail coutumier* »³⁰⁶. En **Pologne**, plus de la moitié des Roms ont des problèmes de santé, ce qui les limite dans leurs activités quotidiennes et affecte leurs revenus³⁰⁷. En **Espagne**, une épidémie de tuberculose s'est déclarée en mars 2008 dans un camp de Roms à Grenade³⁰⁸. En **France**, des épidémies de rougeole et de tuberculose se sont déclarées en 2011 dans des camps de Roms, et des risques d'épidémie de coqueluche ont été soulevés par Médecins du Monde. Les enfants Roms souffrent également de saturnisme³⁰⁹. En **Grèce**, 60 enfants Roms de Komotini ont été hospitalisés en novembre 2007 en raison d'une hépatite A³¹⁰. Ces situations alarmantes sont dues au fait que les Roms ne bénéficient pas de couvertures vaccinales optimales, ce qui les expose à de graves maladies. Les enfants sont tout particulièrement vulnérables, malheureusement ils sont rarement à jour dans leurs vaccins, notamment en **Roumanie** (où 46% d'entre eux ne suivent pas le programme de vaccination infantile), en **Grèce** (où ils sont 35% à ne pas être correctement protégés) et en **Bulgarie** (où 29% des enfants Roms ne sont pas vaccinés contre toutes les maladies dangereuses)³¹¹.

Cette situation est due d'une part aux conditions de logements insalubres dans lesquels ils vivent et d'autre part aux difficultés qu'ils rencontrent à accéder aux soins, ceci étant dû à la discrimination et à la pauvreté. Dans certains pays, les médecins refusent de recevoir des Roms (**Royaume-Uni**³¹², **Irlande**³¹³); ailleurs, les femmes Roms sont victimes de discriminations dans les maternités (**Hongrie**³¹⁴, **Bulgarie**³¹⁵, **Espagne**³¹⁶). Par ailleurs, des ambulanciers **hongrois** et **bulgares** ont refusé de se rendre dans des camps de Roms alors qu'ils avaient été appelés pour des urgences médicales, ce qui a conduit à la mort de plusieurs Roms, dont un enfant de quatre mois³¹⁷. En plus de ces discriminations qui sont une atteinte à leur intégrité physique, les Roms souffrent de discrimination dans l'accès aux assurances de couverture médicale. Le rapport de la FRA de mai 2012 souligne qu'en **Grèce**, en **Roumanie** et en **Bulgarie**, les Roms ne sont que 45% à avoir une assurance médicale, contre 85% des non-Roms³¹⁸. En **Bulgarie**, 46% des Roms (chiffres de 2004)³¹⁹ n'avaient pas d'assurance médicale et, depuis 2008, la législation bulgare n'assure plus le droit à une assistance sociale adéquate aux chômeurs qui n'ont pas de ressources suffisantes, ce qui affecte en particulier les Roms. En **France**, Médecins du Monde dénonce la politique d'expulsion systématique des Roms par les autorités, qui éloigne les Roms des systèmes de soin, entraîne des ruptures de soin, et rend impossible la prévention d'épidémies. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme souligne pour sa part qu'« *une majorité de Roms migrants en France n'a pas de couverture maladie [car] leur statut de citoyens de l'Union européenne [...] complique leur accès à l'Aide médicale d'État (AME).* »³²⁰, AME qui était par ailleurs devenue payante (30€) en 2011 mais qui est redevenue gratuite au mois d'août 2012. Dans plusieurs pays, l'accès aux services sociaux, et notamment aux services de santé, est très difficile pour les Roms (en **Roumanie**³²¹, en **République tchèque**³²², aux **Pays-Bas**³²³, en **Finlande**³²⁴, au **Portugal**³²⁵).

Pour aider certains Roms à avoir accès aux soins, des consultations médicales gratuites et des « *visiteurs médicaux* » ont été mises en place en **Pologne** dans les camps des Roms car ils sont trop éloignés des services publics³²⁶ et, en **Roumanie**, des postes de médiateurs de

santé ont été créés pour les Roms³²⁷. De son côté, le Comité européen des Droits sociaux a condamné la **Bulgarie** en 2008 pour violation de l'article 13-1 (droit à l'assistance sociale et médicale) de la Charte sociale européenne, jugeant que la Bulgarie n'avait pas protégé en particulier la santé de sa population Rom³²⁸. Par ailleurs, les médiateurs Roms du Conseil de l'Europe mis en place en octobre 2010 travaillent notamment à améliorer l'accès des Roms aux systèmes de soins³²⁹.

> *Ségrégation dans le système éducatif*

L'insalubrité et l'éloignement des logements freinent la scolarisation des enfants Roms (en **Lituanie**³³⁰, au **Portugal**³³¹, à **Chypre**³³²), tout comme la pauvreté dans laquelle ils vivent (en **Roumanie**³³³, en **Slovénie**³³⁴). Quand ils sont scolarisés, les enfants Roms peuvent être aussi victimes de ségrégation.

Dans de nombreux pays, les enfants Roms, ne souffrant d'aucun handicap, sont placés dans des classes spéciales normalement réservées aux enfants handicapés mentaux. En **Bulgarie** et en **Hongrie**, en novembre 2011, les Roms représentent plus de 60% des élèves dans les instituts spéciaux destinés aux enfants ayant une incapacité mentale³³⁵ et, en **Lettonie**, 28% des élèves Roms étaient inscrits dans des classes spécialisées ou dans des écoles spéciales sur la période 2003-2004³³⁶. En **Estonie**, les enfants Roms sont placés dans des écoles spécialisées pour enfants handicapés, bien qu'ils ne présentent aucun handicap mental ou physique³³⁷, ainsi qu'en **Roumanie**³³⁸, en **Slovaquie**³³⁹, en **Pologne** (où 20% des enfants Roms subissent ce sort³⁴⁰), en **République Tchèque** (où cette situation concerne un tiers des enfants Roms³⁴¹), en **Slovénie** (où les enfants Roms ont neuf fois plus de chances que les enfants non Roms d'être orientés vers une école pour enfants avec des besoins spéciaux³⁴²), ou en **Hongrie** (où un système de «*classes spéciales pour enfants attardés et difficiles*»³⁴³ a été mis en place pour les enfants Roms). Les Roms sont aussi parfois placés dans des écoles qui leur sont spécifiquement réservées : au **Danemark**, des classes étaient réservées aux Roms dans la ville de Helsingør jusqu'en 2004³⁴⁴ ; en **Bulgarie**, 70% des enfants Roms allaient dans des écoles accueillant exclusivement des Roms en 2006³⁴⁵, le niveau d'éducation qui y est dispensé ainsi que les installations sanitaires y étant bien plus médiocres que dans les autres écoles. En 2001 déjà, un rapport faisait état de 400 écoles réservées aux Roms mises en place depuis 1991³⁴⁶.; En **Grèce**, les enfants de 28 communautés étaient toujours, en novembre 2010, scolarisés dans des écoles spéciales, malgré une condamnation de la Cour européenne des droits de l'Homme, le 5 juin 2008³⁴⁷. Il arrive aussi que les enfants Roms soient refusés dans des écoles accueillant des enfants non-Roms (en **Espagne**, des parents non-Roms se sont opposés en 2004 à l'inscription d'enfants Roms dans l'école de leurs enfants³⁴⁸ ; au **Portugal**, des parents d'élèves non-Roms de l'école de Rebordinho ont refusé en 2003 que des Roms soient scolarisés dans l'école de leurs enfants, affichant des banderoles «*Non aux enfants Tsiganes* » à l'entrée de l'école³⁴⁹). En **France**, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme souligne en mars 2012 des atteintes au droit à la scolarisation des enfants Roms migrants et l'absence de collaboration des communes pour inscrire les enfants Roms dans les écoles³⁵⁰. Et pourtant, l'espoir et la ténacité peuvent être récompensés, comme ce fut le cas pour deux jeunes filles

Roms qui ont été nommées meilleures apprenties de **France** et décorées par le Sénat, l'une en 2011 et l'autre 2012. Toutes deux avaient vécu plusieurs années sans papier dans des taudis ou des caravanes sans eau et sans électricité. La lauréate de 2011 a pourtant mis six mois avant d'être régularisée³⁵¹.

Par ailleurs, les Roms sont brimés, injuriés, voir battus par les autres élèves et le personnel enseignant non-Roms, comme par exemple en **Pologne**³⁵² ou en **Espagne**, où une fillette Rom de 11 ans, qui a été agressée par huit autres enfants, a été obligée de changer d'école, car ses agresseurs étaient défendus par un enseignant et les parents d'élèves³⁵³.

Il en résulte un faible niveau d'éducation des enfants Roms qui s'arrêtent souvent au premier cycle d'enseignement, par exemple en **Lettonie**³⁵⁴, au **Royaume-Uni**³⁵⁵, en **Slovénie**³⁵⁶, en **Suède**³⁵⁷ ou en **Bulgarie**³⁵⁸. Selon le rapport de FRA de mai 2012, seul un enfant Rom sur deux fréquente une école maternelle ou un établissement préscolaire. En **Grèce**, moins de 10% des enfants Roms sont scolarisés en primaire (contre 50% chez les non-Roms)³⁵⁹, et plus de 35% des enfants Roms entre 7 et 15 ans ne vont pas à l'école. En **Roumanie**, **Bulgarie**, **France** et **Italie**, ils sont au moins 10% à ne pas être scolarisés³⁶⁰. Enfin, seuls 15 % des jeunes adultes Roms interrogés ont achevé un enseignement secondaire supérieur général ou professionnel. Au **Portugal**, en **Grèce**, en **Espagne**, en **France** et en **Roumanie**, moins d'un Rom sur dix a un diplôme d'éducation supérieure. En **République tchèque** et en **Pologne**, c'est moins d'un sur trois. Il faut noter qu'en **Pologne**, les femmes Roms sont plus souvent diplômées du supérieur que les hommes Roms³⁶¹.

Plusieurs pays ont pris des mesures pour changer les conditions de scolarisation des enfants Roms. Parfois, cela a permis de faire évoluer la situation, comme en **Espagne** – où les communautés autonomes ont fait en sorte de répartir plus équitablement les migrants étrangers entre écoles publiques (dont le niveau d'instruction est réputé plus faible) et écoles privées à subvention publique³⁶²; en **Norvège** où, de 2004 à 2008, un établissement de formation d'instituteur de maternelle a lancé une enquête pour sensibiliser la société norvégienne à la culture Rom dans les écoles primaires³⁶³. En **Finlande**, des subventions étatiques sont versées aux écoles et aux communes pour améliorer l'accès à l'enseignement des enfants Roms³⁶⁴. En **Roumanie**, le Conseil national de lutte contre la discrimination et le ministère de l'Éducation de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports organisent depuis 2008 la campagne « l'école sans discrimination » qui, en 2010, était particulièrement destinée aux enseignants ayant une longue expérience et aux inspecteurs pour les Roms. Toutefois, la FRA note qu'il n'a pas été possible de savoir si cette campagne a été un succès ou un échec³⁶⁵. En **Pologne**, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations Unies a apprécié dans ses remarques et recommandations de 2009 la progressive abolition de l'éducation séparée pour les enfants Roms à l'école³⁶⁶, toutefois, l'Ombudsman de Pologne a déploré que les enfants Roms n'aient toujours pas un accès normal à l'éducation dans une lettre adressée au ministère de l'Égalité de traitement le 13 septembre 2011³⁶⁷.

En outre, la langue romani est rarement enseignée et des obstacles existent limitant cet enseignement. En **Finlande**, « moins de 10% des enfants ont la possibilité d'étudier le romani »³⁶⁸, et les enseignants qualifiés et les manuels scolaires en langue romani manquent. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe, dans son quatrième rapport sur l'application de la Charte des langues régionales ou minoritaires en Finlande publié en mars 2012, demande aux

autorités finlandaises qu'elle « *élaborent et mettent en œuvre des stratégies innovantes pour la formation des enseignants de romani et élargissent la production de matériel pédagogique en romani* »³⁶⁹. En **Pologne** il n'existe qu'un seul établissement dispensant des cours en Polska Roma, un dialecte Rom³⁷⁰, et en **Hongrie**, l'attribution de subventions aux écoles qui accueillent des enfants des minorités et qui enseignent le romani a eu pour effet de créer des classes spéciales où ne se retrouvent que des Roms³⁷¹.

De plus, la ségrégation persiste dans les faits au **Danemark**³⁷², en **France**³⁷³, en **Bulgarie**³⁷⁴, en **Roumanie**³⁷⁵, en **Slovaquie**³⁷⁶ en **Slovénie**³⁷⁷ ou encore en **République tchèque** (où 32% des élèves des classes spéciales sont des enfants Roms, alors que les Roms ne représentent que 2% de la population totale tchèque³⁷⁸), malgré un jugement de la CEDH condamnant les autorités tchèques dans l'arrêt « DH et autres c. République Tchèque » du 13 novembre 2007³⁷⁹. La CEDH a également condamné la **Grèce** (arrêt « Sampanis et autres c. Grèce » en juin 2008³⁸⁰, voir ci-dessus) et la **Croatie** (arrêt « Oršuš et Autres c. Croatie » du 16 mars 2010³⁸¹) pour des cas de ségrégation d'enfants Roms dans les écoles.

> Difficile accès au marché du travail

Le faible niveau d'éducation des Roms ainsi que les discriminations dont ils sont victimes les excluent du marché du travail. Selon un récent sondage de FRA, moins d'un Rom sur trois est salarié dans l'Union européenne et un sur trois est au chômage³⁸². En **France**, en **Italie** et au **Portugal**, seul un Rom sur dix entre 20 et 64 ans a une activité rémunérée, et en **Italie**, en **République tchèque** et en **Slovaquie**, le taux de chômage chez les Roms est quatre à cinq fois plus élevé que chez les non Roms. En **Bulgarie**, le taux de chômage parmi les Roms est de 70 à 80%³⁸³, et en **République tchèque**, il monte à plus de 90%³⁸⁴. Par ailleurs, de manière générale, les femmes Roms sont trois fois plus au chômage que les hommes Roms³⁸⁵ : en **Irlande**, 73% des hommes Roms et 60% des femmes Roms sont au chômage³⁸⁶ ; en **Bulgarie**, environ 35% des hommes Roms ont un emploi, contre seulement 25% des femmes, selon les statistiques officielles³⁸⁷.

En **Slovaquie**, en **République Tchèque**, en **Pologne**, en **Estonie**, en **Lettonie**, en **Finlande**, les Roms sont victimes de discriminations à l'emploi sur la base de leur origine ethnique³⁸⁸. En **Hongrie**, de nombreux employeurs disent clairement avoir refusé d'embaucher des Roms au seul motif de leur origine ethnique. La majorité des plaintes traitées par l'Autorité pour l'Egalité de traitement depuis sa création concernent le secteur de l'emploi et émanent très souvent des Roms³⁸⁹. En **Roumanie**, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne pointait en 2010 le fait que « 44 % des employeurs participant à [son] enquête ont admis qu'ils n'engageraient pas de Roms, car ceux-ci étaient perçus comme paresseux et peu dignes de confiance »³⁹⁰. De même, un sondage réalisé en **Espagne** par le ministère du travail et des affaires sociales en 2007 révélait que 47% des Roms interrogés déclaraient que leur plus grand problème pour trouver du travail était le racisme³⁹¹. En **Lettonie**, 58.4% des personnes ayant répondu à un sondage sur l'emploi des Roms ont déclaré qu'ils réfléchiraient à deux fois avant d'employer un Rom, ou qu'ils ne le feraient tout simplement pas³⁹². Le rapport de la FRA montre que 25% des Roms en

Roumanie et 60% en **République tchèque**, en **Grèce**, en **Italie** et en **Pologne** ont subi des discriminations à l'emploi sur la base de leur ethnicité Rom³⁹³. Seuls environ 40 % des Roms interrogés connaissent les lois interdisant la discrimination à l'égard de personnes issues de minorités ethniques lorsqu'ils se présentent à un emploi³⁹⁴, et s'ils dénoncent cette discrimination surtout en **Italie** et en **République tchèque**, ils ne portent pas plainte contre elle en **Bulgarie** et en **Roumanie**³⁹⁵. Même les Roms diplômés sont victimes de discrimination et ont peu de perspectives d'évolution sur le marché de l'emploi, à l'instar des Roms diplômés en **Slovaquie** qui ne trouvent du travail que dans des domaines liés à leur ethnicité (travail dans des communautés Roms, dans le développement social ou dans des services publics spécialisés sur les questions Roms)³⁹⁶.

Les Roms sont également victimes de discriminations indirectes, l'exemple le plus flagrant étant les mesures transitoires restreignant l'accès au marché du travail pour les citoyens roumains et bulgares dans huit pays de l'Union européenne, qui touchent principalement les Roms migrants. En **Allemagne**, au **Royaume-Uni**, aux **Pays-Bas**, en **Belgique**, au **Luxembourg**, en **Espagne**, en **Autriche** et à **Malte**, ces mesures transitoires ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2013 les gouvernements affirmant en guise de justification chercher à ne pas aggraver le taux de chômage élevé dans leur pays³⁹⁷. En **France**, seuls 150 métiers³⁹⁸ sont accessibles aux bulgares et aux roumains. La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité a jugé que ces mesures étaient « *de véritables freins à l'emploi [qui] peuvent inciter les Roms à travailler illégalement et à mendier* »³⁹⁹. Pour la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, « *Ces mesures, certes légales, présentent donc un caractère discriminatoire, dès lors qu'elles se prolongent dans le temps, puisqu'elles limitent l'accès au séjour de certains citoyens européens, en fonction de leur nationalité.* »⁴⁰⁰.

Le gouvernement **français** a cependant annoncé le 22 août 2012 qu'il allait assouplir ces mesures transitoires, sans les supprimer pour autant : la taxe de 700€ que les employeurs devaient payer à l'État pour embaucher un roumain ou un bulgare a été supprimée, et la liste des emplois ouverts aux roumains et bulgares a été élargie⁴⁰¹. La France suit ainsi partiellement l'exemple de l'**Italie**, qui a supprimé les mesures transitoires le 29 décembre 2011⁴⁰², et de l'**Irlande**, qui en a fait de même le 22 juillet 2012⁴⁰³, allant ainsi dans le même sens que la Commission européenne qui déclare dans un rapport de novembre 2011⁴⁰⁴ que « *la liberté de circulation des travailleurs roumains et bulgares a eu un impact positif sur la croissance et qu'elle est neutre sur la situation du chômage des pays qui leur ont ouvert leur marché de l'emploi.* »⁴⁰⁵. La Commission a par ailleurs demandé aux pays membres de l'Union européenne de justifier leur décision de maintien des mesures transitoires, et László Andor, Commissaire européen en charge de l'Emploi et des Affaires sociales, a expliqué que « *[cette décision] doit également être étayée par une analyse des troubles du marché du travail ou de la menace de telles perturbations dans le pays en question, et nous examinerons ces faits au cas par cas* »⁴⁰⁶. Etant exclus du marché de l'emploi, les Roms sont obligés de se tourner vers la mendicité ou des formes de travail illégales. En **Grèce**, ils vivent de la collecte d'ordures, au **Portugal**, ils vendent toute sorte de biens dans les foires et sur les marchés, et en **Finlande** et en **Suisse**, ils en sont réduits à mendier pour survivre⁴⁰⁷, tout comme au **Luxembourg**, où certains Roms qui vivent en France viennent au Grand-Duché pour mendier plus facilement⁴⁰⁸.

Quelques bonnes pratiques en matière d'accès à l'emploi pour les Roms sont toutefois à mettre en avant, dans l'espoir que tous les pays de l'Union s'en inspirent. En **Pologne**, un programme au bénéfice de la communauté Rom a été lancé par le ministère des Affaires intérieures et de l'Administration pour la période 2004-2013 et, depuis 2006, de nombreux Roms ont pu monter leur propre entreprise grâce au Fond social européen⁴⁰⁹. En **Bulgarie**, le ministère du Travail et des Politiques sociales a adopté en 2009 des mesures pour améliorer l'accès au marché du travail des Roms⁴¹⁰. En **Espagne**, le programme ACCEDER a été créé en 2000 pour permettre aux Roms d'accéder au marché de l'emploi. Au vu de son succès, l'ONG, Fundación Secretariado Gitano, qui gère ce programme – avec l'aide financière de l'État, des Communautés autonomes et des Mancomunidades – l'a reconduit jusqu'en 2013. En 10 ans, 58 000 Roms ont bénéficié de ce programme et 40 000 contrats d'embauche ont été signés⁴¹¹. Enfin, des projets de micro-crédits pour les femmes Roms ont été récemment lancés en **Bulgarie** et en **Espagne**⁴¹².

En **Ecosse**, l'organisation Black and Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland (BEMIS) travaille avec les communautés de Travellers depuis des années et a mené une enquête sur les problèmes des Travellers en Ecosse, pour faire connaître ces questions auprès du Comité pour l'Égalité des chances et pour les soutenir et, en effet, la position des communautés Roms et Travellers d'Ecosse est bien meilleure que dans le reste du **Royaume-Uni**.

> Conclusion

Le niveau de discriminations dont sont victimes les Roms dans tous les pays de l'Union européenne et dans tous les domaines de leur vie quotidienne (éducation, logement, santé, emploi) est tel qu'il peut être considéré comme une violence sociale. Ces discriminations, par leur nature et leur degré, portent atteinte à l'intégrité physique et mentale des Roms : l'insalubrité des logements crée des conditions de vie indécentes voire dangereuses (incendies, maladies), les obstacles dans l'accès aux soins et les conditions de vie précaires diminuent l'espérance de vie des Roms, la ségrégation dans les écoles est profondément humiliante pour les enfants Roms et scelle les inégalités à long terme. Le difficile accès au marché de l'emploi favorise l'exploitation des Roms et entraîne un fort taux de chômage et donc une grande précarité au sein de ces populations.

Conclusion

Les violences subies par les Roms en Europe sont dramatiques, multiformes et permanentes. Elles se perpétuent dans tous les pays européens, aucun État ne peut se targuer de traiter et de protéger cette population mieux qu'un autre. La manière avec laquelle l'Europe et les États européens traitent leur plus grande minorité transnationale est scandaleuse. Les moyens mis en œuvre pour lutter contre ces injustices sont timorés et faibles. Pourtant l'urgence de la situation devrait faire appel à des réactions similaires à celles à mettre en œuvre face à une réelle catastrophe humanitaire.

Les plans restent inefficaces et inadaptés. La dernière initiative de la Commission européenne (le projet cadre pour l'inclusion des Roms), bien que louable, risque de ne pas atteindre ses objectifs car elle ne prend pas en compte l'ensemble des droits de l'Homme, mais seulement ceux concernant les droits économiques et sociaux. Comment peut-on scolariser un enfant Rom quand sa famille est expulsée ? Comment améliorer l'accès aux soins quand des médecins refusent de soigner les Roms ? Comment loger les familles Roms quand la population refuse de les avoir comme voisins ? Comment trouver un emploi quand on n'a pas de permis de travail ? Les droits de l'Homme forment un tout. Le respect des droits de l'Homme exige une approche globale incluant en priorité la lutte contre les violences dont font partie toutes les formes de racisme anti-Rom. Un grand nombre d'ONG, diverses instances nationales et internationales de défense des droits de l'Homme, le Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe l'affirment clairement.

Les prémices de l'échec de l'initiative de la Commission sont déjà perceptibles alors que le projet cadre d'inclusion des Roms n'est pas encore lancé. En effet, les stratégies nationales fournies par les États à la Commission sont décevantes, de l'aveu même de la Commissaire européenne à la Justice, aux Droits fondamentaux et à la Citoyenneté, Viviane Reding : « *Le plus important : alors que nous voyons beaucoup de belles paroles dans les stratégies nationales, ce qui manque, ce sont des résultats concrets, des objectifs quantifiés et clairs, des délais ambitieux d'action* »⁴¹³. Les États ne veulent pas s'attaquer aux problèmes de fond c'est-à-dire les violences subies par les Roms.

La Commission se contente de vérifier et de confirmer que les législations des États respectent les traités européens et les directives, règlements et orientations définies en commun. Sa vision de la conformité des engagements pris par les États lorsqu'ils ont adhéré à l'Union européenne et quand ils ont signé les traités successifs, en particulier le Traité de Lisbonne, reste trop complaisante et manque trop souvent de fermeté. Au quotidien et de façon concrète, dans la grande majorité des cas, les Roms rencontrent d'énormes difficultés à faire respecter leurs droits. Faisant face aux violences, les recours en justice des Roms sont difficiles, n'aboutissent souvent pas et les systèmes judiciaires leur restent peu efficaces. Concernant les Roms, les États ne font que trop rarement respecter leur législation quand ils ne la violent pas eux-mêmes. La Commission, qui se contente essentiellement de vérifier la

conformité de la transposition de la législation européenne, se dit impuissante face aux États n'appliquant pas leur propre législation. Et le respect des droits des Roms se retrouve dans une impasse. Les violences subies par les Roms sont un scandale européen, national et local.

Nous devons dénoncer les positions laxistes des États, quand elles ne sont pas volontaires, tout comme la soi-disant impuissance de la Commission européenne à faire respecter les traités européens. Car défendre les droits des Roms, c'est aussi défendre les droits de tous les citoyens européens. Le non-respect des droits fondamentaux des Roms à travers toute l'Europe révèle la fragilité des démocraties et les faiblesses de ses gouvernants à tous les niveaux tant européens que nationaux et locaux.

Il est urgent de réagir car les crises économiques qui s'annoncent, et qui vont durer, vont exacerber les discours populistes, réveiller les relents de nationalismes et risquent probablement de dégénérer en violences racistes encore plus graves. L'histoire européenne a déjà montré que ce scénario était possible. C'est en défendant le droit des Roms que nous érigerons des défenses et des digues renforçant les droits fondamentaux de tous les citoyens européens.

En faisant respecter les droits des Roms, l'Union européenne trouverait l'occasion de redonner à la construction communautaire un nouveau souffle et un nouveau cours, rythmé par la définition d'une Europe des droits et des citoyens, d'un projet au service de la cohésion et de l'harmonie sociales.

Annexe

> Occurrences des pays par ordre alphabétique :

Allemagne :	p. 9 ; 11 ; 16 ; 17 ; 20 ; 24 ; 35
Autriche :	p. 14 ; 16 ; 17 ; 22 ; 35
Belgique :	p. 11 ; 12 ; 14 ; 24 ; 28 ; 30 ; 35
Bulgarie :	p. 9 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 19 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 27 ; 28 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35
Chypre :	p. 13 ; 15 ; 29 ; 30 ; 32
Croatie :	p. 14 ; 17 ; 23 ; 34
Danemark :	p. 19 ; 32 ; 34
Espagne :	p. 10 ; 11 ; 13 ; 19 ; 20 ; 21 ; 24 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36
Estonie :	p. 10 ; 19 ; 32 ; 34
Finlande :	p. 13 ; 14 ; 19 ; 29 ; 31 ; 33 ; 34 ; 35
France :	p. 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 16 ; 17 ; 21 ; 24 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36
Grèce :	p. 9 ; 11 ; 12 ; 14 ; 15 ; 21 ; 23 ; 24 ; 27 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35
Hongrie :	p. 9 ; 10 ; 12 ; 13 ; 16 ; 20 ; 21 ; 23 ; 24 ; 25 ; 30 ; 31 ; 32 ; 34
Irlande :	p. 11 ; 12 ; 19 ; 22 ; 29 ; 31 ; 34 ; 35
Italie :	p. 10 ; 11 ; 12 ; 15 ; 16 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 24 ; 27 ; 28 ; 30 ; 33 ; 34 ; 35
Lettonie :	p. 9 ; 10 ; 29 ; 32 ; 33 ; 34
Lituanie :	p. 11 ; 13 ; 29 ; 30 ; 32
Luxembourg :	p. 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 19 ; 21 ; 28 ; 35 ; 36
Malte :	p. 35
Norvège :	p. 10 ; 16 ; 17 ; 19 ; 22 ; 33
Pays-Bas :	p. 10 ; 15 ; 17 ; 19 ; 24 ; 27 ; 28 ; 31 ; 35
Pologne :	p. 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 27 ; 28 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35 ; 36
Portugal :	p. 9 ; 11 ; 13 ; 14 ; 15 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35
République tchèque :	p. 9 ; 10 ; 14 ; 16 ; 17 ; 20 ; 21 ; 22 ; 23 ; 25 ; 27 ; 28 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35
Roumanie :	p. 10 ; 11 ; 12 ; 14 ; 15 ; 16 ; 17 ; 20 ; 23 ; 24 ; 25 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 32 ; 33 ; 34 ; 35
Royaume-Uni :	p. 11 ; 21 ; 24 ; 28 ; 29 ; 30 ; 31 ; 33 ; 35 ; 36
Slovaquie :	p. 12 ; 14 ; 15 ; 16 ; 20 ; 22 ; 23 ; 24 ; 25 ; 28 ; 30 ; 32 ; 34 ; 35
Slovénie :	p. 10 ; 11 ; 13 ; 14 ; 19 ; 29 ; 32 ; 33 ; 34
Suède :	p. 9 ; 10 ; 13 ; 17 ; 23 ; 24 ; 29 ; 33
Suisse :	p. 11 ; 15 ; 17 ; 24 ; 29 ; 35
Albanie :	p. 24
Kosovo :	p. 11
Serbie :	p. 11 ; 19 ; 21 ; 24
Ukraine :	p. 17

Bibliographie

Commission européenne

« *Roma integration : are national governments ready to live up their commitments ?* », discours de V. Reding lors de la réunion de la plateforme extraordinaire d'inclusion des Roms, Bruxelles, 22 mars 2012.

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/12/215&format=PDF&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>

Courrier adressé à Romeurope par la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne, document interne, 19 mars 2012.

Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des dispositions transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie, 11 novembre 2011.

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=7204&langId=fr>

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, 5 avril 2011.

http://ec.europa.eu/justice/policies/discrimination/docs/com_2011_173_fr.pdf

« *Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion – Progress Report 2008-2010* », Document SEC(2010)400 de la Commission européenne, 7 avril 2010.

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4823&langId=en>

« *Ethnic minority and roma women in Europe : a case for gender equality ?* », DG Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne, novembre 2008.

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=4833&langId=en>

Parlement européen

« *Ouverture de la session : Tunisie, Egypte et commémoration du génocide des Roms* », Session plénière du Parlement européen, 2 février 2011.

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20110202IPR13044/html/Ouverture-de-la-session-Tunisie-Egypte-et-commemoration-du-genocide-des-Roms>

Résolution du Parlement européen sur la situation des Roms dans l'Union européenne, 28 avril 2005.

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2005-0151+0+DOC+XML+V0//FR>

Conseil de l'Europe

« Protéger les droits des Roms », Conseil de l'Europe, 28 novembre 2011.

http://www.coe.int/AboutCoe/media/interface/publications/roms_fr.pdf

« La Commission européenne et le Conseil de l'Europe renforcent leur action en faveur des Roms par un accord sur les médiateurs », Conseil de l'Europe, 6 juillet 2011.

<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1811425&Site=DC>

« Autriche et Hongrie, 1850-1938 », Projet éducation des enfants Roms en Europe, Conseil de l'Europe, avril 2009.

http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/FS/4.1_french_corr.pdf

« Dosta ! Assez ! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms ! Boite à outils. », Conseil de l'Europe, mai 2010.

http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/source/documents/Dosta_toolkit_FR.pdf

« Roms en Europe », J.P. Liégeois, Editions du Conseil de l'Europe, janvier 2007.

« Education des enfants roms en Europe. Textes et activités du Conseil de l'Europe en matière d'éducation », Conseil de l'Europe, décembre 2006.

http://www.coe.int/t/dg4/education/roma/Source/TextsActivitiesISBN_FR.pdf

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

« La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, 21 octobre 2010.

<http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc10/FDOC12422.pdf>

« La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe », Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 février 2010.

<http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc10/FDOC12174.pdf>

Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe

« Humanrights of Roma and Travellers in Europe », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012.

http://www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems79611_GBR_CouvHumanRightsOfRoma_WEB.pdf

« *Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe* », extrait du rapport complet de Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012.

http://www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems212811_FRA_2612_Roma_and_Travellers_Extraits_A4_web.pdf

« *Médias européens et stéréotypes antitsiganes* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 7 juillet 2011.

http://commissioner.cws.coe.int/tiki-view_blog_post.php?postId=152

« *Les responsables politiques qui tiennent des propos anti-Roms alimentent la haine* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 26 juin 2011.

http://commissioner.cws.coe.int/tiki-view_blog_post.php?postId=149

« *Letter of Thomas Hammarberg to Ms LeirePajin, Minster of Health social policy and Equality* », 9 mai 2011.

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=1967251&SecMode=1&DocId=1746268&Usage=2>

« *République Tchèque : il faut garantir aux enfants Roms une égalité dans l'éducation.* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 22 novembre 2010.

www.coe.int/t/commissioner/news/2010/101122czechrepublic_fr.asp

« *Report by Thomas Hammarberg, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, following his visit to Bulgaria, from 3 to 5 November 2009* », 9 février 2010.

Rapport de suivi sur la Roumanie (2002-2005), Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 29 mars 2006.

<https://wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?Index=no&command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=1019347&SecMode=1&DocId=1319454&Usage=2>

Rapport de M. Alvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'Homme, sur sa visite en République slovaque, 19 septembre 2001.

[https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CommDH\(2001\)5&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CommDH(2001)5&Language=lanFrench&Ver=original&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)

« *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012.

http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf

« *Roma in the EU – a question of fundamental rights implementation* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2011.

<http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/annual-report-2011-roma.pdf>

Rapport annuel 2010 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne.

http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/AR_2010-conf-edition_fr.pdf

« *Les conditions de logement des Roms et des Travellers dans l'Union européenne. Rapport comparatif* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, octobre 2009.

http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/ROMA_HOUSING_COMPARATIVE-final_FR.pdf

« *Données en bref – 1^{er} rapport : Les Roms* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009.

http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/EU-MIDIS_ROMA_FR.pdf

« *Racisme et xénophobie dans les États membres de l'UE. Tendances, évolutions et bonnes pratiques. Rapport annuel 2005 – partie 2* », Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2005.

<http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/ar05p2fr.pdf>

Cour européenne des droits de l'Homme

Arrêt « *Koky et autres c. Slovaquie* », requête no. 13624/03, CEDH, 12 juin 2012.

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?item=1&portal=hbkm&action=html&highlight=slovaquie%20%7C%20koky%20%7C%2013624/03&sessionId=99809122&skin=hudoc-fr>

Arrêt « *Yordanova et autres c. Bulgarie* » (requête no 25446/06), CEDH, 24 avril 2012.

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/portal.asp?sessionId=95715132&skin=hudoc-pr-fr&action=request>

Arrêt « *Eremiášová et Pechová c. République tchèque* » (requête no 23944/04), CEDH, 16 février 2012.

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?item=1&portal=hbkm&action=html&highlight=23944/04%20%7C%20Eremi%20%7C%20Pechov%20%7C%2023944/04&sessionId=89106939&skin=hudoc-fr>

Arrêt « *Sampanis et autres c. Grèce* », (requête no 32526/05), CEDH, 5 septembre 2008.

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?item=1&portal=hbkm&action=html&highlight=32526/05%20%7C%2032526/05&sessionId=91292365&skin=hudoc-en>

Arrêt « *Stoica c. Roumanie* », (requête no 42722/02), CEDH, 4 mars 2008.

http://www.coe.int/t/dg3/romatravellers/archive/jurisprudence/caselaw/press_releases/StoicaVRomaniaFR.pdf

Arrêt « *D. H. et autres c. République tchèque* », (requête no 57325/00), CEDH, 13 novembre 2007.

<http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/473acb6b2.pdf>

Arrêt « *Karagiannopoulos c. Grèce* », (requête no 27850/03), CEDH, 21 juin 2007.

<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1155515&Site=COE>

Affaire « *Natchova et autres c. Bulgarie* », (requêtes n°s 43577/98 et 43579/98, 6/07/2005, § 160 à 161 et 164), CEDH, 6 juillet 2005.

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/viewhbk.asp?sessionId=30315823&skin=hudoc-en&action=html&table=F69A27FD8FB86142BF01C1166DEA398649&key=44937&highlight=>

Arrêt « *Bekos et Koutropoulos c. Grèce* », (requête no 15250/02), CEDH, 13 mars 2006.

<http://cmiskp.echr.coe.int/tkp197/view.asp?item=1&portal=hbkm&action=html&highlight=Bekos%20%7C%20et%20%7C%20Koutropoulos%20%7C%20c.%20%7C%20Gr%E8ce&sessionId=89943215&skin=hudoc-fr>

Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Quatrième rapport périodique du Conseil de l'Europe sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, quatrième rapport périodique en Finlande, 14 mars 2012.

http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/Report/EvaluationReports/FinlandECRML4_fr.pdf

Quatrième rapport périodique de la Norvège sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires présenté au Conseil de l'Europe, 1 juillet 2008.

http://www.coe.int/t/dg4/education/minlang/report/PeriodicalReports/NorwayPR4_fr.pdf

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

« *Hate crimes in the OSCE region – Incidents and responses. Annual report for 2010* », OSCE et ODIHR, novembre 2011.

[http://tandis.odihr.pl/hcr2010/pdf/Hate Crime Report full version.pdf](http://tandis.odihr.pl/hcr2010/pdf/Hate%20Crime%20Report%20full%20version.pdf)

Comité européen des droits sociaux

C.E.D.S., *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) c. Belgique*, 21 mars 2012 (fond), récl. n°62/2010.

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC62Merits_fr.pdf

« Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Portugal. Réclamation n° 61/2010 », Comité européen des droits sociaux, 30 juin 2011.

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/complaints/CC61Merits_fr.pdf

Décision sur le bien-fondé : Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. France, Réclamation collective n° 63/2010, 28 juin 2011

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC63Merits_fr.pdf

« Procédure de réclamations collectives, 1998-2010. Sommaires des décisions sur le bien-fondé relatives aux Roms et aux Gens du Voyage. », Comité Européen des Droits sociaux, octobre 2010.

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/theme%20factsheets/SummariesMeritRomaRights_fr.pdf

Décision sur le bien-fondé : Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Italie, Réclamation collective n° 58/2009, 25 juin 2010

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC58Merits_fr.pdf

Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. France, Réclamation collective n° 51/2008, 19 octobre 2009

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC51Merits_fr.pdf

Décision sur le bien-fondé : Mouvement international ATD Quart Monde c. France, Réclamation collective n° 33/2006, 4 février 2008

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC34Merits_fr.pdf

Décision sur le bien-fondé : Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les Sans Abris (FEANTSA) c. France, Réclamation collective n° 39/2006, 5 décembre 2007

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC39Merits_fr.pdf

« Décision sur recevabilité : Centre européen des droits des Roms c. Bulgarie. Réclamation n° 31/2005. », Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l'Europe, 18 octobre 2006.

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC31Merits_fr.pdf

Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Italie, Réclamation collective n° 27/2004, 7 décembre 2005

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC27Merits_fr.pdf

« Réclamation No. 15/2003 : Centre européen des droits des Roms c. Grèce », Comité européen des droits sociaux, 20 mai 2003.

http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC15Merits_fr.pdf

Rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Seconds rapports

Second rapport de l'ECRI sur la Slovénie, adopté le 13 décembre 2002, publié le 8 juillet 2003.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-slovenia-fre.pdf

Second rapport de l'ECRI sur l'Italie, adopté le 22 juin 2001, publié le 23 avril 2002.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-italy-fre.pdf

Second rapport de l'ECRI sur le Danemark, adopté le 16 juin 2000, publié le 3 avril 2001.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-denmark-fre.pdf

Second rapport de l'ECRI sur les Pays-Bas, adopté le 15 décembre 2000, publié le 13 novembre 2001.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-netherlands-fre.pdf

Second rapport de l'ECRI sur l'Allemagne, adopté le 15 décembre 2000, publié le 3 juillet 2001.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-germany-fre.pdf

Second rapport de l'ECRI sur la Grèce, adopté le 10 décembre 1999, publié le 27 juin 2000.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_02/02_CbC_fre/02-cbc-greece-fre.pdf

Troisièmes rapports

Troisième rapport de l'ECRI sur les Pays-Bas, adopté le 29 juin 2007, publié le 12 février 2008.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/NLD-CbC-III-2008-3-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur la Finlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 24 mai 2007.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/FIN-CbC-III-2007-23-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur l'Irlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 24 mai 2007.

http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/IRL-CbC-III-2007-24-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur le Portugal, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007.
http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/PRT-CbC-III-2007-4-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovénie, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007.
http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/SVN-CbC-III-2007-5-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur la Roumanie, adopté le 24 juin 2005, publié le 21 février 2006.
http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/ROM-CbC-III-2006-3-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur la Suède, adopté le 17 décembre 2004, publié le 14 juin 2005.
http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/SWE-CbC-III-2005-26-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur le Royaume-Uni, adopté le 17 décembre 2004, publié le 14 juin 2005.
http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/GBR-CbC-III-2005-27-FRE.pdf

Troisième rapport de l'ECRI sur la Bulgarie, adopté le 27 juin 2003, publié le 27 janvier 2004.
http://hudoc.ecri.coe.int/XMLEcri/FRENCH/Cycle_03/03_CbC_fre/BGR-CbC-III-2004-2-FRE.pdf

Quatrièmes rapports

Rapport de l'ECRI sur l'Italie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 6 décembre 2011, publié le 21 février 2012.
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Italy/ITA-CbC-IV-2012-002-FRE.pdf>

Rapport de l'ECRI sur la Lituanie (quatrième cycle de suivi), adopté le 22 juin 2011, publié le 13 septembre 2011.
<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/Lithuania/LTU-CbC-IV-2011-038-FR.pdf>

Rapport de l'ECRI sur la République Tchèque (quatrième cycle de monitoring), adopté le 2 avril 2009, publié le 15 septembre 2009.
http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/czech_republic/CZE-CbC-IV-2009-030-FRE.pdf

Rapport de l'ECRI sur Chypre (quatrième cycle de monitoring), adopté le 23 mars 2011, publié le 31 mai 2011.

<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/cyprus/CYP-CbC-IV-2011-020-FRA.pdf>

Rapport de l'ECRI sur la Bulgarie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 20 juin 2008, publié le 24 février 2009.

<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/bulgaria/BGR-CbC-IV-2009-002-FRE.pdf>

Rapport de l'ECRI sur la Hongrie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 20 juin 2008, publié le 24 février 2009.

<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/country-by-country/hungary/HUN-CbC-IV-2009-003-FRE.pdf>

Documents nationaux officiels

- Bulgarie

« Health strategy concerning people in disadvantaged position, belonging to ethnic minorities », gouvernement bulgare, 2004

<http://www.ncedi.government.bg/en/HealthStrategyENG.htm>

- Canada

« Bulgarie : information sur la situation des Roms et la protection offerte par l'État (mars 2005 - août 2006) », Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada, 22 août 2006.

<http://www.unhcr.org/refworld/country,,IRBC,,BGR,,45f146fd2,0.html>

« Estonie/Union européenne : information sur l'immigration des Roms dans les pays de l'Union européenne; information indiquant si les Roms peuvent déménager en Estonie et chercher un emploi; information sur le traitement réservé aux Roms qui déménagent en Estonie et y vivent (2008-janvier 2011) », Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 8 mars 2011.

<http://www.unhcr.org/refworld/docid/4dd2485e2.html>

- France

« Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. », gouvernement français, 1^{er} janvier 2008.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=98B4C3728222B99ED366D79CBA5709DB.tpdjo03v_3?idArticle=LEGIARTI000017986905&cidTexte=LEGITEXT000017986900&dateTexte=20120402

« Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012.

<http://www.depechestsiganes.fr/wp-content/uploads/2012/03/12.03.22-Avis-gens-du-voyage-et-Roms-migrants.pdf>

« Levée des mesures transitoires pour les ressortissants roumains et bulgares et avancée de la stratégie nationale d'intégration des Roms. 13^{ème} législature », Sénat, 1^{er} février 2011.

<http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ11121500S.html>

« Gens du voyage : pour un statut proche du droit commun », P. Hérisson, rapport au Premier ministre, juillet 2011.

http://www.yvelines.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Gens_du_Voyage_-_Pierre_Herisson_-_20_juillet_2011_-_version_finale-1_cle2fb371.pdf

Directive du 5 août 2010 du Ministère de l'Intérieur.

http://www.lecanardsocial.com/upload/IllustrationsLibres/Circulaire_du_5ao%C3%BBt_2010.pdf

« Délibération 2009-372 », Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, 26 octobre 2009.

<http://www.fnasat.asso.fr/halde/Halde%202009%20372.pdf>

« Etude et propositions sur la situation des Roms et des gens du voyage en France », Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme, 7 février 2008.

http://www.cncdh.fr/IMG/pdf/08.02.07_Etude_et_propositions_sur_la_situation_des_Roms_et_des_gens_du_voyage_en_France-2.pdf

« Rapport annuel d'activité 2011 », Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert, Paris Centre, Protection judiciaire de la jeunesse.

- Grèce

Décret ministériel conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Santé n° A5/696/25.4-11.5.83, intitulé « Mesures sanitaires relatives au relogement organisé des nomades itinérants », publié au Journal officiel n° B'243.

- Italie

Décision du Conseil d'État, Sentenza n. 6050 del 16 novembre 2011 Consiglio di Stato.

<http://www.immigrazione.biz/sentenza.php?id=1182>

- Lettonie

Communiqué de presse de la Cour Suprême lettone, “Senāts atstāj spēkā A.Jordanu attaisnojošu spriedumu” (Le Sénat confirme le jugement acquittant A. Jordans), 21 mai 2010.

“*Latvijas pilsētu sociāli ekonomiskās attīstības tendencies*” (Tendance du développement socio-économique des villes lettones), Analītisko pētījumu un stratēģiju laboratorija, 2008.
http://www.latvija2030.lv/upload/pilsetu_petijums.pdf

- Luxembourg

Règlement grand-ducal du 8 juin 2012 fixant les conditions et les modalités d’octroi d’une aide sociale aux demandeurs de protection internationale.

- République tchèque

Rapport de l’Ombudsman tchèque, « *Research confirms indirect discrimination against Romany pupils* », 7 juin 2012.

http://www.ochrance.cz/en/press-releases/press-releases-2012/research-confirms-indirect-discrimination-against-romany-pupils/?utm_source=Open+Society+Institute&utm_campaign=24f57bf918-justice-20120615&utm_medium=email

Rapport de l’Ombudsman tchèque, « *Final Statement of the Public Defender of Rights in the Matter of Sterilisations Performed in Contravention of the Law and Proposed Remedial Measures* », 23 décembre 2005.

http://www.ochrance.cz/fileadmin/user_upload/ENGLISH/Sterilisation.pdf

- Pologne

Rapport de l’Ombudsman polonaise, « *Report on hate crimes and their counteraction* », mai 2012.

- Royaume-Uni

« *Improving Opportunity, Strengthening Society. A third progress report on the Government’s strategy for race equality and community cohesion. Volume 1* », gouvernement britannique, février 2009.

<http://www.communities.gov.uk/documents/communities/pdf/11529661.pdf>

Publications de partis politiques nationaux

- Bulgarie

« *Европа ни хока заради провалената ромска интеграция, ГЕРБ си траят* », lettre électronique d’Ataka, 17 septembre 2012.

<http://www.vestnikataka.bg/2012/09/европа-ни-хока-заради-провалената-ром/>

« *Цигани от ДПС трошат, бият и убиват в Бежаново* », lettre électronique d’Ataka, 13 septembre 2012.

<http://www.vestnikataka.bg/2012/09/цигани-от-дпс-трошат-бият-и-убиват-в-бе/>

- France

« *Ma lettre sur l'insécurité* », E. Mangeot, candidat UMP aux élections législatives de juin 2012, 19 février 2012.

<http://etienne-mangeot.over-blog.com/article-ma-lettre-sur-l-insecurite-99705474.html>

- Grèce

« *Επεισόδια σε καταυλισμό Ρομά στην Νάουσα - Ξεσηκώθηκαν οι κάτοικοι!* », Aube dorée, 18 juillet 2012.

<http://www.xryshaygh.com/index.php/enimerosi/view/epeisodia-se-kataulismo-roma-sthn-naousa-ejagriwmenoi-oi-katoikoi#.UE8MMbLN-VU>

« *Απάντηση της Τ.Ο. Δυτικής Αχαΐας για το επιχειρησιακό σχέδιο ένταξης των Ρομά* », Aube dorée, 18 juillet 2012.

<http://www.xryshaygh.com/index.php/enimerosi/view/apanthsh-ths-t.o.-dutikhs-achaias-gia-to-epicheirhsiako-schedio-entajhs-twn#.UE8MILLN-VU>

- Roumanie

« *Reconnaissance du Génocide des roms par le Parlement Européen et les États membres de l'UE* », S. Rostas, Secrétaire générale du parti démocrate des Roms, 3 novembre 2011.

<http://www.lapetition.be/en-ligne/Reconnaissance-du-Gnocide-des-roms-par-le-Parlement-Europen-et-les-Etats-membres-de-l-UE-10589.html>

Publications d'organisations internationales

- Agences des Nations unies

« *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement* », Conseil des droits de l'Homme de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 février 2009.

http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/10session/A.HRC.10.11.Add.3_fr.pdf

« *Kinder ohne Chance* », Unicef Roma Studies 2010, 8juillet2010.

<http://www.unicef.de/presse/pm/2010/roma-studie-2010/>

Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sur la Pologne (CERD/C/POL/CO/19), 14 septembre 2009.

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds75.htm>

Publications d'organisations internationales non gouvernementales

- Amnesty International

« Roumanie. À Baia Mare, des Roms risquent d'être expulsés de force et harcelés », Amnesty International, 10 mai 2012.

http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=17661%3Aroumanie-a-baia-mare-des-roms-risquent-detre-expulses-de-force-et-harceles&catid=21%3Acommuniquinternationaux&Itemid=72&lang=

« L'Italie doit réparer les torts causés aux Roms », Amnesty International, 29 novembre 2011.

<http://www.amnesty.org/fr/news/italy-needs-make-things-right-roma-2011-11-29>

« Italie. Une nouvelle loi bafoue le droit à la liberté des migrants », Amnesty International, 24 août 2011.

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR30/015/2011/en/fca22414-a285-4527-8a7a-89cc1c724f99/eur300152011fr.pdf>

« Slovaquie : l'année scolaire se termine mais la ségrégation envers les enfants roms persiste », Amnesty International, 1^{er} juillet 2011.

<http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Discriminations/Discriminations/Actualites/Slovaquie-segregation-enfants-roms-persiste-3056>

« La Slovénie doit fournir aux Roms des logements et l'accès à l'eau », Amnesty International, 16 mars 2011.

<http://www.amnesty.lu/spip/spip.php?article4789>

« Parallel lives. Roma denied rights to housing and water in Slovenia », Amnesty International, mars 2011.

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR68/005/2011/en/8a225f13-4f26-44c9-9078-85bcfa6fa0d2/eur680052011en.pdf>

« Roma children still lose out. Segregation persists in Slovak schools despite new law », Amnesty International, juin 2009.

<http://www.amnesty.org/en/library/asset/EUR72/004/2009/en/1015c34e-304f-473d-9a1e-9d2a1548c4da/eur720042009en.pdf>

« Roma forcibly evicted from Milan settlement », Amnesty International, 31 mars 2009.

<http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/news/roma-forcibly-evicted-milan-settlement-20090331>

« Europe. Discriminations contre les Roms », Amnesty International, 25 octobre 2007.

<http://www.amnesty.org/fr/library/asset/EUR01/012/2007/fr/5a7b611f-d35c-11dd-a329-2f46302a8cc6/eur010122007fr.pdf>

« Bosnie-Herzégovine, Croatie, Slovénie : les enfants Roms exclus de l'enseignement primaire », Amnesty International, novembre 2006.

<http://www.amnesty.org/es/library/asset/EUR05/003/2006/es/e7be89d2-d3dd-11dd-8743-d305bea2b2c7/eur050032006fr.pdf>

« Slovénie. Les Roms et le droit à l'éducation. Faits et chiffres », Amnesty International, 16 novembre 2006.

<http://www.amnesty.org/ar/library/asset/EUR68/002/2006/ar/3939dc48-d3d9-11dd-8743-d305bea2b2c7/eur680022006fr.pdf>

« Amnesty International Report 2006 - Bulgaria », Amnesty International, 23 mai 2006.

<http://www.unhcr.org/refworld/topic,4565c22544,4565c25f53f,447ff7a02,0,...html>

Fiche d'information sur Chypre, Amnesty International, 25 mai 2005.

<http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/les-rapports-annuels/Le-rapport-annuel-2005/Europe/article/chypre-5547>

- European Roma Rights Center (ERRC)

« European Court of Human Rights Rules Against Hungary in Police Brutality Case », European Roma Rights Center, 26 juin 2012.

<http://www.errc.org/article/european-court-of-human-rights-rules-against-hungary-in-police-brutality-case/4014>

« Romania: Authorities Must Investigate Police Responsibility for Death of Two Romani Men », European Roma Rights Center, 18 juin 2012.

<http://www.errc.org/article/romania-authorities-must-investigate-police-responsibility-for-death-of-two-romani-men/4010>

« ERRC active in Slovakia », Newsletter du European Roma Rights Center, Volume 16, June 2012, p. 4.

http://www.errc.org/cms/upload/file/errc-newsletter-2-2012.pdf?utm_medium=email&utm_campaign=ERRC+Newsletter&utm_source=YMLP&utm_term=h...

“Italian Authorities Must Protect Roma Facing Violence in Pescara”, European Roma Rights Center, 18 mai 2012.

<http://www.errc.org/article/italian-authorities-must-protect-roma-facing-violence-in-pescara/3989>

“New Decision on Italian State of Emergency Must Not Mean a Return to Anti-Roma Activity, Says ERRC”, European Roma Rights Center, 10 mai 2012.

<http://www.errc.org/article/new-decision-on-italian-state-of-emergency-must-not-mean-a-return-to-anti-roma-activity-says-errc/3986>

« *Evicted Roma face attacks in new Belgrade settlement* », European Roma Rights Center, 4 mai 2012.

<http://www.errc.org/article/evicted-roma-face-attacks-in-new-belgrade-settlement/3984>

« *Anti-Roma Violence in Czech Republic Must End* », European Roma Rights Center, 1^{er} mars 2012.

<http://www.errc.org/article/anti-roma-violence-in-czech-republic-must-end/3969>

« *Factsheet: Roma Rights in Jeopardy* », European Roma Rights Center, 16 février 2012.

<http://www.errc.org/article/factsheet-roma-rights-in-jeopardy/3828>

« *ERRC Research Coordinator Djordje Jovanovic on Romani Children in Institutional Care* », European Roma Rights Center, 20 décembre 2011.

<http://www.errc.org/article/errc-research-coordinator-djordje-jovanovic-on-romani-children-in-institutional-care/3959>

« *Concerted Effort Needed by National and International Authorities to End Rising Tension in the Czech Republic* », European Roma Rights Center, 31 août 2011.

<http://www.errc.org/cikk.php?cikk=3924>

« *Trafficking in human beings* », European Roma Rights Center, 5 mai 2011.

<http://www.errc.org/article/trafficking-in-human-beings/3840>

« *Breaking the silence: Trafficking in Romani communities* », European Roma Rights Center, mars 2011.

<http://www.errc.org/cms/upload/file/breaking-the-silence-19-march-2011.pdf>

« *Attacks against Roma in Slovakia: January 2008-December 2010* », European Roma Rights Center, 8 février 2011

<http://www.errc.org/cms/upload/file/attacks-list-in-slovakia.pdf>

« *Submission to the Committee of ministers: the continued segregation of romani schoolchildren* », European Roma Rights Center, 30 novembre 2010.

[http://www.errc.org/cms/upload/file/fourth-communication-to-the-committee-of-ministers-on-judgment-implementation-30112010.pdf?utm_medium=email&utm_campaign=Czech+Government+Flouts+Court+Ruling+on+...&utm_source=YMLP&utm_term=\)](http://www.errc.org/cms/upload/file/fourth-communication-to-the-committee-of-ministers-on-judgment-implementation-30112010.pdf?utm_medium=email&utm_campaign=Czech+Government+Flouts+Court+Ruling+on+...&utm_source=YMLP&utm_term=))

« *ERRC report on Croatia for the 2010 EU Progress Reports* », European Roma Rights Center, 1^{er} juin 2010.

<http://www.errc.org/cms/upload/file/ecprogress-croatia-2010.pdf>

« *Human Rights Groups Urge Thorough Follow-up of Recent Incident of Police Violence and Abuse of Romani Boys in Slovakia* », European Roma Rights Center, 21 avril 2009.

<http://www.errc.org/article/human-rights-groups-urge-thorough-follow-up-of-recent-incident-of-police-violence-and-abuse-of-romani-boys-in-slovakia/3029>

« *Romanian Roma Camping on an Irish Motorway Deported After Several Months' Standoff* », European Roma Rights Center, 20 novembre 2007.

<http://www.errc.org/article/romanian-roma-camping-on-an-irish-motorway-deported-after-several-months-standoff/2891>

« *Recent Survey Reveals Poor Living Conditions of Spanish Roma* », European Roma Rights Center, 20 novembre 2007.

<http://www.errc.org/article/recent-survey-reveals-poor-living-conditions-of-spanish-roma/2903>

« *French Mayor Sentenced After Setting Fire to Romani Camp* », European Roma Rights Center, 18 mai 2007.

<http://www.errc.org/article/french-mayor-sentenced-after-setting-fire-to-romani-camp/2774>

« *Charges Brought in Spanish Racial Violence Case* », European Roma Rights Center, 18 mai 2007.

<http://www.errc.org/article/charges-brought-in-spanish-racial-violence-case/2788>

« *The glass box : exclusion of Roma from employment* », European Roma Rights Center, février 2007.

<http://www.errc.org/cms/upload/media/02/14/m00000214.pdf>

« *Eleven-Year-Old Romani Girl Attacked at School in Spain* », European Roma Rights Center, 13 novembre 2006.

<http://www.errc.org/article/eleven-year-old-romani-girl-attacked-at-school-in-spain/2699>

« *Justice for Romani Victims of Racial Discrimination in Bulgaria* », European Roma Rights Center, 8 juin 2006.

<http://www.errc.org/article/justice-for-romani-victims-of-racial-discrimination-in-bulgaria/2602>

« *Farmer in County Mayo Receives Reduced Sentence of Manslaughter after Killing Traveller* », European Roma Rights Center, 3 avril 2006.

<http://www.errc.org/article/farmer-in-county-mayo-receives-reduced-sentence-of-manslaughter-after-killing-traveller/2566>

« *Groundbreaking Report by Czech Ombudsman Recognises "Problem" of Coercive Sterilisation and Calls for Far-Reaching Changes to Law, Policy and Society* », European Roma Rights Center, 31 mars 2006.

<http://www.errc.org/article/groundbreaking-report-by-czech-ombudsman-recognises-problem-of-coercive-sterilisation-and-calls-for-far-reaching-changes-to-law-policy-and-society/2541>

« *Austrian Campsite has* », European Roma Rights Center, 1^{er} février 2006.

<http://www.errc.org/article/austrian-campsite-has/2469>

« *Spanish Romani Neighbourhood Attacked* », European Roma Rights Center, 22 juillet 2005.

<http://www.errc.org/article/spanish-romani-neighbourhood-attacked/2344>

« *Bulldozers in Valencia Leave Ten Romani Families Homeless* », European Roma Rights Center, 22 juillet 2005.

<http://www.errc.org/article/bulldozers-in-valencia-leave-ten-romani-families-homeless/2343>

« *Discrimination against Romani Women in Spain* », European Roma Rights Center, 15 décembre 2004.

<http://www.errc.org/article/discrimination-against-romani-women-in-spain/2078>

« *ERRC submission to the European Commission on the Joint Inclusion Memorandum of Latvia* », European Roma Rights Center, 26 janvier 2004.

http://www.errc.org/article/European_Roma_Rights_Center_-submission-to-the-european-commission-on-the-joint-inclusion-memorandum-of-latvia-january-2004/3760

« *Travellers Win Suit in Ireland* », European Roma Rights Center, 7 novembre 2002.

<http://www.errc.org/article/travellers-win-suit-in-ireland/1656>

« *The limits of solidarity, Roma in Poland after 1989* », European Roma Rights Center, septembre 2002.

<http://www.errc.org/cms/upload/media/00/0A/m0000000A.pdf>

« *47 Latvian Roma refused entry to Estonia* », European Roma Rights Center, 7 novembre 2001.

<http://www.errc.org/article/47-latvian-roma-refused-entry-to-estonia/1291>

« *Letter Concerning Situation of Roma in Austria* », European Roma Rights Center, 2 août 2000.

<http://www.errc.org/article/letter-concerning-situation-of-roma-in-austria/221>

« *Anti-Romani news on Latvian television* », European Roma Rights Center, 11 juillet 2000.

<http://www.errc.org/article/anti-romani-news-on-latvian-television/853>

« *Belgian authorities deport Slovak Roma as European efforts to expel refugee Roma become more aggressive* », European Roma Rights Center, 7 décembre 1999.

<http://www.errc.org/article/belgian-authorities-deport-slovak-roma-as-european-efforts-to-expel-refugee-roma-become-more-aggressive/1171>

« *Police abuse of Travellers in Ireland* », European Roma Rights Center, 5 septembre 1999.

<http://www.errc.org/article/police-abuse-of-travellers-in-ireland/992>

« *Roma sent away from campsite in Norway* », European Roma Rights Center, 5 septembre 1999.

<http://www.errc.org/article/roma-sent-away-from-campsite-in-norway/995>

« *New halting sites law for Irish Travellers* », European Roma Rights Center, 5 janvier 1999.

<http://www.errc.org/article/new-halting-sites-law-for-irish-travellers/2042>

« *Austrian Constitutional Court orders administrative court to rule on police brutality case* », European Roma Rights Center, 2 avril 1998.

<http://www.errc.org/article/austrian-constitutional-court-orders-administrative-court-to-rule-on-police-brutality-case/471>

« *Romani Couple Beaten by Police in Austria* », European Roma Rights Center, 12 octobre 1996.

<http://www.errc.org/article/romani-couple-beaten-by-police-in-austria/1494>

- Réseau européen contre le racisme (ENAR)

« *L'inclusion des Roms: une approche progressiste et basée sur les droits* », Déclaration de politique générale, Réseau européen contre le racisme, avril 2012.

http://cms.horus.be/files/99935/MediaArchive/policy/GPP_7_Roma%20FINAL%20adopted.pdf

- Housing Rights Watch

« *Le droit au logement des Roms et des Gens du voyage en Europe* », Housing Rights Watch, hiver 2010.

http://www.feantsa.org/files/freshstart/Transnational_Exchanges/Housing%20Rights%20Watch/roma_issue_fr.pdf

- Human Rights Watch

« *Le respect par la France de la Directive européenne relative à la liberté de circulation et l'éloignement de ressortissants européens appartenant à la communauté Rom* », Human Rights Watch, 28 septembre 2011.

http://www.hrw.org/node/101964#_ftn17

« *The Situation of Roma in Latvia* », Human Rights Watch et le Centre letton des droits de l'Homme et des études ethniques, 2003.

http://www.humanrights.org.lv/upload_file/situation_of_roma.pdf

Publications d'organisations non gouvernementales nationales

- Asociación por los derechos humanos en Andalucía (APDHA)

« *Motril Acoge, APDHA y Anaquerando envían una carta abierta al Alcalde de Motril al respecto del asentamiento en la Rambla de los Álamos* », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 5 novembre 2010.

http://www.apdha.org/index.php?option=com_content&task=view&id=824&Itemid=63

« Denuncian la violación de los derechos de las personas inmigrantes y la creciente persecución institucional a la que son sometidos en el último año. », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 4 novembre 2010.

http://www.apdha.org/index.php?option=com_content&task=view&id=823&Itemid=63

« Criminalización y expulsión de gitanos rumanos en Francia », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 20 août 2010.

http://www.apdha.org/index.php?option=com_content&task=view&id=793&Itemid=63

« Medidas racistas y xenófobas: respuesta política ante la crisis », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 7 mai 2010.

http://www.apdha.org/index.php?option=com_content&task=view&id=760&Itemid=63

« RumanosGitanos en Granada », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 12 avril 2008.

http://www.apdha.org/index.php?option=com_content&task=view&id=505&Itemid=48#1

« La APDHA de Sevilla quieremanifestar su preocupaciónpor el tratodado a los rumanos que residen en estaciudad. », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 17 juillet 2007.

http://www.apdha.org/index.php?option=com_content&task=view&id=375&Itemid=63

- Association des professeurs d'histoire et de géographie de Caen (France)

« De l'eugénisme à la Shoah », Cercle d'étude de la déportation et de la Shoah, 16 décembre 2001.

<http://aphgcaen.free.fr/cercle/eugen.htm>

- Association internet pour la promotion des droits de l'Homme (AIDH)

« Août 2000, Genève, 57^e session : le Comité a examiné la situation dans 13 pays et adopté une "recommandation" sur les Roms », Association internet pour la promotion des droits de l'Homme (aidh.org), 25 août 2010.

http://www.aidh.org/ONU_GE/Racisme/57Sess.htm

- Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (France)

« Les Roms, boucs-émissaires d'une politique sécuritaire qui cible les migrants et les pauvres », rapport 2010-2011, Romeurope, février 2012.

http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Rapport_2010-2011_CNDH_Romeurope_16-02-12.pdf

- Disputi.com (Bulgarie)

« Където имате право на мнение », Disputi.com, janvier 2012

<http://www.disputi.com/view/198/zakon-za-zadyljitelna-kastraciq-na-ciganite-pri-rajdane.html>

- Fondation « Assurer l’avenir des Gens du voyage suisses »
Communiqué de presse de la fondation « Assurer l’avenir des Gens du voyage suisses » et de la Commission fédérale contre le racisme, 2 novembre 2006.
http://www.humanrights.ch/upload/pdf/061102_CFR_ComPress-f.pdf

- Fondation Helsinki pour les droits de l’Homme de Pologne
« *Judgment rendered in the case of a Roma denied entry to a club* », Fondation Helsinki pour les droits de l’Homme de Pologne, 29 février 2012.
<http://www.hfhr.pl/en/wyrok-w-sprawie-niewpuszczenia-roma-do-klubu-2/>

- Fondation pour les Roms « Morsmal » (Norvège)
« *L'examen public des exactions contre le peuple rom* », morsmal.org, 7 janvier 2011.
<http://www.morsmal.org/french/news/fr-1862.html>

- Forum des nationalistes bulgares
« *Полицейски син-скинар бие с бухалка 4 циганчета* », Forum des nationalistes bulgares, 15/07/2009
<http://www.forum.bg-nacionalisti.org/index.php?topic=10279.0>

- Groupe d’information et de soutien des immigrés (GISTI), Imaginons un réseau internet solidaire (IRIS), Ligue des droits de l’Homme - France (LDH)
« *OSCAR, un danger immédiat et massif pour les Roms* », Note complémentaire du GISTI, d’IRIS et de la LDH, 21 septembre 2010.
<http://www.gisti.org/spip.php?article2049>

- Intercooperação et Desenvolvimento (Portugal)
« *Communauté tzigane au Portugal : les défis d’un processus d’inclusion sociale* », Intercooperação et Desenvolvimento, 1^{er} janvier 2002.
<http://www.millenaire3.com/contenus/textes/costa0603.pdf>

- JasenovacReserach Institute (Croatie)
« *What was Jasenovac ?* », Jasenovac Research Institute.
<http://www.jasenovac.org/whatwasjasenovac.php>

- Ligue des droits de l’Homme – Action Luxembourg Ouverte et Solidaire
« *Peuple européen, peuple étranger, Le Luxembourg et les Roms* », Musée national de la Résistance, Esch Alzette, 2012.

- Ligue des droits de l'Homme - France

« *L'internement des tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale* », LDH Toulon, 9 mars 2010.

<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article3787>

- Ligue des Droits de l'Homme - Belgique

Ligue des droits de l'homme, *Pas d'expulsion des enfants et de leurs familles sans relogement !*, 15 septembre 2011

<http://www.liguedh.be/espace-presse/116-communiqués-de-presse-2011/1226-pas-dexpulsion-des-enfants-et-de-leurs-familles-sans-relogement->

« *Non, la justice n'a pas encouragé la mendicité avec des enfants* », LDH Belgique, 19 août 2010.

<http://www.liguedh.be/2010/945-non-la-justice-na-pas-encourage-la-mendicite-avec-des-enfants>

- Ligue internationale des droits de l'Homme allemande

« *L'AEDH et la Liga appellent les autorités et le gouvernement allemands à cesser les expulsions de Roms vers le Kosovo* », Association européenne pour la défense des droits de l'Homme et Ligue internationale des droits de l'Homme allemande, 17 novembre 2010.

<http://www.aedh.eu/L-AEDH-et-la-Liga-appellent-les,1056.html>

- Médecins du Monde (France)

« *Expulsion de Roms : leur santé en danger* », Médecins du Monde, juillet 2011.

<http://www.medecinsdumonde.org/Presse/Communiqués-de-presse/France/Expulsions-des-Roms-leur-sante-en-danger>

« *Parias : les Roms en France* », Médecins du Monde, juillet 2011.

<http://www.medecinsdumonde.org/content/download/1768/13729/file/95c0fcde41797974e4dbb3ed1f0695ed.pdf>

- Plateforme d'information humanrights.ch

« *Gens du voyage: le Conseil fédéral ne signera par la Convention ILO 169 mais soutient la création d'aires de séjour* », Plateforme d'information humanrights.ch.

http://www.humanrights.ch/fr/Suisse/interieure/Groupes/Culturel/idart_4606-content.html?zur=510

Articles de presse

2012 :

« Възможности за включване на ромите в пазара на труда », Bulgarian National Radio, 13/09/2012

http://bnr.bg/sites/radiobulgaria/Lifestyle/Life/Pages/130912_romi.aspx

« Роми бият полицаи в Бяла Слатина », tv7.bg, 30/08/2012.

<http://tv7.bg/news/incidents/9425482.html>

« Matignon confirme un assouplissement de l'accès des Roms au marché du travail », Libération, 22/08/2012.

http://www.liberation.fr/societe/2012/08/22/matignon-confirme-un-assouplissement-de-l-acces-des-roms-au-marche-du-travail_841233

« Ο Δήμος Μεσολογγίου κατεδάφισε αυθαίρετα κτίσματα Ρομά στο Αιτωλικό », Kathimerini, 9/08/2012.

http://news.kathimerini.gr/4dcgi/_w_articles_ell_1_09/08/2012_491800

« Ireland Opens Its Labor Market to Bulgarians, Romanians », Irish Times, 22/07/2012.

<http://paper.standartnews.com/en/article.php?d=2012-07-22&article=39630>

« Буря в нета заради здравните осигуровки », Sliven dnes i utre online, 12/07/2012.

<http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:zgd918c5vUJ:slivendnesiutre.wordpress.com/2012/07/12/%D0%B1%D1%83%D1%80%D1%8F-%D0%B2-%D0%BD%D0%B5%D1%82%D0%B0-%D0%B7%D0%B0%D1%80%D0%B0%D0%B4%D0%B8-%D0%B7%D0%B4%D1%80%D0%B0%D0%B2%D0%BD%D0%B8%D1%82%D0%B5-%D0%BE%D1%81%D0%B8%D0%B3%D1%83%D1%80%D0%BE%D0%B2/+&cd=22&hl=en&ct=clnk&gl=bg>

« Продажбата на бебета - вследствие на бедност и безработица », inews.bg, 19/06/2012.

http://inews.bg/България/Продажбата-на-бебета-вследствие-на-бедност-и-безработица_la_c.327_i.194140.html

« Slovaquie : construction d'un nouveau « mur de la honte » », hu-lala.org, 14/06/2012.

<http://www.hu-lala.org/2012/06/14/slovaquie-construction-dun-nouveau-«-mur-de-la-honte-»/>

« Auschwitz-ul de la Baia Mare. 2.000 de romi mutați în Uzina Morții de primarul Cherecheș "Chimicul". », evz.ro, 4/06/2012.

<http://www.evz.ro/detalii/stiri/exclusiv-evz-auschwitz-ul-de-la-baia-mare-2000-de-romi-mutati-in-uzina-mortii-de-primar-984719.html>

« Police: Injured boy was not assaulted by Roma », Prague Daily Monitor, 24/05/2012.

http://praguemonitor.com/2012/05/24/police-injured-boy-was-not-assaulted-roma?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+PragueDailyMonitor+%28Prague+Daily+Monitor+-+all+stories%29

« Une jeune rom meilleure apprentie de France », Le Télégramme, 29/03/2012.

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/nantes/nantes-une-jeune-rom-meilleure-apprentie-de-france-29-03-2012-1650403.php>

« A Vaulx-en-Velin, des habitants rejettent violemment les Roms », Rue89, 13/03/2012.

<http://www.rue89lyon.fr/2012/03/13/vaulx-en-velin-habitants-rejettent-violemment-roms/>

« Slovakia: World Bank Study refutes myth of Romani settlement dwellers getting material distress aid », Romea.cz, 5/03/2012.

http://www.romea.cz/english/index.php?id=detail&detail=2007_3214

« Aux Pays-Bas, un site recense les « nuisances » causées par les Roms », Le Monde, 15/02/2012.

<http://bigbrowser.blog.lemonde.fr/2012/02/15/mouchard-aux-pays-bas-un-site-recense-les-nuisances-causees-par-les-roms/>

« L'Italie ouvre ses portes aux travailleurs roumains et bulgares », EurActiv Bruxelles, 4/01/2012.

<http://www.euractiv.fr/italie-ouvre-portes-travailleurs-roumains-bulgares-article>

2011 :

« Italie: De fausses accusations de viol provoquent un raid contre les roms », L'Express, 12/12/2011.

http://www.lexpress.fr/actualite/monde/italie-de-fausses-accusations-de-viol-provoquent-un-raid-contre-les-roms_1060567.html

« Minorités : la question Rom en Pologne », lepetitjournal.com, 24/11/2011.

<http://www.lepetitjournal.com/societe-varsovie/90385-minorites-la-question-rom-en-pologne.html>

« Petange: Une manif en cache une autre », Le Quotidien, 16/11/2011.

<http://www.lequotidien.lu/le-pays/29205.html>

« 1/4 от ромите живеят на площ колкото затворници », 24 Chasa daily, 13/11/2011.

<http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:Qgw1cqyaGTkJ:www.24chasa.bg/Article.asp%3FArticleId%3D1111077+&cd=10&hl=en&ct=clnk&gl=bg>

« European Court for Human Rights condemns Slovakia for forced sterilization of Romani woman », Romea.cz, 8/11/2011.

http://www.romea.cz/english/index.php?id=detail&detail=2007_2939

« Arno Klarsfeld, dans la région aujourd'hui : « Les Roms sont aussi victimes d'eux-mêmes, responsables... », La Voix du Nord, 27/10/2011.

http://www.lavoixdunord.fr/Region/actualite/Secteur_Région/2011/10/27/article_arno-klarsfeld-dans-la-region-aujourd-hu.shtml

« *Pas de Roms dans les hébergements* », *Aftenposten*, 24/10/2011.

<http://krn-defouloir.blogspot.com/2011/10/pas-de-roms-dans-les-hebergements.html>

« *Racisme anti-Roms en Europe: l'alerte bulgare* », *Le Monde*, 14/10/2011.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2011/10/14/racisme-anti-roms-en-europe-l-alerte-bulgare_1586433_3232.html

« *Bulgarie : nouvelles manifestations anti-Roms* », *Euronews*, 3/10/2011.

<http://fr.euronews-direct.bce.lu/2011/10/03/bulgarie-nouvelle-manifestation-anti-roms>

« *Dale Farm, le plus grand campement de voyageurs du Royaume-uni, au coeur d'une bataille judiciaire acharnée depuis plus de 10 ans* », *Dépêches Tsiganes*, 1/10/2011.

<http://www.depechestsiganes.fr/?p=1532>

« *Bulgarie : Manifestations anti-Roms: trois blessés et une centaine d'interpellations* », *Le Quotidien*, 27/09/2011.

<http://www.lequotidien.lu/international/27613.html>

« *bTV Penopmerpume - Операция "Бебета" (часть 1)* », *bTV news*, 24/9/2011.

[http://www.btv.bg/shows/btv-reporterite/videos/video/1491688904-bTV_Reporterite_Operatsiya_Bebeta_\(chast_1\).html](http://www.btv.bg/shows/btv-reporterite/videos/video/1491688904-bTV_Reporterite_Operatsiya_Bebeta_(chast_1).html)

« *Expulsions des Roms : 'Une atteinte à la dignité humaine !'* », S. Bocart, in *La Libre Belgique*, 20/09/2011

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/686245/expulsion-des-roms-une-atteinte-a-la-dignite-humaine.html>

« *Extremist groups aim to benefit from social unrest in North Bohemia* », *radio.cz*, 5/09/2011.

<http://www.radio.cz/en/section/curaffrs/extremist-groups-aim-to-benefit-from-social-unrest-in-north-bohemia>

« *UN Anti-Racism Committee calls on UK to suspend Dale Farm evictions* », *Travellers' Time*, 4/09/2011.

<http://www.travellerstimes.org.uk/list.aspx?n=65133feb-7288-4850-a976-a8acf8915a66&h=False&c=e5aebb2c-a67a-436f-a187-ef84f7eafdd6&>

« *Silvio Berlusconi warns Milan could become 'Gipsytown'* », *BBC*, 25/05/2011.

http://www.everyonegroup.com/Everyone/MainPage/Entries/2011/5/25_Silvio_Berlusconi_warns_Milan_couldbecome_Gipsytown.html

« *HCLU urges immediate measures with regards to the situation in Gyöngyöspata* », *tasz.hu*, 28/04/2011.

<http://tasz.hu/en/romaprogram/hclu-urges-immediate-measures-regards-situation-gyongyospata>

« *“Атака” на улица базери срещу роми в Бургас* », *Daily 24 Chasa*, 1/02/2011.

<http://www.24chasa.bg/Article.asp?ArticleId=763175>

2010 :

« Roms : les parias », woxx.lu, 18/11/2010.

http://www.woxx.lu/cntr/articleNew/id_article/4080

« Roms entre Thionville et Luxembourg. Mobile-home avec vue », land.lu, 14/10/2010.

<http://www.land.lu/index.php/archive/items/mobile-home-avec-vue.html?page=3>

« A l'école des petits Roms », Courrier International, 5/10/2010.

<http://www.courrierinternational.com/article/2010/10/05/a-l-ecole-des-petits-roms>

« Le Luxembourg peut-il accueillir les Roms dont la France ne veut pas? », Slate.fr, 17/09/2010.

<http://www.slate.fr/story/27427/luxembourg-roms-france-sarkozy-reding>

« Expulsions des Roms : hypocrisies françaises et européennes », Myeurope.info, 2/09/2010.

<http://fr.myeurope.info/2010/09/02/expulsions-des-roms-hypocrisies-francaises-et-europeennes-103>

« Histoire des Roms, sept siècles d'oppression », HélèneLarivière, Dazibaoueb, 23/08/2010.

<http://www.dazibaoueb.com/article.php?art=15279>

« Roms, Gitans Tsiganes, Manouches : Un peuple errant maudit des hommes », Chems Eddine Chitour, 8/08/2010.

<http://www.mondialisation.ca/index.php?aid=20540&context=va>

« Les enfants Roms menacés d'expulsion », Courrier international, 9/07/2010.

<http://www.courrierinternational.com/breve/2010/07/09/les-enfants-roms-menaces-d-expulsion>

« Discrimination scolaire en Hongrie: Strasbourg s'en mêle », Regard sur l'Est, 17/02/2010.

<http://www.regard-est.com/home/breves.php?idp=1282&PHPSESSID=23e38b7732ac5a26c1e214787cfca653>

2009 :

« Des excuses tardives aux femmes stérilisées », Roms en République Tchèque, 24/11/2009.

<http://romove.radio.cz/fr/article/22913>

« Hongrie : Dissolution de la Garde magyare », Nations Press.info, 2/07/2009.

<http://www.nationspresse.info/?p=49954>

« Roms: Médecins du monde se mobilise », Le Figaro, 27/05/2009.

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/05/27/01011-20090527FILWWW00433-roms-medecins-du-monde-se-mobilise.php>

« Les Roms de Hongrie relèvent la tête », Le Monde, 23/03/2009.

<http://www.liberation.fr/monde/0101557251-les-roms-de-hongrie-relevant-la-tete>

2007 :

« Historic verdict: Court awards compensation to a Romani woman for sterilization for the first time », Romea.cz, 12/10/2007.

http://www.romea.cz/english/index.php?id=detail&detail=2007_561

« Амалине: Полиция бият роми », Darik News, 18/07/2007.

http://dariknews.bg/view_article.php?article_id=163992

2006 :

« Fribourg trouvera comment accueillir les nomades », Le Temps, 21/12/2006.

http://www.humanrights.ch/upload/pdf/061221_LeTemps_nomades_FR.pdf

« La discrimination des Roms débute dès l'école, en Europe centrale », Le Monde, 20/11/2006.

http://www.lemonde.fr/europe/article/2006/11/20/la-discrimination-des-roms-debute-des-l-ecole-en-europe-centrale_836407_3214.html

« Le trafic d'êtres humains s'intensifie dans les Balkans », Marie-Anne Sorba (source : OSCE), Regard sur l'Est, 25/04/2006.

<http://www.regard-est.com/home/breves.php?idp=482>

2001 :

« Ромските училища - място за пеење и физкултура », daily Sega, 27/12/2001.

<http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:LeJDoX9ysdJ:www.segabg.com/article.php%3Fissuaid%3D1733%26sectionid%3D5%26id%3D00007+&cd=16&hl=en&ct=clnk&gl=bg>

Notes

¹ Le terme « Roms » est employé ici, tout comme dans d'autres documents des institutions européennes, en tant que terme générique couvrant diverses populations qui présentent plus ou moins les mêmes caractéristiques, telles que les Sintis (Manouches), Gens du voyage, Kalé, etc., qu'ils soient sédentaires ou non. Selon les estimations, environ 80 % des Roms sont sédentaires.

Voir Commission européenne. 2010. *Roma in Europe: The Implementation of European Union Instruments and Policies for Roma Inclusion – Progress Report 2008-2010*. p. 3

² Commission nationale consultative des droits de l'Homme. 2012. *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales*

³ Conseil de l'Europe. 2006. *Glossaire terminologique du Conseil de l'Europe sur les Roms et les Gens du voyage*

⁴ LIEGEOIS, J.-P..2010. *Roms et Tsiganes*. Paris : La Découverte

⁵ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, 5 avril 2011, p. 2.

⁶ « Les droits de l'homme des Roms et des gens du voyage en Europe », extrait du rapport complet de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 20.

⁷ « Hate crimes in the OSCE region – Incidents and responses. Annual report for 2010 », Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'Homme (ODIHR), novembre 2011, p. 174.

⁸ Troisième rapport de l'ECRI sur la Suède, adopté le 17 décembre 2004, publié le 14 juin 2005, pp. 34-35.

⁹ Communiqué de presse de la Cour Suprême lettone, « Senāts atstāj spēkā A.Jordanu attaisnojošu spriedumu » (Le Senat confirme le jugement acquittant A. Jordans), 21 mai 2010.

¹⁰ « Racisme anti-Roms en Europe: l'alerte bulgare », Le Monde, 14/10/2011.

¹¹ « “Амака” праца базеру креуу пому в Бързас », Daily 24 Chasa, 1/02/2011.

¹² « Les Roms de Hongrie relèvent la tête », Le Monde, 23/03/2009.

¹³ « HCLU urges immediate measures with regards to the situation in Gyöngyöspata », tasz.hu, 28/04/2011.

¹⁴ « Απάντηση της Τ.Ο. Αντικής Αχαΐας για το επιχειρησιακό σχέδιο ένταξης των Ρομά », Aube dorée, 18 juillet 2012.

¹⁵ « Επεισόδια σε καταυλισμό Ρομά στην Νάουσα - Ξεσηκόθηκαν οι κάτοικοι! », Aube dorée, 18 juillet 2012.

¹⁶ Rapport de l'ECRI sur la République Tchèque (quatrième cycle de monitoring), adopté le 2 avril 2009, publié le 15 septembre 2009, p. 20.

¹⁷ « Silvio Berlusconi warns Milan could become 'Gypsytown' », BBC, 25/05/2011.

¹⁸ Troisième rapport de l'ECRI sur la Suède, adopté le 17 décembre 2004, publié le 14 juin 2005, p. 35.

¹⁹ Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovénie, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 27.

²⁰ « 47 Latvian Roma refused entry to Estonia », European Roma Rights Center, 7 novembre 2001.

²¹ « Motril Acoge, APDHA y Anaquerando envían una carta abierta al Alcalde de Motril al respecto del asentamiento en la Rambla de los Álamos », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 5 novembre 2010.

²² « Arno Klarsfeld, dans la région aujourd'hui : « Les Roms sont aussi victimes d'eux-mêmes, responsables... », La Voix du Nord, 27/10/2011.

²³ « Ma lettre sur l'insécurité », E. Mangeot, candidat UMP aux élections législatives de juin 2012, 19 février 2012.

²⁴ « Les responsables politiques qui tiennent des propos anti-Roms alimentent la haine », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 26 juin 2011.

²⁵ Information de la Ligue des droits de l'Homme – Action Luxembourg Ouverte et Solidaire.

²⁶ « Hongrie : Dissolution de la Garde magyare », Nations Press.info, 2/07/2009.

²⁷ Rapport de l'ECRI sur la République Tchèque (quatrième cycle de monitoring), adopté le 2 avril 2009, publié le 15 septembre 2009, p. 25.

²⁸ Troisième rapport de l'ECRI sur la Roumanie, adopté le 24 juin 2005, publié le 21 février 2006, p. 31.

²⁹ « Anti-Romani news on Latvian television », European Roma Rights Center, 11 juillet 2000.

³⁰ « Août 2000, Genève, 57e session : le Comité a examiné la situation dans 13 pays et adopté une "recommandation" sur les Roms », Association internet pour la promotion des droits de l'Homme, aidh.org, 25 août 2010.

- ³¹ « Aux Pays-Bas, un site recense les « nuisances » causées par les Roms », Le Monde, 15/02/2012.
- ³² « Italie. Une nouvelle loi bafoue le droit à la liberté des migrants », Amnesty International, 24 août 2011.
- ³³ Directive du 5 août 2010 du Ministère de l'Intérieur.
- ³⁴ « Les enfants Roms menacés d'expulsion », Courrier international, 9/07/2010.
- ³⁵ « Medidas racistas y xenófobas: respuesta política ante la crisis », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 7 mai 2010.
- ³⁶ « Règlement grand-ducal du 8 juin 2012 fixant les conditions et les modalités d'octroi d'une aide sociale aux demandeurs de protection internationale », gouvernement du Luxembourg, 8 juin 2012.
- ³⁷ Communiqué de presse de la fondation « Assurer l'avenir des Gens du voyage suisses » et de la Commission fédérale contre le racisme, 2 novembre 2006.
- ³⁸ « Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 15.
- ³⁹ Troisième rapport sur le Portugal, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 30.
- ⁴⁰ C.E.D.S., *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) c. Belgique*, 21 mars 2012 (fond), récl. n°62/2010.
- ⁴¹ « UN Anti-Racism Committee calls on UK to suspend Dale Farm evictions », Travellers' Time, 04/09/2011.
- ⁴² « Auschwitz-ul de la Baia Mare. 2.000 de romi mutați în Uzina Morții de primarul Cherecheș "Chimicul". », evz.ro, 4/06/2012. ; « Roumanie. À Baia Mare, des Roms risquent d'être expulsés de force et harcelés », Amnesty International, 10 mai 2012.
- ⁴³ « OSCAR, un danger immédiat et massif pour les Roms », Note complémentaire du GISTI, d'IRIS et de la LDH, 21 septembre 2010.
- ⁴⁴ « Motril Acoge, APDHA y Anaquerando envían una carta abierta al Alcalde de Motril al respecto del asentamiento en la Rambla de los Álamos », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 5 novembre 2010.
- ⁴⁵ « Roms : les parias », woxx.lu, 18/11/2010.
- ⁴⁶ « Kinderohne Chance », Unicef Roma Studies 2010, 8 juillet 2010.
- ⁴⁷ « L'AEDH et la Liga appellent les autorités et le gouvernement allemands à cesser les expulsions de Roms vers le Kosovo », Association européenne pour la défense des droits de l'Homme et Ligue internationale des droits de l'Homme allemande, 17 novembre 2010.
- ⁴⁸ « Bulldozers in Valencia Leave Ten Romani Families Homeless », European Roma Rights Center, 22 juillet 2005.
- ⁴⁹ « Criminalización y expulsión de gitanos rumanos en Francia », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 20 août 2010.
- ⁵⁰ « Europe. Discriminations contre les Roms », Amnesty International, 25 octobre 2007, p. 6.
- ⁵¹ « Roma forcibly evicted from Milan settlement », Amnesty International, 31 mars 2009.
- ⁵² Rapport de l'ECRI sur la Lituanie (quatrième cycle de suivi), adopté le 22 juin 2011, publié le 13 septembre 2011, pp. 27 et 35.
- ⁵³ Second rapport sur la Grèce, adopté le 10 décembre 1999, publié le 27 juin 2000, p. 16.
- ⁵⁴ « Police abuse of Travellers in Ireland », European Roma Rights Center, 5 septembre 1999.
- ⁵⁵ « The limits of solidarity, Roma in Poland after 1989 », European Roma Rights Center, septembre 2002, p. 91.
- ⁵⁶ « Police abuse of Travellers in Ireland », European Roma Rights Center, 5 septembre 1999.
- ⁵⁷ Second rapport sur la Grèce, adopté le 10 décembre 1999, publié le 27 juin 2000, p. 16.
- ⁵⁸ « Police abuse of Travellers in Ireland », European Roma Rights Center, 5 septembre 1999.
- ⁵⁹ « The limits of solidarity, Roma in Poland after 1989 », European Roma Rights Center, septembre 2002.
- ⁶⁰ « Ο Δήμος Μεσολογγίου κατεδάφισε αυθαίρετα κτίσματα Ρομά στο Αιτωλικό », Kathimerini, 9/08/2012.
- ⁶¹ « Procédure de réclamations collectives, 1998-2010 », Comité Européen des Droits sociaux, Octobre 2010, pp. 9-10.
- ⁶² « Criminalización y expulsión de gitanos rumanos en Francia », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 20 août 2010.
- ⁶³ « Factsheet: Roma Rights in Jeopardy », European Roma Rights Center, 16 février 2012.
- ⁶⁴ Information de la Ligue des droits de l'Homme – Action Luxembourg Ouverte et Solidaire.
- ⁶⁵ « European Court of Human Rights Rules Against Hungary in Police Brutality Case », European Roma Rights Center, 26 juin 2012.
- ⁶⁶ « Romania: Authorities Must Investigate Police Responsibility for Death of Two Romani Men », European Roma Rights Center, 18 juin 2012.
- ⁶⁷ « Αμαλινε: Πολιцаи бият роми », Darik News, 18/07/2007.
- ⁶⁸ « Données en bref – 1^{er} rapport : Les Roms », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009.
- ⁶⁹ « Le droit au logement des Roms et des Gens du voyage en Europe », Housing Rights Watch, hiver 2010, p. 15.

⁷⁰ Sentenza n. 6050 del 16 novembre 2011 Consiglio di Stato, immigrazione.biz.

⁷¹ "New Decision on Italian State of Emergency Must Not Mean a Return to Anti-Roma Activity, Says ERRC", European Roma Rights Center, 10 mai 2012.

⁷² C.E.D.S., *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) c. Belgique*, 21 mars 2012 (fond), récl. n°62/2010.

⁷³ « Belgian authorities deport Slovak Roma as European efforts to expel refugee Roma become more aggressive », European Roma Rights Center, 7 décembre 1999.

⁷⁴ « Le respect par la France de la Directive européenne relative à la liberté de circulation et l'éloignement de ressortissants européens appartenant à la communauté Rom », Human Rights Watch, 28 septembre 2011.

⁷⁵ « Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 12, paragraphe 43.

⁷⁶ « Arrêt Yordanova et autres c. Bulgarie » (requête no 25446/06), CEDH, 24 avril 2012.

⁷⁷ Rapport de l'ECRI sur la Lituanie (quatrième cycle de suivi), adopté le 22 juin 2011, publié le 13 septembre 2011, p. 35.

⁷⁸ « HCLU urges immediate measures with regards to the situation in Gyöngyös », tasz.hu, 28/04/2011.

⁷⁹ « Denuncian la violación de los derechos de las personas inmigrantes y la creciente persecución institucional a la que son sometidos en el último año. », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 4 novembre 2010.

⁸⁰ Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovaquie, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 29.

⁸¹ Troisième rapport de l'ECRI sur la Finlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 24 mai 2007, p. 23.

⁸² « Roms entre Thionville et Luxembourg. Mobile-home avec vue », land.lu, 14/10/2010.

⁸³ « Expulsions des Roms : hypocrisies françaises et européennes », Myeurope.info, 2/09/2010.

⁸⁴ « Denuncian la violación de los derechos de las personas inmigrantes y la creciente persecución institucional a la que son sometidos en el último año. », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 4 novembre 2010.

⁸⁵ « The limits of solidarity, Roma in Poland after 1989 », European Roma Rights Center, septembre 2002.

⁸⁶ Troisième rapport de l'ECRI sur le Portugal, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, pp. 29-35.

⁸⁷ Fiche d'information sur Chypre, Amnesty International, 25 mai 2005.

⁸⁸ « Roms : les parias », woxx.lu, 18/11/2010.

⁸⁹ « Romani Couple Beaten by Police in Austria », European Roma Rights Center, 12 octobre 1996.

⁹⁰ « Human Rights Groups Urge Thorough Follow-up of Recent Incident of Police Violence and Abuse of Romani Boys in Slovakia », European Roma Rights Center, 21 avril 2009.

⁹¹ « Roms entre Thionville et Luxembourg. Mobile-home avec vue », land.lu, 14/10/2010.

⁹² « Non, la justice n'a pas encouragé la mendicité avec des enfants », LDH Belgique, 19 août 2010.

⁹³ Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovaquie, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 29.

⁹⁴ Arrêt « Eremiášová et Pechová c. République tchèque » (requête no 23944/04), CEDH, 16 février 2012.

⁹⁵ Arrêt « Stoica c. Roumanie », (requête no 42722/02), CEDH, 4 mars 2008.

⁹⁶ Affaire « Natchova et autres c. Bulgarie », (requêtes n°s 43577/98 et 43579/98, 6/07/2005, § § 160 à 161 et 164), CEDH, 6 juillet 2005.

⁹⁷ Rapport de l'ECRI sur la Bulgarie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 20 juin 2008, publié le 24 février 2009, p. 39.

⁹⁸ Arrêt « Karagiannopoulos c. Grèce », (requête no 27850/03), CEDH, 21 juin 2007.

⁹⁹ Arrêt « Bekos et Koutropoulos c. Grèce », (requête no 15250/02), CEDH, 13 mars 2006.

¹⁰⁰ « ERRC report on Croatia for the 2010 EU Progress Reports », European Roma Rights Center, 1^{er} juin 2010.

¹⁰¹ Arrêt « Koky et autres c. Slovaquie », requête no. 13624/03, CEDH, 12 juin 2012.

¹⁰² « Letter Concerning Situation of Roma in Austria », European Roma Rights Center, 2 août 2000.

¹⁰³ Troisième rapport de l'ECRI sur le Portugal, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, pp. 29-35.

¹⁰⁴ « The limits of solidarity, Roma in Poland after 1989 », European Roma Rights Center, septembre 2002.

¹⁰⁵ Troisième rapport de l'ECRI sur la Finlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 24 mai 2007, p. 23.

¹⁰⁶ « Bulgarie : information sur la situation des Roms et la protection offerte par l'État (mars 2005 - août 2006) », Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada, 22 août 2006.

¹⁰⁷ Second rapport de l'ECRI sur l'Italie, adopté le 22 juin 2001, publié le 23 avril 2002, p. 22.

¹⁰⁸ « Slovakia: World Bank Study refutes myth of Romani settlement dwellers getting material distress aid », Romea.cz, 5/03/2012.

¹⁰⁹ « ERRC active in Slovakia », Newsletter du European Roma Rights Center, Volume 16, June 2012, p. 4.

¹¹⁰ « Slovaquie : construction d'un nouveau « mur de la honte » », hu-lala.org, 14/06/2012.

¹¹¹ Troisième rapport de l'ECRI sur les Pays-Bas, adopté le 29 juin 2007, publié le 12 février 2008, p. 24.

¹¹²Rapport de l'ECRI sur Chypre (quatrième cycle de monitoring), adopté le 23 mars 2011, publié le 31 mai 2011, p. 35.

¹¹³« Fribourg trouvera comment accueillir les nomades », Le Temps, 21/12/2006.

¹¹⁴« Le droit au logement des Roms et des Gens du voyage en Europe », Housing Rights Watch, hiver 2010, p. 15.

¹¹⁵Décret ministériel conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Santé grecs n° A5/696/25.4-11.5.83, intitulé « Mesures sanitaires relatives au relogement organisé des nomades itinérants », publié au Journal officiel n° B'243.

¹¹⁶« Réclamation No. 15/2003 : Centre européen des droits des Roms c. Grèce », Comité européen des droits sociaux, 20 mai 2003.

¹¹⁷« La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe », Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 février 2010.

¹¹⁸« Roma in the EU – a question of fundamental rights implementation », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2011, p. 20.

¹¹⁹« Bulgarie : information sur la situation des Roms et la protection offerte par l'État (mars 2005 - août 2006) », Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada, 22 août 2006.

¹²⁰« L'examen public des exactions contre le peuple rom », morsmal.org, 7 janvier 2011.

¹²¹« De l'eugénisme à la Shoah », Cercle d'étude de la déportation et de la Shoah, 16 décembre 2001.

¹²²« Autriche et Hongrie, 1850-1938 », Projet éducation des enfants Roms en Europe, Conseil de l'Europe, avril 2009.

¹²³« Histoire des Roms, sept siècles d'oppression », Hélène Larrivé, Dazibaoueb, 23/08/2010.

¹²⁴Rapport de l'Ombudsman tchèque, « Final Statement of the Public Defender of Rights in the Matter of Sterilisations Performed in Contravention of the Law and Proposed Remedial Measures », 23 décembre 2005.

¹²⁵« Groundbreaking Report by Czech Ombudsman Recognises "Problem" of Coercive Sterilisation and Calls for Far-Reaching Changes to Law, Policy and Society », European Roma Rights Center, 3 mars 2006.

¹²⁶« Factsheet: Roma Rights in Jeopardy », European Roma Rights Center, 16 février 2012.

¹²⁷« Factsheet: Roma Rights in Jeopardy », European Roma Rights Center, 16 février 2012.

¹²⁸« Закон за задължителна кастрация на циганите при раждане », Disputi.com, janvier 2012.

¹²⁹Rapport de M. Alvaro Gil-Robles, Commissaire aux droits de l'Homme, sur sa visite en République slovaque, 19 septembre 2001.

¹³⁰« Factsheet: Roma Rights in Jeopardy », European Roma Rights Center, 16 février 2012.

¹³¹« European Court for Human Rights condemns Slovakia for forced sterilization of Romani woman », Romea.cz, 8/11/2011.

¹³²« Des excuses tardives aux femmes stérilisées », Roms en République Tchèque, 24/11/2009

¹³³« Historic verdict: Court awards compensation to a Romani woman for sterilization for the first time », Romea.cz, 12/10/2007.

¹³⁴« République Tchèque : il faut garantir aux enfants Roms une égalité dans l'éducation. », Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 22 novembre 2010.

¹³⁵« L'inclusion des Roms: une approche progressiste et basée sur les droits », Déclaration de politique générale, Réseau européen contre le racisme, avril 2012, p. 2.

¹³⁶« L'internement des tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale », LDH Toulon, 9 mars 2010.

¹³⁷« Roms en Europe », J.P. Liégeois, Editions du Conseil de l'Europe, janvier 2007, p. 115.

¹³⁸« What was Jasenovac ? », Jasenovac Research Institute.

¹³⁹« Autriche et Hongrie, 1850-1938 », Projet éducation des enfants Roms en Europe, Conseil de l'Europe, avril 2009.

¹⁴⁰« L'internement des tsiganes en France pendant la Seconde Guerre mondiale », LDH Toulon, 9 mars 2010.

¹⁴¹« L'examen public des exactions contre le peuple rom », morsmal.org, 7 janvier 2011.

¹⁴²« Roms, Gitans Tsiganes, Manouches : Un peuple errant maudit des hommes », Chems Eddine Chitour, 8/08/2010.

¹⁴³« L'inclusion des Roms: une approche progressiste et basée sur les droits », Déclaration de politique générale, Réseau européen contre le racisme, avril 2012, p. 2.

¹⁴⁴« Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe », extrait du rapport complet de Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 3.

¹⁴⁵« Ouverture de la session : Tunisie, Egypte et commémoration du génocide des Roms », Session plénière du Parlement européen, 2 février 2011.

¹⁴⁶« Août 2000, Genève, 57e session : le Comité a examiné la situation dans 13 pays et adopté une "recommandation" sur les Roms », aidh.org, 25 août 2010.

¹⁴⁷ Quatrième rapport périodique de la Norvège sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires présenté au Conseil de l'Europe, 1^{er} juillet 2008, pp. 15-16.

¹⁴⁸ « *Reconnaissance du Génocide des roms par le Parlement Européen et les Etats membres de l'UE* », Stefan Rostas, 3 novembre 2011.

¹⁴⁹ « *Roms, Gitans Tsiganes, Manouches : Un peuple errant maudit des hommes* », Chems Eddine Chitour, 8/08/2010.

¹⁵⁰ Résolution du Parlement européen sur la situation des Roms dans l'Union européenne, 28 avril 2005.

¹⁵¹ « *Ouverture de la session : Tunisie, Egypte et commémoration du génocide des Roms* », Session plénière du Parlement européen, 26 février 2011.

¹⁵² Article 1 du Traité sur l'Union européenne : « [...] *Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises dans le plus grand respect possible du principe d'ouverture et le plus près possible des citoyens.* [...] »

Article 2 du Traité sur l'Union européenne : « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités. Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes.* »

¹⁵³ Troisième rapport de l'ECRI sur la Finlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 24 mai 2007, p. 29.

¹⁵⁴ « *Aux Pays-Bas, un site recense les « nuisances » causées par les Roms* », Le Monde, 15/02/2012.

¹⁵⁵ « *La APDHA de Sevilla quiere manifestar su preocupación por el trato dado a los rumanos que residen en esta ciudad.* », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 17 juillet 2007.

¹⁵⁶ Second rapport de l'ECRI sur le Danemark, adopté le 16 juin 2000, publié le 3 avril 2001, p. 16.

¹⁵⁷ « *Pas de Roms dans les hébergements* », Aftenposten, 24/10/2011.

¹⁵⁸ « *Romanian Roma Camping on an Irish Motorway Deported After Several Months' Standoff* », European Roma Rights Center, 20 novembre 2007.

¹⁵⁹ Second rapport de l'ECRI sur la Slovaquie, adopté le 13 décembre 2002, publié le 8 juillet 2003, p. 20.

¹⁶⁰ « *Цигани от ДПС трошат, бият и убиват в Бежаново* », lettre électronique d'Ataka, 13 septembre 2012 ;

« *Европа ни хока заради провалената ромска интеграция, ГЕРБ си траят* », lettre électronique d'Ataka, 17 septembre 2012.

¹⁶¹ « *Полицейски син-скинар бие с бухалка 4 циганчета* », Forum des nationalistes bulgares, 15/07/2009.

¹⁶² « *Estonie/Union européenne : information sur l'immigration des Roms dans les pays de l'Union européenne; information indiquant si les Roms peuvent déménager en Estonie et chercher un emploi; information sur le traitement réservé aux Roms qui déménagent en Estonie et y vivent (2008-janvier 2011).* », Commission de l'Immigration et du statut de réfugié du Canada, 8 mars 2011.

¹⁶³ « *Peuple européen, peuple étranger, Le Luxembourg et les Roms* », Musée national de la Résistance, Esch Alzette, 2012, page 58.

¹⁶⁴ « *Роми бият полици в Бяла Слатина* », tv7.bg, 30/08/2012.

¹⁶⁵ « *Anti-Romani news on Latvian television* », European Roma Rights Center, 11 juillet 2000.

¹⁶⁶ « *Médias européens et stéréotypes anti tsiganes* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 7 juillet 2011.

¹⁶⁷ « *Médias européens et stéréotypes anti tsiganes* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 7 juillet 2011.

¹⁶⁸ Rapport de l'ECRI sur l'Italie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 6 décembre 2011, publié le 21 février 2012, p. 24.

¹⁶⁹ Rapport de l'Ombudsman polonaise, « *Report on hate crimes and their counteraction* », mai 2012, p. 78.

¹⁷⁰ « *The limits of solidarity, Roma in Poland after 1989* », European Roma Rights Center, septembre 2002.

¹⁷¹ Second rapport de suivi de l'ECRI sur l'Allemagne, adopté le 15 décembre 2000, publié le 3 juillet 2001, p. 21.

¹⁷² « *HCLU urges immediate measures with regards to the situation in Gyöngyöspata* », Tasz, 28/04/2011.

¹⁷³ « *La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe* », Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 février 2010.

¹⁷⁴ « *Attacks against Roma in Slovakia: January 2008-December 2010* », European Roma Rights Center, 8 février 2011

¹⁷⁵ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 65.

- ¹⁷⁶ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p.67.
- ¹⁷⁷ « *Bulgarie : nouvelles manifestations anti-Roms* », Euronews, 3/10/2011.
- ¹⁷⁸ « *Extremist groups aim to benefit from social unrest in North Bohemia* », radio.cz, 5/09/2011.
- ¹⁷⁹ « *Ο Δήμος Μεσολογγίου κατεδάφισε αυθαίρετα κτίσματα Ρομά στο Αιτωλικό* », Kathimerini, 9/08/2012.
- ¹⁸⁰ « *Italian Authorities Must Protect Roma Facing Violence in Pescara* », European Roma Rights Center, 18 mai 2012.
- ¹⁸¹ « *Concerted Effort Needed by National and International Authorities to End Rising Tension in the Czech Republic* », European Roma Rights Center, 31 août 2011.
- ¹⁸² « *HCLU urges immediate measures with regards to the situation in Gyöngyöspata* », Tasz, 28/04/2011.
- ¹⁸³ « *Extremist groups aim to benefit from social unrest in North Bohemia* », radio.cz, 5/09/2011.
- ¹⁸⁴ Rapport de l'ECRI sur la République Tchèque (quatrième cycle de monitoring), adopté le 2 avril 2009, publié le 15 septembre 2009, p. 24.
- ¹⁸⁵ Rapport de l'ECRI sur la République Tchèque (quatrième cycle de monitoring), adopté le 2 avril 2009, publié le 15 septembre 2009, p. 25.
- ¹⁸⁶ « *Bulgarie : Manifestations anti-Roms: trois blessés et une centaine d'interpellations* », Le Quotidien, 27/09/2011.
- ¹⁸⁷ « *Evicted Roma face attacks in new Belgrade settlement* », European Roma Rights Center, 4 mai 2012.
- ¹⁸⁸ « *Spanish Romani Neighbourhood Attacked* », European Roma Rights Center, 22 juillet 2005.
- ¹⁸⁹ « *A Vaulx-en-Velin, des habitants rejettent violemment les Roms* », Rue89, 13/03/2012.
- ¹⁹⁰ « *Italie: De fausses accusations de viol provoquent un raid contre les roms* », L'Express, 12/12/2011.
- ¹⁹¹ « *Minorités : la question Rom en Pologne* », lepetitjournal.com, 24/11/2011.
- ¹⁹² « *Anti-Roma Violence in Czech Republic Must End* », European Roma Rights Center, 1er mars 2012.
- ¹⁹³ « *La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe* », Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 février 2010.
- ¹⁹⁴ « *Petange: Une manif en cache une autre* », Le Quotidien, 16/11/2011.
- ¹⁹⁵ « *Charges Brought in Spanish Racial Violence Case* », European Roma Rights Center, 18mai2007.
- ¹⁹⁶ « *French Mayor Sentenced After Setting Fire to Romani Camp* », European Roma Rights Center, 18mai2007.
- ¹⁹⁷ « *L'Italie doit réparer les torts causés aux Roms* », Amnesty International, 29 novembre 2011.
- ¹⁹⁸ « *Austrian Campsite has* », European Roma Rights Center, 1er février 2006.
- ¹⁹⁹ « *Roma sent away from campsite in Norway* », European Roma Rights Center, 5septembre 1999.
- ²⁰⁰ « *Factsheet: Roma Rights in Jeopardy* », European Roma Rights Center, 16 février2012.
- ²⁰¹ « *Letter Concerning Situation of Roma in Austria* », European Roma Rights Center, 28août2000.
- ²⁰² « *Farmer in County Mayo Receives Reduced Sentence of Manslaughter after Killing Traveller* », European Roma Rights Center, 3 avril 2006.
- ²⁰³ « *Attacks against Roma in Slovakia: January 2008-December 2010* », European Roma Rights Center, 8 février 2011
- ²⁰⁴ « *Austrian Constitutional Court orders administrative court to rule on police brutality case* », European Roma Rights Center, 2 avril 1998.
- ²⁰⁵ « *Farmer in County Mayo Receives Reduced Sentence of Manslaughter after Killing Traveller* », European Roma Rights Center, 3 avril 2006.
- ²⁰⁶ Rapport de l'ECRI sur la Bulgarie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 20 juin 2008, publié le 24 février 2009, p. 16.
- ²⁰⁷ Rapport de l'ECRI sur la Bulgarie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 20 juin 2008, publié le 24 février 2009, p. 16.
- ²⁰⁸ « *Travellers Win Suit in Ireland* », European Roma Rights Center, 7 novembre 2002.
- ²⁰⁹ « *Judgment rendered in the case of a Roma denied entry to a club* », Fondation Helsinki pour les droits de l'Homme de Pologne, 29 février 2012.
- ²¹⁰ « *Italie: De fausses accusations de viol provoquent un raid contre les roms* », L'Express, 12/12/2011.
- ²¹¹ « *Police: Injured boy was not assaulted by Roma* », Prague Daily Monitor, 24/05/2012.
- ²¹² « *Données en bref – 1^{er} rapport : Les Roms* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009.
- ²¹³ « *Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe* », extrait du rapport complet de Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 11.
- ²¹⁴ « *Trafficking in human beings* », European Roma Rights Center, 5 mai 2011.
- ²¹⁵ « *Breaking the silence: Trafficking in Romani communities* », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 37.
- ²¹⁶ « *Breaking the silence: Trafficking in Romani communities* », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 37.
- ²¹⁷ « *Breaking the silence: Trafficking in Romani communities* », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 55.
- ²¹⁸ « *Breaking the silence: Trafficking in Romani communities* », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 58.

- ²¹⁹ « Protéger les droits des Roms », Conseil de l'Europe, 28/11/2011 ; « Trafficking in human beings », European Roma Rights Center, 5 mai 2011.
- ²²⁰ « Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe », extrait du rapport complet de Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 10.
- ²²¹ « Human rights of Roma and Travellers in Europe », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 100.
- ²²² « Продажбата на бебета - вследствие на бедност и безработица », inews.bg, 19/06/2012.
- ²²³ « bTV Репортерите - Операция "Бебета" (част 1) », bTV news, 24/9/2011.
- ²²⁴ « Le trafic d'êtres humains s'intensifie dans les Balkans », Marie-Anne Sorba (source : OSCE), revue *Regard sur l'Est*, 25/04/2006.
- ²²⁵ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 73.
- ²²⁶ « Protéger les droits des Roms », Conseil de l'Europe, 28 novembre 2011.
- ²²⁷ « Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe », extrait du rapport complet de Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 11.
- ²²⁸ « Le trafic d'êtres humains s'intensifie dans les Balkans », Marie-Anne Sorba (source : OSCE), *Regard sur l'Est*, 25/04/2006.
- ²²⁹ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011.
- ²³⁰ « Les droits de l'homme des Roms et des Gens du voyage en Europe », extrait du rapport complet de Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 11.
- ²³¹ « La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 19.
- ²³² « Le trafic d'êtres humains s'intensifie dans les Balkans », Marie-Anne Sorba (source : OSCE), revue *Regard sur l'Est*, 25/04/2006.
- ²³³ « Le trafic d'êtres humains s'intensifie dans les Balkans », Marie-Anne Sorba (source : OSCE), revue *Regard sur l'Est*, 25/04/2006.
- ²³⁴ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 41.
- ²³⁵ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 71.
- ²³⁶ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 69.
- ²³⁷ « Rapport annuel d'activité 2011 », Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert, Paris Centre, Protection judiciaire de la jeunesse.
- ²³⁸ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 26.
- ²³⁹ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 26.
- ²⁴⁰ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 26.
- ²⁴¹ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 26.
- ²⁴² « Trafficking in human beings », European Roma Rights Center, 5 mai 2011.
- ²⁴³ « Protéger les droits des Roms », Conseil de l'Europe, 28 novembre 2011.
- ²⁴⁴ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 75.
- ²⁴⁵ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 24.
- ²⁴⁶ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, p. 25.
- ²⁴⁷ « Breaking the silence: Trafficking in Romani communities », European Roma Rights Center, mars 2011, pp. 75-76.
- ²⁴⁸ « La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 27.
- ²⁴⁹ « Données en bref – 1^{er} rapport : Les Roms », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009.
- ²⁵⁰ « Données en bref – 1^{er} rapport : Les Roms », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2009, p. 3.
- ²⁵¹ « La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 22.
- ²⁵² « La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 23.
- ²⁵³ « 1/4 от ромите живеят на площ колкото затворници », 24 Chasa daily, 13/11/2011.
- ²⁵⁴ « La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 25.
- ²⁵⁵ « La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 25.
- ²⁵⁶ « Буря в нета заради здравните осигуровки », Sliven dnes i utre online, 12/07/2012.

- ²⁵⁷ Informations fournies par l'AEDH-Bulgarie
- ²⁵⁸ Rapport de l'Ombudsman polonaise, « *Report on hate crimes and their counteraction* », mai 2012, p. 72.
- ²⁵⁹ C.E.D.S., *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) c. Belgique*, 21 mars 2012 (fond), récl. n°62/2010.
- ²⁶⁰ « *Le Luxembourg peut-il accueillir les Roms dont la France ne veut pas?* », Slate.fr, 17/09/2010.
- ²⁶¹ Second rapport de l'ECRI sur les Pays-Bas, adopté le 15 décembre 2000, publié le 13 novembre 2001, p. 15.
- ²⁶² « *Dale Farm, le plus grand campement de voyageurs du Royaume-Uni, au cœur d'une bataille judiciaire acharnée depuis plus de 10 ans* », Dépêches Tsiganes, 1/10/2011.
- ²⁶³ « *Le droit au logement des Roms et des Gens du voyage en Europe* », Housing Rights Watch, hiver 2010, p. 15.
- ²⁶⁴ « *La Slovaquie doit fournir aux Roms des logements et l'accès à l'eau* », Amnesty International, 16 mars 2011.
- ²⁶⁵ Troisième rapport de l'ECRI sur le Royaume-Uni, adopté le 17 décembre 2004, publié le 14 juin 2005, p. 42.
- ²⁶⁶ « *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales* », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 6, paragraphe 22.
- ²⁶⁷ Troisième rapport de l'ECRI sur la Finlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 14 mai 2007, p. 23.
- ²⁶⁸ Troisième rapport de l'ECRI sur la Suède, adopté le 17 décembre 2004, publié le 14 juin 2005, p. 27.
- ²⁶⁹ « *Latvijas pilsētu sociāli ekonomiskās attīstības tendencijas* » (Tendance du développement socio-économique des villes lettones), Analītisko pētījumu un stratēģiju laboratorija, 2008.
- ²⁷⁰ Rapport de l'ECRI sur Chypre (quatrième cycle de monitoring), adopté le 23 mars 2011, publié le 31 mai 2011, p. 35.
- ²⁷¹ « *Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement* », Conseil des droits de l'Homme de l'Assemblée générale des Nations unies, 18 février 2009, p. 15.
- ²⁷² Rapport de l'ECRI sur la Lituanie (quatrième cycle de suivi), adopté le 22 juin 2011, publié le 13 septembre 2011, p. 34.
- ²⁷³ « *Parallel lives. Roma denied rights to housing and water in Slovenia* », Amnesty International, mars 2011.
- ²⁷⁴ « *Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Portugal. Réclamation n° 61/2010* », Comité européen des droits sociaux, 30 juin 2011.
- ²⁷⁵ « *Police abuse of Travellers in Ireland* », European Roma Rights Center, 5 septembre 1999.
- ²⁷⁶ « *Roms: Médecins du monde se mobilise* », Le Figaro, 27/05/2009.
- ²⁷⁷ « *Le droit au logement des Roms et des Gens du voyage en Europe* », Housing Rights Watch, hiver 2010, p. 15.
- ²⁷⁸ « *Les conditions de logement des Roms et des Travellers dans l'UE. Rapport comparatif* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, octobre 2009, p. 84.
- ²⁷⁹ « *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales* », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 16, paragraphe 56.
- ²⁸⁰ « *Gens du voyage : pour un statut proche du droit commun* », P. Hérisson, rapport au Premier ministre, juillet 2011, p. 22.
- ²⁸¹ « *New halting sites law for Irish Travellers* », European Roma Rights Center, 5 janvier 1999.
- ²⁸² « *Gens du voyage: le Conseil fédéral ne signera par la Convention ILO 169 mais soutient la création d'aires de séjour* », Plateforme d'information humanrights.ch.
- ²⁸³ « *La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe* », Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 février 2010.
- ²⁸⁴ C.E.D.S., *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) c. Belgique*, 21 mars 2012 (fond), récl. n°62/2010.
- ²⁸⁵ Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Portugal, Réclamation collective n° 61/2010
- ²⁸⁶ Décision sur le bien-fondé : Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. France, Réclamation collective n° 63/2010
- ²⁸⁷ Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. France, Réclamation collective n° 51/2008
- ²⁸⁸ Décision sur le bien-fondé : Mouvement international ATD Quart Monde c. France, Réclamation collective n° 33/2006
- ²⁸⁹ Décision sur le bien-fondé : Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les Sans Abris (FEANTSA) c. France, Réclamation collective n° 39/2006
- ²⁹⁰ Décision sur le bien-fondé : Centre on Housing Rights and Evictions (COHRE) c. Italie, Réclamation collective n° 58/2009

²⁹¹ Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Italie, Réclamation collective n° 27/2004

²⁹² Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Bulgarie, Réclamation collective n° 31/2005

²⁹³ Décision sur le bien-fondé : Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Grèce, Réclamation collective n° 15/2003

²⁹⁴ Fiche d'information sur Chypre, Amnesty International, 25 mai 2005.

²⁹⁵ Rapport de l'ECRI sur la Lituanie (quatrième cycle de suivi), adopté le 22 juin 2011, publié le 13 septembre 2011, p. 34.

²⁹⁶ « *Le droit au logement des Roms et des Gens du voyage en Europe* », Housing Rights Watch, hiver 2010, p. 15.

²⁹⁷ « *La situation des Roms en Europe et les activités pertinentes du Conseil de l'Europe* », Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, 26 février 2010.

²⁹⁸ « *Gens du voyage : pour un statut proche du droit commun* », P. Hérisson, rapport au Premier ministre, juillet 2011.

²⁹⁹ Troisième rapport de l'ECRI sur le Portugal, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 30.

³⁰⁰ « *UN Anti-Racism Committee calls on UK to suspend Dale Farm evictions* », Travellers' Time, 4/09/2011.

³⁰¹ « *Pas d'expulsion des enfants et de leurs familles sans relogement !* », Ligue des droits de l'homme Belgique, 15 septembre 2011 ; et S. Bocart, 'Expulsions des Roms : « Une atteinte à la dignité humaine ! »', *La Libre Belgique*, 20.09.2011

³⁰² « *Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Portugal. Réclamation n° 61/2010* », Comité européen des droits sociaux, 30 juin 2011.

³⁰³ « *Centre européen des Droits des Roms (CEDR) c. Portugal. Réclamation n° 61/2010* », Comité européen des droits sociaux, 30 juin 2011.

³⁰⁴ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012.

³⁰⁵ « *Dosta ! Assez ! Dépassons les préjugés, allons à la rencontre des Roms ! Boite à outils.* », Conseil de l'Europe, mai 2010, p. 18.

³⁰⁶ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 174.

³⁰⁷ « *La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 21.

³⁰⁸ « *Rumanos Gitanos en Granada* », Asociación por los derechos humanos en Andalucía, 12 avril 2008.

³⁰⁹ « *Expulsion de Roms : leur santé en danger* », Médecins du Monde, juillet 2011.

³¹⁰ « *Les conditions de logement des Roms et des Travellers dans l'Union européenne. Rapport comparatif* », Agence européenne pour les droits fondamentaux, octobre 2009, p. 74.

³¹¹ « *Roma in the EU – a question of fundamental rights implementation* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2011, p. 21.

³¹² « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 171.

³¹³ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 170.

³¹⁴ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 170.

³¹⁵ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 170.

³¹⁶ « *Discrimination against Romani Women in Spain* », European Roma Rights Center, 15 décembre 2004.

³¹⁷ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 169.

³¹⁸ « *La situation des Roms dans 11 États membres –Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 21.

³¹⁹ « *Health strategy concerning people in disadvantaged position, belonging to ethnic minorities* », gouvernement bulgare, 2004.

³²⁰ « *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales* », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 17, paragraphe 62.

³²¹Rapport de suivi sur la Roumanie (2002-2005), Bureau du Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, 29 mars 2006, p. 14.

³²²« *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, pp. 172 ; 177.

³²³« *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 172.

³²⁴« *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 178.

³²⁵« *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 177.

³²⁶« *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 173.

³²⁷« *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 175.

³²⁸« *Réclamation n° 31/2005 – Centre européen des droits des Roms(CEDR) c. Bulgarie*, “Décision sur le bien-fondé” », Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l'Europe, 18 octobre 2006.

³²⁹« *La Commission européenne et le Conseil de l'Europe renforcent leur action en faveur des Roms par un accord sur les médiateurs* », Conseil de l'Europe, 6 juillet 2011.

³³⁰Rapport de l'ECRI sur la Lituanie (quatrième cycle de suivi), adopté le 22 juin 2011, publié le 13 septembre 2011, p. 34.

³³¹« *Communauté tzigane au Portugal : les défis d'un processus d'inclusion sociale* », Intercooperação et Desenvolvimento, 1^{er} janvier 2002.

³³²Rapport de l'ECRI sur Chypre (quatrième cycle de monitoring), adopté le 23 mars 2011, publié le 31 mai 2011, pp. 23-24.

³³³Troisième rapport de l'ECRI sur la Roumanie, adopté le 24 juin 2005, publié le 21 février 2006, p. 34.

³³⁴« *Bosnie-Herzégovine, Croatie, Sloénie : les enfants Roms exclus de l'enseignement primaire* », Amnesty International, novembre 2006, p. 10.

³³⁵« *ERRC Research Coordinator Djordje Jovanovic on Romani Children in Institutional Care* », European Roma Rights Center, 20 décembre 2011.

³³⁶« *Racisme et xénophobie dans les Etats membres de l'UE. Tendances, évolutions et bonnes pratiques. Rapport annuel 2005 – partie 2* », Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2005, p. 80.

³³⁷« *Estonie/Union européenne : information sur l'immigration des Roms dans les pays de l'Union européenne; information indiquant si les Roms peuvent déménager en Estonie et chercher un emploi; information sur le traitement réservé aux Roms qui déménagent en Estonie et y vivent (2008-janvier 2011)* », Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 8 mars 2011.

³³⁸Troisième rapport de l'ECRI sur la Roumanie, adopté le 24 juin 2005, publié le 21 février 2006, pp. 33-34.

³³⁹« *Roma children still lose out. Segregation persists in slovak schools despite new law* », Amnesty International, juin 2009.

³⁴⁰« *Minorités : la question Rom en Pologne* », lepetitjournal.com, 24/11/2011.

³⁴¹« *Education des enfants roms en Europe. Textes et activités du Conseil de l'Europe en matière d'éducation* », Conseil de l'Europe, décembre 2006.

³⁴²Troisième rapport de l'ECRI sur la Sloénie, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 35.

³⁴³« *Discrimination scolaire en Hongrie: Strasbourg s'en mêle* », Regard sur l'Est, 17/02/2010.

³⁴⁴« *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* », Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, 21 octobre 2010.

³⁴⁵« *Amnesty International Report 2006 - Bulgaria* », Amnesty International, 23 mai 2006.

³⁴⁶« *Ромските училища - място за неене и физкултура* », daily Sega, 27/12/2001.

³⁴⁷« *Submission to the Committee of ministers : the continued segregation of romani schoolchildren* », European Roma Rights Center, 30 novembre 2010.

³⁴⁸« *Discrimination against Romani Women in Spain* », European Roma Rights Center, 15 décembre 2004.

³⁴⁹Troisième rapport de l'ECRI sur le Portugal, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 32.

³⁵⁰« *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales* », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 17.

³⁵¹« *Une jeune rom meilleure apprentie de France* », Le Télégramme, 29/03/2012.

³⁵²« *The limits of solidarity. Roma in Poland after 1989* », European Roma Rights Center, septembre 2002.

- ³⁵³ « *Eleven-Year-Old Romani Girl Attacked at School in Spain* », European Roma Rights Center, 1er novembre 2006.
- ³⁵⁴ « *ERRC submission to the European Commission on the Joint Inclusion Memorandum of Latvia* », European Roma Rights Center, 26 janvier 2004.
- ³⁵⁵ « *Improving Opportunity, Strengthening Society. A third progress report on the Government's strategy for race equality and community cohesion. Volume 1* », gouvernement britannique, février 2009.
- ³⁵⁶ « *Slovénie. Les Roms et le droit à l'éducation. Faits et chiffres* », Amnesty International, 16 novembre 2006.
- ³⁵⁷ Troisième rapport de l'ECRI sur la Suède, adopté le 14 décembre 2004, publié le 14 juin 2005, p. 27.
- ³⁵⁸ « *A l'école des petits Roms* », Courrier International, 5/10/2010.
- ³⁵⁹ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p.13.
- ³⁶⁰ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p.14.
- ³⁶¹ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p.15.
- ³⁶² « *Racisme et xénophobie dans les Etats membres de l'UE. Tendances, évolutions et bonnes pratiques. Rapport annuel 2005 – partie 2* », Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes, 2005, p. 80.
- ³⁶³ Quatrième rapport périodique du Conseil de l'Europe sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, quatrième rapport périodique en Norvège, 1^{er} juillet 2008, p. 11.
- ³⁶⁴ Quatrième rapport périodique du Conseil de l'Europe sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, quatrième rapport périodique en Finlande, 14 mars 2012, p. 12-13.
- ³⁶⁵ « *Roma in the EU – a question of fundamental rights implementation* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2011, p. 19.
- ³⁶⁶ Observations finales du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sur la Pologne (CERD/C/POL/CO/19), 14 septembre 2009.
- ³⁶⁷ Rapport de l'Ombudsman polonaise, « *Report on hate crimes and their counteraction* », mai 2012, p. 72.
- ³⁶⁸ Quatrième rapport périodique du Conseil de l'Europe sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, quatrième rapport périodique en Finlande, 14 mars 2012, p. 13.
- ³⁶⁹ Quatrième rapport périodique du Conseil de l'Europe sur l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, quatrième rapport périodique en Finlande, 14 mars 2012, p. 7.
- ³⁷⁰ « *Minorités : la question Rom en Pologne* », lepetitjournal.com, 24/11/2011.
- ³⁷¹ « *La discrimination des Roms débute dès l'école, en Europe centrale* », Le Monde, 20/11/2006.
- ³⁷² « *La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* », Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, 21 octobre 2010.
- ³⁷³ « *Etude et propositions sur la situation des Roms et des gens du voyage en France* », Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme, 7 février 2008, p. 12.
- ³⁷⁴ Troisième rapport de l'ECRI sur la Bulgarie, adopté le 27 juin 2003, publié le 27 janvier 2004, p. 24.
- ³⁷⁵ Troisième rapport de l'ECRI sur la Roumanie, adopté le 24 juin 2005, publié le 21 février 2006, pp. 33-34.
- ³⁷⁶ « *Slovaquie : l'année scolaire se termine mais la ségrégation envers les enfants roms persiste* », Amnesty International, 1^{er} juillet 2011.
- ³⁷⁷ Troisième rapport de l'ECRI sur la Slovaquie, adopté le 30 juin 2006, publié le 13 février 2007, p. 35.
- ³⁷⁸ Rapport de l'Ombudsman tchèque, « *Research confirms indirect discrimination against Romany pupils* », 7 juin 2012.
- ³⁷⁹ Arrêt D. H. et autres c. République tchèque, (Requête no 57325/00), CEDH, 13 novembre 2007.
- ³⁸⁰ Arrêt Sampanis et autres c. Grèce, (Requête no 32526/05), CEDH, 5 septembre 2008.
- ³⁸¹ « *Factsheet: Roma Rights in Jeopardy* », European Roma Rights Center, 16 février 2012.
- ³⁸² « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012.
- ³⁸³ « *Report by Thomas Hammarberg, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, following his visit to Bulgaria, from 3 to 5 November 2009* », 9 février 2010.
- ³⁸⁴ Rapport de l'ECRI sur la République Tchèque (quatrième cycle de monitoring), adopté le 2 avril 2009, publié le 15 septembre 2009, p. 35.
- ³⁸⁵ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 16-17.
- ³⁸⁶ Troisième rapport de l'ECRI sur l'Irlande, adopté le 15 décembre 2006, publié le 24 mai 2007, p. 26.
- ³⁸⁷ « *Възможности за включване на ромите в пазара на труда* », Bulgarian National Radio, 13/09/2012.
- ³⁸⁸ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012.

³⁸⁹ Rapport de l'ECRI sur la Hongrie (quatrième cycle de monitoring), adopté le 20 juin 2008, publié le 24 février 2009, p. 37.

³⁹⁰ Rapport annuel 2010, Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, p. 58.

³⁹¹ « *Recent Survey Reveals Poor Living Conditions of Spanish Roma* », European Roma Rights Center, 20 novembre 2007.

³⁹² « *The Situation of Roma in Latvia* », Human Rights Watch et le Centre letton des droits de l'Homme et des études ethniques, 2003.

³⁹³ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 27.

³⁹⁴ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 27.

³⁹⁵ « *La situation des Roms dans 11 États membres – Les résultats des enquêtes en bref* », Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 23 mai 2012, p. 19.

³⁹⁶ « *The glass box: exclusion of Roma from employment* », European Roma Rights Center, février 2007, pp. 44-45.

³⁹⁷ « *L'Italie ouvre ses portes aux travailleurs roumains et bulgares* », EurActiv Bruxelles, 4/01/2012.

³⁹⁸ « *Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la délivrance, sans opposition de la situation de l'emploi, des autorisations de travail aux étrangers non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse.* », gouvernement français, 1^{er} janvier 2008.

³⁹⁹ « *Délibération 2009-372* », Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, 26 octobre 2009.

⁴⁰⁰ « *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales* », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 9, paragraphe 33.

⁴⁰¹ « *Matignon confirme un assouplissement de l'accès des Roms au marché du travail* », Libération, 22/08/2012.

⁴⁰² « *Levée des mesures transitoires pour les ressortissants roumains et bulgares et avancée de la stratégie nationale d'intégration des Roms. 13^{ème} législature* », Sénat, 1^{er} février 2011.

⁴⁰³ « *Ireland Opens Its Labor Market to Bulgarians, Romanians* », Irish Times, 22/07/2012.

⁴⁰⁴ Rapport de la Commission au Conseil sur le fonctionnement des dispositions transitoires sur la libre circulation des travailleurs en provenance de Bulgarie et de Roumanie, 11 novembre 2011.

⁴⁰⁵ « *Avis sur le respect des droits des « gens du voyage » et des Roms migrants au regard des réponses récentes de la France aux instances internationales* », Commission nationale consultative des droits de l'Homme, 22 mars 2012, p. 15, paragraphe 51.

⁴⁰⁶ « *L'Italie ouvre ses portes aux travailleurs roumains et bulgares* », EurActiv Bruxelles, 4/01/2012.

⁴⁰⁷ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, pp. 163-164.

⁴⁰⁸ Information de la Ligue des droits de l'Homme – Action Luxembourg Ouverte et Solidaire

⁴⁰⁹ « *Human rights of Roma and Travellers in Europe* », Th. Hammarberg, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, février 2012, p. 165.

⁴¹⁰ « *Report by Thomas Hammarberg, Commissioner for Human Rights of the Council of Europe, following his visit to Bulgaria, from 3 to 5 November 2009* », 9 février 2010.

⁴¹¹ Letter of Thomas Hammarberg to MsLeirePajin, Minister of Health social policy and Equality, 9 mai 2011.

⁴¹² « *Ethnic minority and roma women in europe : a case for gender equality ?* », DG Emploi et Affaires sociales de la Commission européenne, novembre 2008.

⁴¹³ « *Roma integration : are national governments ready to live up their commitments ?* », discours de V. Reding lors de la réunion de la plateforme extraordinaire d'inclusion des Roms, Bruxelles, 22 mars 2012.

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme regroupe 25 ligues et associations de défense des droits de l'Homme de 20 pays de l'Union européenne et de la Suisse.

België



LIGA VOOR MENSENRECHTEN

Belgique



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Bulgaria / България



ADHR Bulgaria
adhr-bg.org

EUROPEAN ASSOCIATION FOR THE
DEFENSE OF HUMAN RIGHTS –
BULGARIA

Česká Republika



ČESKÝ HELSINSKÝ VÝBOR

Deutschland



INTERNATIONALE LIGA FÜR
MENSCHENRECHTE

Eesti



INIMÕIGUSTE TEABEKESKUS

Ellada / Ελλάδα



ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΕΝΩΣΗ ΓΙΑ ΤΑ ΔΙΚΑΙΩΜΑΤΑ
ΤΟΥ ΑΝΘΡΩΠΟΥ

España



ASOCIACIÓN PRO DERECHOS HUMANOS
DE ANDALUCÍA

España



INSTITUT DE DRETS HUMANS DE
CATALUNYA

France



LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET DU
CITOYEN

Italia



LEGA ITALIANA DEI DIRITTI DELL'UOMO

Italia



UNIONE FORENSE PER LA TUTELA DEI
DIRITTI DELL'UOMO

Kypros / Κύπρος



KISA – ACTION FOR EQUALITY, SUPPORT,
ANTIRACISM

Lietuva

lzata.lt

LIETUVOS ŽMOGAUS TEISIŲ ASOCIACIJA

Latvija



LATVIJAS CILVEKTIESIBU KOMITEJA

Lietuva

LITHUANIAN HUMAN
RIGHTS LEAGUE



LIETUVOS ŽMOGAUS
TEISIŲ LYGA

LIETUVOS ŽMOGAUS TEISIŲ LYGA

Luxembourg

Ligue des Droits de l'Homme
Action Luxembourg Ouvert et Solidaire

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME-
ACTION LUXEMBOURG OUVERT
ET SOLIDAIRE

Malta



MALTA ASSOCIATION OF HUMAN RIGHTS

Nederland



Liga voor de Rechten van de Mens

LIGA VOOR DE RECHTEN VAN DE MENS

Österreich



ÖSTERREICHISCHE LIGA
FÜR MENSCHENRECHTE

OSTERREICHISCHE LIGA FÜR
MENSCHENRECHTE

Polska



OTWARTA RZECZPOSPOLITA

Portugal



associação para a defesa e promoção
dos direitos dos cidadãos

LIGA PORTUGUESA DOS DIREITOS DO
HOMEM – CIVITAS

Suisse



LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME

Suomi



IHMISOIKEUSLIITTO

United Kingdom



BLACK AND ETHNIC MINORITIES
INFRASTRUCTURE IN SCOTLAND



Association Européenne pour la Défense des droits de l'Homme

Rue de la Caserne, 33, B-1000 Bruxelles

Tel: +32(0)25112100

Fax: +32(0)25113200

E-mail : aedh@aedh.eu

Web: www.aedh.eu

L'Association Européenne pour la Défense des Droits de l'Homme (AEDH) regroupe des ligues et associations de défense des droits de l'Homme des pays de l'Union Européenne. Elle est membre associé de la Fédération internationale pour la défense des droits de l'Homme (FIDH).

